

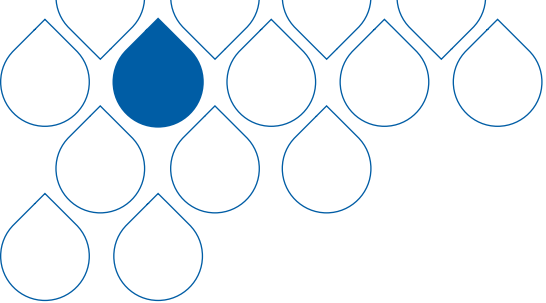
2024

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable



Sommaire

Synthèse 2024.....	4
Le mot du Président.....	5
Faits Marquants de l'année 2024.....	6
Indicateurs de performance 2024 du service de l'eau potable	11
1 ● Présentation du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.....	12
2 ● La ressource en eau potable.....	24
3 ● Les données techniques et l'exploitation du service de l'eau	44
4 ● L'Eau Industrielle.....	64
5 ● La tarification du service de l'eau potable	72
6 ● Les indicateurs financiers.....	80
7 ● La gestion durable du Service de l'Eau du Dunkerquois	88
8 ● Communication et Évènementiel.....	94
8 ● ANNEXES	120



Synthèse de l'année 2024

Les 13 forages implantés au pied des collines de l'Artois sur les communes de Moule, Houle, Éperlecques et Bayenghem-lès-Éperlecques permettent au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois de prélever dans la ressource en eau les quantités nécessaires au bon fonctionnement du service.

La distribution des volumes d'eau est assurée par 17 réservoirs ou châteaux d'eau répartis sur le territoire.

Quelques chiffres illustrant le service et l'activité pour l'année 2024 :

- 100 096 abonnés desservis
- 29 communes au sein du périmètre de compétences
- 100 % de conformité sur les analyses bactériologiques
- 11 723 161 m³ d'eau consommés
- 766 018 m³ d'eau mis à disposition des collectivités voisines
- 13 627 260 m³ d'eau produits par le champ captant
- 1 600 km de réseau de distribution d'eau potable
- 90,16 % de rendement du réseau de distribution d'eau potable
- 2,35 € TTC/m³ sur la base d'une facture de 85 m³



Le mot du Président



Je suis heureux de vous présenter le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau (RPQS) pour l'année 2024. Ce document reflète notre engagement constant pour un service public de l'eau performant, innovant et résolument tourné vers l'avenir.

L'année 2024 restera marquée par les événements climatiques hors normes. Les inondations exceptionnelles qui ont touché notre territoire en fin d'année 2023 puis en début d'année 2024, ont rappelé notre vulnérabilité face aux aléas naturels. Malgré ces épreuves, notre priorité a toujours été d'assurer la continuité du service public de l'eau potable, tout en adaptant nos infrastructures pour garantir la sécurité et la qualité de l'eau distribuée.

Cette année 2024 a également été celle de la concrétisation de deux projets structurants pour notre territoire : **l'adoucissement collectif de l'eau potable et le déploiement généralisé des compteurs connectés**. Ces initiatives, portées par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois dans le cadre du dispositif « Eco-gagnant » de la Communauté Urbaine de Dunkerque, illustrent notre volonté de concilier confort des usagers, économies substantielles et préservation de la ressource en eau. Grâce à l'adoucissement de l'eau, chaque foyer bénéficie désormais d'une eau moins calcaire, réduisant l'entartrage des équipements et favorisant la consommation de l'eau distribuée comme eau de boisson, en substitution de l'achat onéreux d'eau en bouteille. Les compteurs connectés, quant à eux, permettent à chacun de suivre sa consommation en temps réel, d'être alerté en cas de fuite et de mieux maîtriser son budget.

L'engagement du territoire en faveur de la transition écologique a été une nouvelle fois reconnu. En effet, Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et la Communauté Urbaine de Dunkerque ont, pour la seconde année consécutive, obtenu le label « Territoire d'eau en transition écologique » décerné par l'association AMORCE et la Banque des Territoires.

Cette distinction salue notre démarche globale pour une gestion durable de l'eau, intégrant sobriété, innovation et solidarité.

Sollicité à de nombreuses reprises afin d'exposer ses engagements et ses actions, le Syndicat a également contribué à la construction des Rencontres de l'Acte III EAU à Marseille. Coconstruites avec Aix Marseille Provence Métropole, l'ONG Green Cross et la Banque des territoires, cet événement a permis de partager nos solutions pour une gestion pérenne et inclusive de la ressource en eau.

L'innovation a également été au cœur de notre action en 2024, avec notamment le test réussi d'un robot autonome pour l'inspection des réseaux d'eau potable, une première mondiale réalisée en partenariat avec notre délégataire et la start-up ACWA ROBOTICS. Cette avancée technologique renforce notre capacité à maintenir le bon état de nos infrastructures, tout en optimisant les coûts d'entretien.

Enfin, nous avons poursuivi notre accompagnement des projets industriels majeurs et du chantier **CAP 2020** du Grand Port Maritime de Dunkerque, en sécurisant l'alimentation en eau des nouvelles zones industrielles. Ces actions s'inscrivent dans une logique de développement économique responsable, au service de notre territoire et de ses habitants.

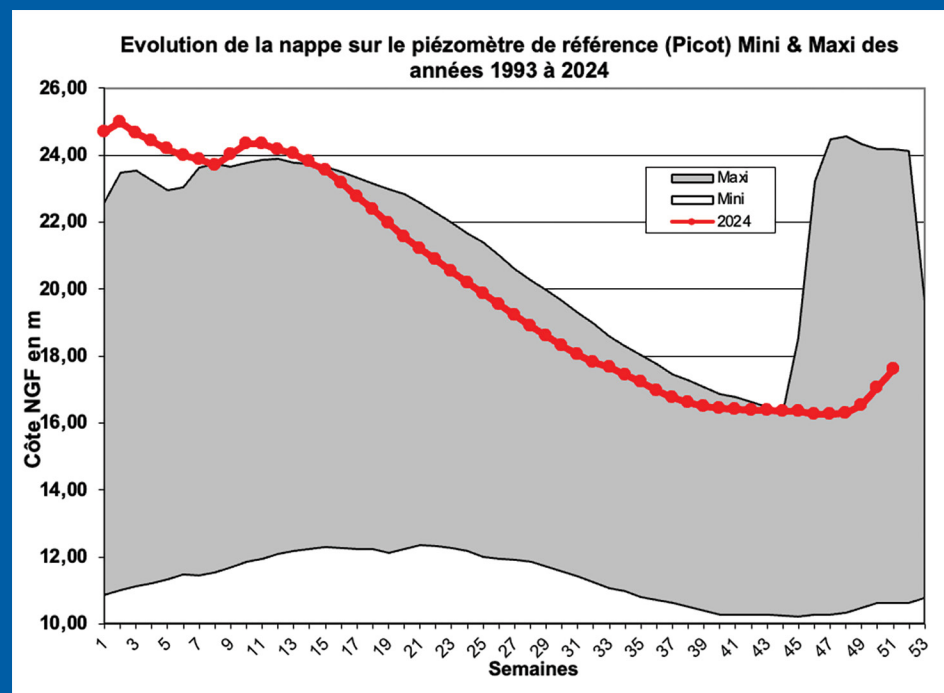
Je tiens à remercier l'ensemble des équipes du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, nos partenaires et les élus pour leur implication dans la vie de notre structure. Ensemble, nous continuons à innover pour répondre aux enjeux climatiques, économiques et sociaux, tout en plaçant l'utilisateur au cœur de nos priorités.

Bertrand Ringot
Président du Syndicat de l'Eau
du Dunkerquois

Faits marquants de l'année 2024

UN DÉBUT D'ANNÉE 2024 MARQUÉ PAR DES INONDATIONS CONTRAIGNANT L'EXPLOITATION

L'hiver 2023-2024 a vu le territoire Audomarois frappé à plusieurs reprises par des crues et inondations désastreuses. Les cours d'eau ont atteint des niveaux inédits dû à un cumul de précipitations. Celles-ci ont eu pour conséquence une remontée de nappe très importante et rapide pour atteindre un niveau supérieur au maximum de l'historique mesuré sur le piézomètre suivi depuis plus de 50 ans. Ces conditions exceptionnelles ont modifié le schéma de prélèvement de l'eau potable sur les différents forages et perturbé la phase de mise en service du site d'adoucissement collectif situé à Moulle.



L'année 2024 a donc été marquée par l'aboutissement des deux projets majeurs du Syndicat. Projets pleinement intégrés au programme Eco-Gagnant porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque qui vise à donner du pouvoir d'achat aux habitants, tout en favorisant l'adoption de comportements vertueux pour l'environnement.

L'ADOUCCISSEMENT COLLECTIF DE L'EAU POTABLE POUR PLUS DE CONFORT AU QUOTIDIEN ET DES ÉCONOMIES SUBSTANTIELLES POUR LES HABITANTS ET LES PROFESSIONNELS

L'unité d'adoucissement collectif de l'eau potable, dont la construction s'est achevée en décembre 2023, a été inaugurée le 20 janvier 2024 marquant le début de la phase de mise en régime qui consiste à affiner les conditions d'exploitation, malheureusement perturbées par les intempéries subies durant le début d'année. Cet investissement majeur, souhaité par les élus du territoire, permet aujourd'hui à l'ensemble des usagers du périmètre de compétence du Syndicat de bénéficier d'une eau à la teneur en calcaire abaissée de 33°F à 22°F. Il s'agit de la mise en œuvre d'un service complémentaire au bénéfice des usagers du service public de l'eau potable qui répond à une attente forte exprimée par les habitants. Réalisé sur le site de Moulle, site de prélèvement dans la nappe souterraine de l'Audomarois, le procédé d'adoucissement collectif présente de nombreux avantages en termes de qualité de vie et de pouvoir d'achat pour l'ensemble des habitants.

En effet, il apporte confort d'usage, réduction de l'entartrage de l'électroménager et diminution des traces de calcaire sur les équipements de salle de bain ou la vaisselle. L'eau adoucie permet ainsi d'allonger la durée de vie de l'électroménager et de diminuer la quantité de produits ménagers utilisés.

Ajoutées à la baisse de la consommation d'énergie - grâce à l'optimisation des équipements de chauffage - ces améliorations permettent aux ménages de réaliser des économies, estimées à 80 euros par an minimum par foyer. L'adoucissement collectif va ainsi soutenir le pouvoir d'achat des habitants et s'inscrit dans le dispositif « Eco-gagnant » porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

L'adoucissement de l'eau a également une visée écologique en incitant les foyers pour qui le calcaire était un frein, à adopter l'eau du robinet comme eau de boisson et ainsi bénéficier d'une économie complémentaire de l'ordre 400 €/an tout en contribuant à diminuer la pollution plastique.

Pour les professionnels, cette eau adoucie est également source d'économies substantielles en fonction des usages.

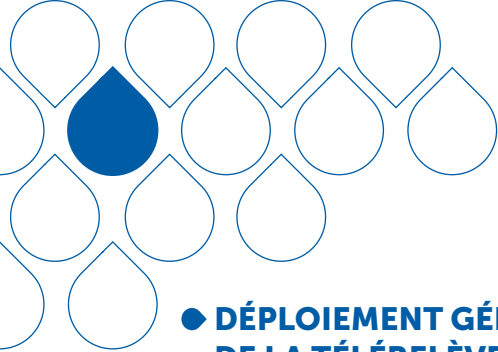
Les premiers bilans de satisfaction auprès des habitants montrent une appréciation positive de ce nouveau service, avec 78 % d'avis favorable et une augmentation du taux de buveur d'eau du robinet qui passe de 47 % à 52 %.



L'EAU DU DUNKERQUOIS
UNE EAU PLUS DOUCE
POUR TOUS
 Désormais 1/3 de calcaire en moins !

Bonjour l'eau plus douce

Mieux maîtriser sa consommation pour piloter son budget tout en préservant la ressource en eau



● DÉPLOIEMENT GÉNÉRALISÉ DE LA TÉLÉRELÈVE



Autre réalisation majeure du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois finalisée en 2024, le déploiement généralisé des compteurs d'eau connectés auprès de la totalité des usagers du territoire.

Une mesure qui permet aujourd'hui de nouveaux services pour tous. Le compteur intelligent envoie les données de consommation de chaque usager à un serveur informatique. Ainsi la facturation s'effectue sur la base des consommations réelles de chacun.

Une nouvelle technologie qui permet aussi à chacun de définir un seuil de consommation habituelle pour son foyer et d'être informé des dépassements éventuels de ce seuil.

De plus, en cas de fuite le système détecte les consommations anormales et alerte l'utilisateur par le biais de son choix appel, sms ou mail, évitant ainsi les dérives de consommation et les mauvaises surprises de facturation.

Levier essentiel de la préservation de la ressource en eau, la maîtrise des consommations s'inscrit de la même manière dans le programme Éco-gagnant de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Le déploiement des compteurs d'eau connectés contribue à la consommation raisonnée de la ressource, tout en permettant un gain de pouvoir d'achat pour les usagers qu'ils soient habitants ou professionnels.

Une importante campagne de communication a été menée pour inciter les habitants au suivi des données de consommation, notamment en paramétrant les seuils d'information à partir du compte en ligne de chacun.

Une action qui se prolongera afin que l'ensemble des usagers puisse s'approprier pleinement ce nouvel outil.

● SIGNATURE DE L'AVENANT DE RÉVISION QUINQUENNALE DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

Il s'agit de l'aboutissement d'un travail conséquent mené par les équipes du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, assistées du cabinet Calia Conseil et du délégataire pour réaliser le bilan technique et financier des 6 premières années de ce contrat de délégation. Les nouvelles dispositions contractuelles actées ont principalement porté sur les sujets suivants :

- Précision du programme de renouvellement et gros entretien des ouvrages intégrant la mise en œuvre de la réduction de la dureté de l'eau et de la télérelève généralisée ;
- Intégration des nouveaux engagements liés à la Loi de Programmation Militaire ;



- Mise à jour du compte d'exploitation prévisionnel intégrant les variations de consommations prévisionnelles dues au développement du tissu industriel du territoire et des actions de sobriété qui se développent pour ce qui concerne l'ensemble des usagers.

L'évolution du contrat s'est traduite par une baisse de la part variable du délégataire de 2 % et par le renforcement des engagements du délégataire en terme de renouvellement et d'investissement notamment pour répondre aux enjeux de sûreté des systèmes informatiques.

● ACCOMPAGNEMENT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT CAP 2020

Le Grand Port Maritime de Dunkerque porte le projet d'aménagement CAP2020, un chantier stratégique pour le développement économique local dont l'objectif est la mise en service d'un deuxième terminal à conteneurs d'ici 2029. Un chantier qui devrait durer trois ans à compter de l'année 2025 pour un investissement total de 303 millions d'euros.

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois accompagne cette transformation en assurant, de manière anticipée au chantier du GPMD, la pose de deux réseaux nécessaires à la continuité de service et aux nouveaux besoins de distribution d'eau potable et d'eau industrielle.

Cette opération majeure de liaison des réseaux des secteurs Est et Ouest et d'accompagnement des nouvelles implantations industrielle représente 3,6 km de canalisations, garantissant une distribution sécurisée aux industriels et répondant aux besoins de développement du territoire.

Une première phase s'est achevée en 2024 consistant en la pose d'un nouveau réseau d'eau potable entre les communes de Loon-Plage et Gravelines pour maintenir la liaison hydraulique, l'ancienne conduite située le long de la voirie RD601 existante devant être abandonnée. Cette phase s'est prolongée avec la pose d'une nouvelle conduite d'eau industrielle permettant le maillage du réseau et sécurisant ainsi la desserte de la Zone Grande Industrie développée par le GPMD.

Ce chantier d'envergure se poursuit en 2025 avec une opération similaire afin d'assurer le raccordement de la partie nord du réseau et garantir l'alimentation en eau industrielle des nouvelles entreprises qui s'implantent sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque.



● À DUNKERQUE, INNOVATION ET PREMIÈRE MONDIALE : UN ROBOT AUTONOME POUR L'INSPECTION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, en partenariat avec SUEZ Eau France et la start-up ACWA ROBOTICS, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, réalise le premier essai en situation réelle d'un robot autonome destiné à l'inspection des canalisations d'eau potable. Le test pionnier d'une technologie unique qui permet l'inspection sans arrêt de la distribution, s'est déroulé sur un tronçon de 550 mètres sur le territoire Dunkerquois en octobre 2024.

Après des premiers essais prometteurs en atelier réalisés en 2023, la start-up a bénéficié de l'expertise des équipes du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et de l'entreprise SUEZ à Dunkerque pour affiner la phase d'exploitation. Grâce à cette collaboration la technologie portée par ACWA ROBOTICS a été testée pour la première fois en situation réelle.

Le robot parcourt l'intérieur de la canalisation en mode autonome sur la distance programmée et combine plusieurs technologies de collecte de données permettant d'étudier l'état de la canalisation : image haute définition, mesure de diamètre, mesure d'épaisseur résiduelle de la canalisation et recherche de corrosion. Ces données peuvent être précisément géoréférencées grâce à une technologie de fusion des données d'une série des capteurs embarqués.

Cette initiative, soutenue par l'Agence de l'Eau Artois Picardie dans le cadre d'un appel à projets d'innovation, marque une avancée significative dans l'optimisation des coûts d'entretien et de la gestion patrimoniale de réseaux d'eau potable, contribuant à la préservation des ressources en eau, une avancée technologique majeure dans l'expertise des ouvrages réseaux.



● LE DUNKERQUOIS LABELLISÉ « TERRITOIRE D'EAU EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE » POUR LA SECONDE ANNÉE CONSÉCUTIVE

Le 11 octobre 2024 lors de son Congrès national à Montpellier, l'association AMORCE en partenariat avec la Banque des Territoires a remis le trophée de la 2^e édition du label « territoire d'eau en transition écologique », à la Communauté Urbaine de Dunkerque et le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois. Ce label distingue ainsi les politiques publiques ambitieuses menées en faveur de la transition écologique des services publics d'eau et d'assainissement.

Alors que les effets du changement climatique et nos modes de vie génèrent des pressions de plus en plus importantes sur la disponibilité et la qualité de nos ressources en eau, le territoire s'est pleinement engagé dans la mise en œuvre de projets structurants pour une gestion intégrée de la ressource.

Les engagements du territoire sur les quatre grands axes du label que sont les économies d'eau et l'adaptation au changement climatique, la protection des ressources en eau des pollutions émergentes et l'engagement des services d'eau et/ou d'assainissement dans l'économie circulaire et la transition énergétique, ont permis cette nouvelle labellisation 2024.



Le Dunkerquois labellisé « Territoire d'eau en transition écologique » pour la seconde année consécutive

Nous avons obtenu le label territoire d'eau en transition écologique

4 grands axes

- Économies d'eau et adaptation au changement climatique
- Protéger les ressources en eau des pollutions émergentes
- Engager les services publics d'eau dans l'économie circulaire
- Engager les services d'eau dans la transition énergétique

territoire d'eau en transition écologique

eau potable

2024

Objectifs

Un label à destination des EPCI et syndicats compétents en matière d'eau potable et/ou d'assainissement visant à encourager et valoriser l'engagement des collectivités en matière de transition écologique de la gestion de l'eau

RENCONTRES PRÉPARATOIRES DE L'ACTE III EAU – MARSEILLE

Dans la continuité de l'Acte I EAU initié en 2019 à Madrid lors de la Cop 251 , puis de l'Acte II Dunkerque en septembre 2021 , l'ONG Green Cross a organisé les rencontres de l'Acte III EAU le 7 novembre 2024 au Palais du Pharo à Marseille en partenariat avec le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, Aix Marseille Provence Métropole, l'AGUR et la Banque des Territoires.

Ces rencontres ont permis d'aborder les thèmes prioritaires suivants :

- Enjeux et risques – sécheresse, crues et inondations
- Sécurisation des ressources en eau, gestion des eaux brutes et multiples usages de l'eau
- L'eau potable – enjeux et retours d'expérience (accès, gestion, usages)
- Pistes de solutions pour la résilience EAU en territoire métropolitain.

Destiné à l'ensemble des parties prenantes de l'eau (territoires, professionnels, usagers, associations, scientifiques, institutionnels...), cet Acte III a permis de coconstruire des propositions concrètes pour une résilience EAU accrue via les territoires, en exemplarité avec les territoires : Marseille Métropole qui a hébergé ces rencontres, ses affluents (Durance, Rhône, Crau, Rhône, Camargue...) et le Dunkerquois et en interaction avec les différents bassins versants métropolitains, ultramarins et les territoires accueillis comme le Maroc, l'Espagne et l'Italie.

Les orientations partagées lors de cet événement ont pour objectif :

D'accélérer le passage à l'action généralisé des collectivités permettant un changement d'échelle significatif pour sauver l'eau, par une approche holistique sur le cycle de l'eau dans sa globalité,

De réunir participants professionnels issus des collectivités, des agences de l'eau, comités de bassin, des innovateurs de l'eau, des « faiseurs » préservant l'eau au quotidien (opérateurs techniques, agriculteurs...), mais aussi des jeunes et acteurs du 1 % eau et de la solidarité eau,

De faire émerger des propositions préparées en amont sur les savoir-faire et retours d'expérience du territoire d'accueil, et par rapport à ses enjeux prioritaires.

Représenté par Gonsse Franck Délégué au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, conseiller régional, communautaire et municipal, accompagné de Mazouni Fabrice Directeur du Syndicat, le territoire Dunkerquois a pu contribuer aux échanges mettant en avant les solutions concrètes pour une gestion pérenne et inclusive de la ressource en eau.



Indicateurs de performance 2024 du service de l'eau potable

QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER		
D102.0	Prix en euros TTC au m³ sur la base 120 m³. Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu : production, transfert et distribution ainsi que les redevances.	2,58 €
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur l'eau distribuée réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur l'eau distribuée réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.	84,4 %
D151.0	Délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service.	2 jours
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.	99,28 %
P155.1	Taux de réclamation.	2,08 pour 1 000 abonnés
P155.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.	1,18 pour 1 000 abonnés
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.	3,45 %

INDICATEURS TECHNIQUES ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE		
VP056	Nombre d'abonnements	100 096
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	211 835
VP077	Linéaire de réseaux de desserte	1 600,51
P104.3	Rendement du réseau de distribution	90,16 %
P103.2	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux	118 / 120
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	100 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,53 m³/km/j
P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	2,29 m³/km/j

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES	
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	oui
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	oui
Existence d'une commission consultation des services publics locaux	oui
Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	oui
Obtention de la certification ISO 9001, délégataire / SED	oui



Présentation du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Sommaire

- A ● La structure syndicale et ses compétences 14**
 - 1 Histoire et dates clés14
 - 2 Les représentants du Syndicat14
 - 3 Nos engagements à votre service.....16
- B ● Le périmètre de compétences17**
 - 1 Le territoire17
 - 2 Les usagers.....18
- C ● L'organisation fonctionnelle de l'Eau du Dunkerquois 19**
 - 1 Les équipes du SED19
 - 2 Le délégataire : SUEZ EAU France.....20
 - 3 L'Eau du Dunkerquois21
- D ● Des valeurs et principes de l'Eau du Dunkerquois 21**
- E ● Les dispositions réglementaires et contractuelles applicables au service 22**
 - 1 Les autorisations de prélèvement dans la ressource22
 - 2 Prélèvement dans la nappe22
 - 3 Prélèvement dans la rivière Houlle22
 - 4 Indicateur de performance de protection de la ressource23
 - 5 L'essentiel de l'actualité réglementaire du service de l'eau 2024.....23

A • La structure syndicale et ses compétences

1. • HISTOIRE ET DATES CLÉS

C'est en 1961 qu'est fondé le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de Dunkerque (SIAERD). En 1972, un arrêté préfectoral vient étendre les compétences du SIAERD à la production et la distribution de l'eau industrielle.

En 2001, afin de prendre en compte la présence de la Communauté Urbaine de Dunkerque parmi ses membres, le SIAERD a changé de statut et est devenu un syndicat mixte ; le Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de Dunkerque (SMAERD).

En 2008, de nouvelles modifications ont été apportées aux statuts par délibération du Comité Syndical :

- Modification du siège du Syndicat
- Précisions relatives à la délégation des services de l'eau potable et de l'eau industrielle
- Nombre de représentants au sein du Comité Syndical
- Tenue des Comités Syndicaux

C'est par un arrêté du 30 décembre 2013 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 que le SMAERD devient le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED).



À la suite du livre blanc du service de l'eau et d'assainissement, l'assainissement porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque, le SED a fait le choix de lancer une procédure d'appel d'offres pour un choisir un nouveau délégataire du service public de l'eau potable. Le 1^{er} juillet 2016, le Comité Syndical a fait le choix de conserver le principe du recours à une procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service public d'eau potable pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

 L'objectif étant de respecter les principes de transparence des procédures, d'égalité de traitement des candidats et de libre accès à la commande publique. La procédure de choix de délégataire s'est déroulée durant l'année 2017. Celle-ci a abouti à la désignation de la société **SUEZ EAU FRANCE** approuvé par le Comité Syndical du 30 Septembre 2017.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 s'est donc ouverte une nouvelle relation entre le SED et SUEZ EAU FRANCE marquée par de nouvelles prescriptions contractuelles qui définissent des exigences renforcées, de nouvelles obligations performancielles du service public de l'eau potable, de nombreuses innovations et le souci constant de l'optimisation de la qualité du service apporté à l'ensemble des abonnés.

2. • LES REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT

Le SED est administré par :

- **Un Président** : représentant exécutif de la structure, il propose et fait exécuter les délibérations du Comité Syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses.
- **Un Bureau** : il est composé du Président et de l'ensemble des Vice-présidents élus par l'Assemblée Délibérante.
- **Un Comité Syndical** : il est composé de 24 représentants de la CUD et de 12 représentants des communes hors périmètre CUD. Le Comité se réunit une fois par trimestre afin de définir les orientations du service public de l'eau potable.

Président	Bertrand RINGOT - Gravelines	
1 ^{er} Vice-Présidente	Marjorie ELOY Dunkerque	Administration générale, RH, affaires juridiques, assurances, finances, commande publique, solidarité et suppléance du Président.
2 ^e Vice-Président	Daniel DESCHODT Watten	Protection, gestion et sécurisation de la ressource, relations institutionnelles partenariales.
3 ^e Vice-Président	Barbara BAILLEUL Coudekerque-Branche	Partenariats associatifs et coopération décentralisée.
4 ^e Vice-Président	Jean-Luc GOETBLOET Spycker	Travaux et suivi des concessions de service public.
5 ^e Vice-Président	Jean-Luc DARCOURT Armbouts-Cappel	Gestion du patrimoine foncier et droit de chasse.
6 ^e Vice-Président	Michel LHEUREUX Boisdinghem	Innovation, transition écologique et solidarité.

Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF)		Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL)	
Bergues	Paul-Loup TRONQUOY	Acquin-Westbécourt	André DEVIGNE
Holque	Fabrice LAMIAUX	Boisdinghem	Michel LHEUREUX
Hoymille	Patrick LESCORNEZ	Leulinghem	Alain CLABAUT
Looberghe	Arnaud COOREN	Quelmes	André CORDIER
Uxem	Pierre DEFRANCE	Quercamps	Cédric AMMEUX
Watten	Daniel DESCHODT	Zudausques	Didier BÉE

Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)			
Armbouts-Cappel	Jean-Luc DARCOURT	Fort-Mardyck	Grégory BARTHOLOMEUS
Bourbourg	Éric GENS	Ghyvelde-Les-Moères	Danièle LELEU
Bray-Dunes	Christine GILLOOTS	Grande-Synthe	Martial BEYAERT
Cappelle-la-Grande	Sophie AGNERAY	Grande-Synthe	Benoît CUVILLIER
Coudekerque-Branche	Didier BYKOFF	Gravelines	Bertrand RINGOT
Coudekerque-Branche	Barbara BAILLEUL	Gravelines	Laurent NOTEBAERT
Craywick	Pierre DESMADRILLE	Leffrinckoucke	Delphine MARSCHAL
Dunkerque	Marjorie ELOY	Loon-Plage	Isabelle FERNANDEZ
Dunkerque	Gérard GOURVIL	Saint-Georges-sur-l'Aa	Éric BOCQUILLON
Dunkerque	Frank GONSSE	Spycker	Jean-Luc GOETBLOET
Dunkerque	Élisabeth LONGUET	Téteghem	Régine FERMON
Rosendaël	Jean-François MONTAGNE	Zuydcoote	Florence VANHILLE

Nos engagements à votre service*



**Un service téléphonique accessible
6 JOURS / 7 du lundi au vendredi
de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.**



Nous nous engageons à répondre à tous vos appels téléphoniques en cas d'urgence technique et pour toute autre demande du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h. Le centre de relation clients vous répond au 09 77 420 420 (appel non surtaxé).



15 JOURS MAXIMUM
pour réaliser un branchement neuf.



Nous nous engageons à réaliser un branchement neuf dans un délai de quinze jours ouvrés suivant l'acceptation du devis et la réception des autorisations préalables.



5 JOURS MAXIMUM pour vous répondre.



Nous nous engageons à répondre à toutes vos demandes (courrier, téléphone, courriel) sous 5 jours ouvrés à compter de leur réception



Une plage horaire de 2 HEURES
MAXIMUM pour la prise
de vos rendez-vous.



Nous nous engageons à respecter le rendez-vous fixé avec vous dans une plage horaire de 2 heures maximum.



24 HEURES pour la remise en service d'un branchement existant.



Nous nous engageons à remettre en service un branchement existant au plus tard un jour ouvré suivant votre demande.



1 HEURE TOP CHRONO
pour intervenir chez vous
en cas d'urgence.



En cas d'urgence, nous nous engageons à intervenir sous 1 heure à compter de la saisie de votre demande.

* Le non-respect de la charte, ouvre droit pour l'usagers concerné au remboursement d'une part fixe (abonnement annuel).



B • Le périmètre de compétence

1. ● LE TERRITOIRE

Initialement, le SED était composé de 17 communes du territoire Dunkerquois. Au fil des années, le périmètre d'exercice de compétences s'est modifié et de nouvelles communes ont adhéré au syndicat. En 2020 par exemple, plusieurs communes des ex-syndicats de Leulinghem et de Boisdingham ont rejoint le SED.

En 2024, le périmètre de compétences du SED compte plus de 220 000 habitants dont :

- **17 communes du territoire de la CUD pour lesquelles le SED exerce la compétence eau potable :**
Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Tétéghem-Coudekerque, Coudekerque-Branche, Craywick, Dunkerque*, Ghyvelde-Les-Moères, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Spycker et Zuydcoote.

*entité composée de Dunkerque, Malo-les-Bains, Rosendaël, Petite-Synthe, Mardyck, Fort-Mardyck, Saint-Pol-sur-Mer

- 6 communes du territoire de la CCHF pour lesquelles le SED exerce la **compétence eau potable et défense extérieure contre l'incendie (DECI)** : Bergues, Holque, Hoymille, Looberghe, Uxem et Watten.
- 6 communes du territoire de la CCPL pour lesquelles le SED exerce la **compétence eau potable, DECI et assainissement** : Acquin-Westbécourt, Boisdingham, Leulinghem, Quelmes, Quercamps et Zudausques.

Le SED porte également la compétence eau industrielle sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) pour alimenter les industries majeures en eau destinée aux process.



2. LES USAGERS

Les usagers du SED se répartissent essentiellement entre les usagers dits « domestiques » (les foyers) et les usagers « professionnels » dont certains sont dits « gros consommateurs » (les entreprises et structures consommant plus de 3 000 m³ par an).

Le Syndicat compte à fin 2024, un total de 100 096 abonnements. Ce chiffre est composé de 92 346 abonnés particuliers, 1 033 abonnements de collectivités et 6 717 professionnels.

Le nombre de clients gros consommateurs est de 204, dont 114 clients compris entre 3 000 et 6 000 m³/an et 90 clients de plus de 6 000 m³/an.

Le tableau suivant précise le nombre d'abonnements par commune :

Nombre d'abonnements par commune					
Désignation	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (en %)
Acquin-Westbécourt	382	387	386	389	0,8
Armbouts-Cappel	964	989	1 002	1 007	0,5
Bergues	1 850	1 866	1 868	1 902	1,8
Boisdinghem	113	115	116	115	-0,9
Bourbourg	3 150	3 174	3 189	3 239	1,6
Bray-Dunes	3 387	3 411	3 413	3 417	0,1
Cappelle-la-Grande	3 399	3 445	3 468	3 523	1,6
Coudekerque-Branche	9 568	9 568	9 663	9 721	0,6
Craywick	289	295	299	300	0,3
Dunkerque	42 431	42 559	42 718	42 843	0,3
Ghyvelde-Les-Moères	1 809	1 851	1 862	1 874	0,6
Grande-Synthe	8 432	8 469	8 453	8 498	0,5
Grand-Fort-Philippe	2 430	2 488	2 498	2 520	0,9
Gravelines	5 243	5 299	5 321	5 379	1,1
Holque	383	385	388	388	0,0
Hoymille	1 341	1 371	1 379	1 382	0,2
Leffrinckoucke	2 011	2 018	2 027	2 035	0,4
Leulinghem	146	151	152	157	3,3
Looberghe	542	555	556	556	0,0
Loon-Plage	2 700	2 716	2 733	2 737	0,1
Quelmes	234	246	248	252	1,6
Quercamps	121	121	122	121	-0,8
Saint-Georges-sur-l'Aa	114	115	111	115	3,6
Spycker	713	716	733	737	0,5
Téteghem / Coudekerque-Village	3 805	3 769	3 823	3 792	-0,8
Uxem	608	642	658	663	0,8
Watten	1 210	1 213	1 213	1 209	-0,3
Zudausques	462	469	471	471	0,0
Zuydcoote	707	710	716	754	5,3
TOTAL	98 544	99 203	99 586	100 096	0,5

Un focus par catégorie d'usagers permet de noter les éléments suivants :

Chez les usagers domestiques

On observe que la consommation des usagers domestiques continue à baisser. La consommation moyenne annuelle s'établit en 2024 à 65,21 m³ par an et par foyer, ce qui représente une baisse de 2.9 % par rapport à la moyenne de l'année 2023 (qui s'établissait à 67,21 m³/an/foyer).

Les consommations sont divisées en 3 tranches mises en place dans le cadre de la tarification éco-solaire (plus d'information au chapitre « La tarification du service public de l'eau potable »).

Chez les usagers professionnels

Pour l'année 2024, le total des volumes vendus aux usagers professionnels s'établit à 4 090 370 m³.

Les clients professionnels continuent de diminuer leurs consommations. Entre 2023 et 2024, on observe une diminution de -1 %.

Volume vendus (m³)					
Désignation	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (en %)
Volumes vendus aux particuliers	6 490 060	6 392 204	6 176 619	6 023 150	-2,5 %
Volumes vendus aux collectivités	476 074	657 783	640 515	586 248	-8,5 %
Volumes vendus aux professionnels	4 601 964	4 393 236	4 132 296	4 090 370	-1,0 %
Total des volumes vendus	11 568 098	11 443 223	10 949 430	10 699 768	-2,3 %

L'organisation fonctionnelle de l'Eau du Dunkerquois

1. LES ÉQUIPES DU SED

En 2024, le SED est composé de 11 agents titulaires et 1 agent contractuel réunissant les différents domaines et niveaux d'expertise nécessaires à l'exercice des missions de services publics concernées. Sous la responsabilité du Directeur Général des Services, l'équipe technique est composée de 4 agents ; l'équipe administrative est constituée de 5 agents. Deux chargées de communication complètent l'effectif.

Par ailleurs, le Syndicat propose régulièrement à des étudiants stagiaires des missions ponctuelles qui répondent à leur cursus.



Une maîtrise d'œuvre externalisée fournit l'appui nécessaire pour le suivi de la réalisation des travaux sur les réseaux diligentés dans le cadre de la programmation annuelle des chantiers de renouvellement, de renforcement ou d'extension.

Les locaux du SED se situent à l'adresse suivante :
 Siège du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois
 Immeuble Les Trois Ponts • 1^{er} étage
 257 rue de l'école maternelle • 59140 DUNKERQUE
 Tél : (+33) 03.28.66.86.02 • Courriel : contact@leaududunkerquois.fr

2. ● LE DÉLÉGATAIRE : SUEZ EAU FRANCE

La structure locale qui assure l'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et à titre principal du Contrat de Délégation avec le Syndicat, est situé : **114, rue de l'Amiral de Ruyter - 59140 Dunkerque**
Période d'ouverture : du lundi au vendredi De 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h00

L'accueil physique des abonnés et la gestion des contrats sont assurés par le centre de relation clientèle basé à cette même adresse.

Deux numéros sont dédiés aux abonnés de l'Eau du Dunkerquois avec réception 24 heures sur 24 des appels d'urgence par le centre de relation clientèle.

Les véhicules de service œuvrant sur le territoire syndical sont signalés de la marque du service public : l'Eau du Dunkerquois.

Centre de relation clientèle - Accueil téléphonique

Tél : 0 977 420 420 / Urgences : 0 977 423 423
 Du lundi au vendredi : 08h à 19h
 Le samedi : 08h à 13h



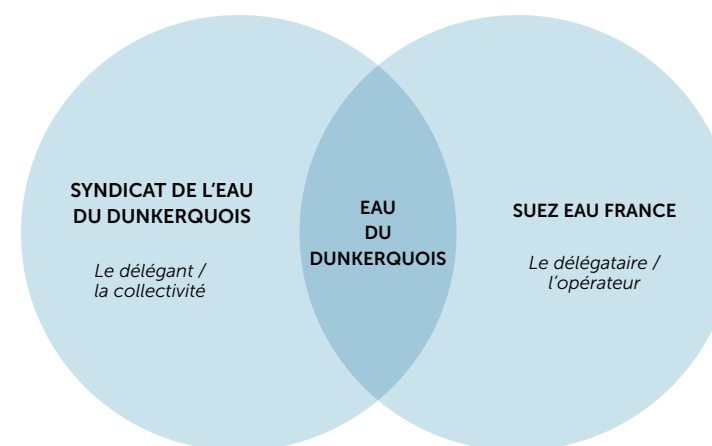
3. ● L'EAU DU DUNKERQUOIS

Dans une volonté de transmettre ses engagements et ses valeurs, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a créé en étroite collaboration avec le délégataire SUEZ une marque de l'eau pour le territoire. Cette marque a été nommée « L'Eau du Dunkerquois » afin de donner une lisibilité plus forte aux actions menées par le SED.

« L'Eau du Dunkerquois » reflète la volonté du SED de développer la proximité avec les usagers en les informant sur la qualité et le prix de l'eau mais également en les sensibilisant quant à la nécessité de préserver la ressource en eau.

Il y a donc deux entités distinctes mais complémentaires qui apparaissent sous la marque « L'Eau du Dunkerquois » :

- **Le délégant / la collectivité** : il s'agit du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, maître d'ouvrage du service et propriétaire de l'ensemble des installations du service public de l'eau potable. Cela concerne des installations de génie civil, des ouvrages et réseaux, tant conduites que branchements.
- **Le délégataire / l'opérateur** : il s'agit de SUEZ Eau France qui est chargé de l'exploitation du service de production c'est-à-dire de la distribution et de la gestion des abonnés selon les dispositions du contrat de délégation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018.



Ces deux entités interviennent constamment et chacune à leur niveau pour le bon fonctionnement des installations et l'efficacité du service public d'eau potable.

Des valeurs et principes de l'eau du Dunkerquois

« L'Eau du Dunkerquois » accompagne les événements culturels, sportifs ou festifs du territoire, notamment par la présence de son « Bistr'Eau » permettant ainsi aux usagers de tout âge de découvrir le service de l'eau potable et d'être sensibilisé aux actions de préservation de la ressource.

Ces actions de sensibilisation permettent à chacun d'identifier comment agir et contribuer à la pérennisation de la ressource.



Les réflexions à l'origine de la création de la marque de l'Eau du Dunkerquois ainsi que de la nouvelle dénomination du Syndicat ont permis de poser les valeurs et principes défendus par le service de l'Eau du Dunkerquois autour des engagements pris. Le service de l'Eau du Dunkerquois est attaché à défendre les valeurs de gestion durable d'un service de qualité et intégrant les volets solidarité et recherche d'équité.

Le service de l'Eau du Dunkerquois repose sur les **valeurs fondamentales** suivantes :

- L'eau, un service public
- L'exigence de qualité
- Une responsabilité environnementale et sociale

Le service de l'Eau du Dunkerquois repose sur les **principes ou engagements** du service :

- Apporter au territoire une eau de qualité répondant à ses besoins
- Préserver la ressource en eau
- Garantir l'accès à l'eau pour tous
- Inciter à une consommation responsable
- Garantir un service durable au meilleur coût par une gestion moderne et partagée

Les dispositions réglementaires et contractuelles applicables au service

1. LES AUTORISATIONS DE PRÉLÈVEMENTS DANS LA RESSOURCE

Deux autorisations sont nécessaires afin de pouvoir prélever l'eau dans les ressources souterraines et superficielles :

- Prélèvement dans la nappe : cette autorisation concerne le champ captant du syndicat composé de 16 forages, 13 opérationnels et 3 de secours.
- Prélèvement dans la rivière Houlle : cette autorisation concerne uniquement le prélèvement pour la recharge artificielle de la nappe.

2. PRÉLÈVEMENTS DANS LA NAPPE

La nappe de la craie de l'audomarois est l'unique ressource en eau potable du Syndicat. Les prélèvements dans cette nappe sont autorisés par l'Arrêté Préfectoral du 16 février 2001, avec pour dispositions principales notamment :

- Prélèvement horaire : 3 500 m³/h
- Prélèvement journalier : 70 000 m³/j
- Prélèvement annuel : 19 000 000 m³/an

3. PRÉLÈVEMENTS DANS LA RIVIÈRE HOULLE

Le prélèvement dans la rivière la Houlle est utilisé pour réalimenter artificiellement la nappe en cas de déficit de recharge naturelle par la pluviométrie (*Le traitement de l'eau la rivière est détaillé au chapitre F de la partie n°2 « la ressource en eau potable ».*)

Ce prélèvement est autorisé par l'Arrêté Préfectoral du 19 juin 2023, avec pour dispositions principales notamment :

- Prélèvement journalier : 38 400 m³/j



4. INDICATEUR DE PERFORMANCE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE

4.1 LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

Pour l'année 2024, concernant la ressource en eau souterraine, **l'indice d'avancement de la protection de la ressource (indicateur de performance : P 108.3)** définit par l'Agence Régionale de Santé **est de 100 %**. Cela correspond à la définition réglementaire suivante : La totalité des prescriptions de l'Arrêté Préfectoral est mise en œuvre de manière efficace et complétée par la mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Ce résultat a été obtenu par la mise en œuvre, par les services du syndicat, de nombreuses actions de protection des forages et l'aboutissement des démarches entamées de longue date en vue de maîtriser les parties foncières intégrées au périmètre immédiat de protection de la ressource.

4.2 LA RESSOURCE EN EAU SUPERFICIELLE

L'Agence Régionale de Santé (ARS), a défini l'indice de protection de la ressource à 0%. Ceci a conduit le Syndicat à exclure la possibilité de potabiliser l'eau de surface issue de la Houlle, rendant impossible son utilisation en tant que ressource sécuritaire directe.

Le Syndicat a donc engagé l'étude de solutions alternatives de sécurisation de la ressource en sollicitant les territoires voisins afin d'identifier le potentiel de mise en œuvre d'une liaison sécuritaire qui permettrait de subvenir aux besoins essentiels immédiat en cas d'indisponibilité des forages (suite à un événement naturel majeur ou un acte de malveillance impactant la ressource).

5. L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE DU SERVICE DE L'EAU 2024

5.1 ACTUALITÉS MARQUANTES EN COMMANDE PUBLIQUE

- **Décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux**

Il proroge jusqu'au 31 décembre 2025 le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes.

- **Décret n° 2024-1251 du 30 décembre 2024 portant diverses mesures de simplification du droit de la commande publique**

Le décret apporte des modifications au code de la commande publique afin notamment de simplifier l'accès des entreprises à la commande publique et d'assouplir les règles d'exécution financière des marchés publics.

- Il relève à 300 000 euros hors taxes le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence pour les marchés innovants de défense ou de sécurité.

- Il prévoit les conditions dans lesquelles un groupement peut être constitué et sa composition modifiée dans le cadre de procédures incluant une ou plusieurs phases de négociation ou de dialogue.

- Le décret relève la part minimale que le titulaire s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans dans le cadre des marchés globaux, des marchés de partenariat et des contrats de concession.

- Il abaisse de 5 % à 3 % le montant maximum de la retenue de garantie pour les marchés publics conclus par certains acheteurs avec une petite ou moyenne entreprise.

- Enfin, il intègre les mesures réglementaires d'application de la loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte s'agissant de la possibilité pour une entité adjudicatrice de rejeter une offre contenant des produits provenant de certains pays tiers à l'Union européenne.

5.2 ACTUALITÉS MARQUANTES POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- **Décret n°2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau**

Le décret relatif à la réforme des redevances des agences de l'eau prévoit, la suppression des dispositions relatives aux redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte et la création de nouvelles dispositions d'application des futures redevances sur la consommation d'eau potable, pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement.

Le décret modifie les textes applicables aux redevances pour pollution de l'eau des industriels non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées, pour pollution de l'eau par les activités d'élevage, pour prélèvement sur la ressource en eau et pour pollutions diffuses. Ces modifications servent principalement à corriger les textes en apportant des précisions dans les modalités de mise en œuvre.

Le décret modifie les modalités de déclaration, de versement et de recouvrement de certaines redevances ainsi que les textes relatifs à l'application de la réforme des redevances pour les offices de l'eau.

- **Directive européenne 2024-3019 du 27 novembre 2024 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU 2)**

Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2025. Chaque État Membre dispose désormais d'un délai maximal de 31 mois (soit le 31/07/2027 au plus tard) pour transposer ce texte en droit français et définir ainsi les obligations au niveau national en vue de respecter les objectifs fixés par la directive ou intégrer certaines obligations de la directive quand elles sont détaillées et précises.

Cette nouvelle directive renforce graduellement les exigences de traitement des eaux avant rejet, en fonction de la capacité des stations, soumet les industries pharmaceutique et cosmétique à la responsabilité élargie des producteurs à l'égard des micropolluants et fixe à l'ensemble des stations d'épuration traitant une charge supérieure à 10.000 EH un objectif de neutralité énergétique à atteindre fin 2045 au plus tard.



2 La ressource en eau potable

Sommaire

A ● L'histoire de l'arrivée de l'eau potable à Dunkerque	26
1 Le territoire dunkerquois, un territoire construit sur l'eau qui manque d'eau	26
B ● Les installations de production d'eau potable	27
1 Le champ-captant de Houlle-Moulle	27
2 L'unité d'adoucissement collectif de Moulle	28
C ● Le suivi de la ressource en eau, un suivi permettant de garantir un équilibre quantitatif	29
1 Suivi de la pluviométrie.....	30
2 Suivi de la piézométrie	31
3 Les prélèvements dans la ressource en eau souterraine	32
D ● L'eau potable, le produit alimentaire le plus contrôlé en France.....	33
1 Contexte réglementaire et contractuel	33
2 Focus sur la gestion de la présence de pesticides et métabolites dans l'eau potable	33
3 Synthèse des contrôles de l'agence régionale de santé	34
4 Synthèse de l'autocontrôle réalisé par le délégataire	34
5 Focus sur la présence des nitrates.....	35
6 Une eau de bonne qualité	35
E ● La protection de la ressource, un enjeu pour l'avenir.....	35
1 La protection réglementaire	35
2 La protection volontariste.....	36
F ● La réalimentation artificielle, un outil permettant d'affronter les épisodes de sécheresse	38
G ● L'implication du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois dans les instances et les projets des territoires	40
1 Le SAGE de l'Audomarois	40
2 Le SAGE du Delta de l'Aa.....	41
3 ACCLIMO.....	41
4 Diagnostic Ecod'eau	41
5 Comité des Acteurs de l'Eau	41
H ● Soutien à l'accès à la ressource en eau - Fonds Eau du Dunkerquois (FED)	42
1 L'objectif du FED	42
2 Les projets soutenus de l'année 2024.....	42

A♦ L'histoire de l'arrivée de l'eau potable à Dunkerque

1. ♦ LE TERRITOIRE DUNKERQUOIS, UN TERRITOIRE CONSTRUIT SUR L'EAU QUI MANQUE D'EAU

Malgré l'omniprésence de l'eau sur le territoire (eau de mer, waterings, canaux,) le territoire dunkerquois est dépourvu de ressource en eau souterraine exploitable. En effet, la géologie ne permet pas une exploitation économiquement viable des nappes d'eau souterraines présentes sur le territoire (nappes profondes et faiblement productives ou présence d'eau salée ou saumâtre).

Ce défaut d'accès à une ressource en eau de qualité, et en quantité suffisante, a d'ailleurs été une problématique très importante pour le territoire pendant plusieurs siècles. Les habitants ont longtemps dû compter sur la collecte des eaux de pluie recueillies via les toitures et stockées dans des citernes, ou encore sur l'eau de médiocre qualité dérivée du canal de Bourbourg.



Photographie de la citerne de Gravelines. Cette citerne permettait de recueillir l'eau pluviale.

Ce n'est qu'au cours du XIX^e siècle qu'une solution pérenne est trouvée pour l'alimentation en eau potable du Dunkerquois. En 1888, la ville de Dunkerque signe un traité de 60 ans avec Louis Deguisne afin d'aller puiser de l'eau dans les collines de l'Artois, à Houle, là où le sous-sol regorge d'une eau renommée par sa pureté et son abondance.

En 1890, Louis Deguisne fonde la société des Eaux de Dunkerque qui se charge de l'exploitation de la concession des eaux de la ville de Dunkerque. D'importants travaux sont entrepris pour puiser l'eau dans la **nappe de la craie de l'Audomarois** et l'amener jusqu'à l'agglomération dunkerquoise. L'eau fut accessible à la population le 20 avril 1892.



Société des Eaux de Dunkerque

B♦ Les installations de production d'eau potable

1. ♦ LE CHAMP-CAPTANT DE HOULLE-MOULLE

Aujourd'hui, l'unique ressource en eau potable du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois provient de la nappe de la craie de l'Audomarois.

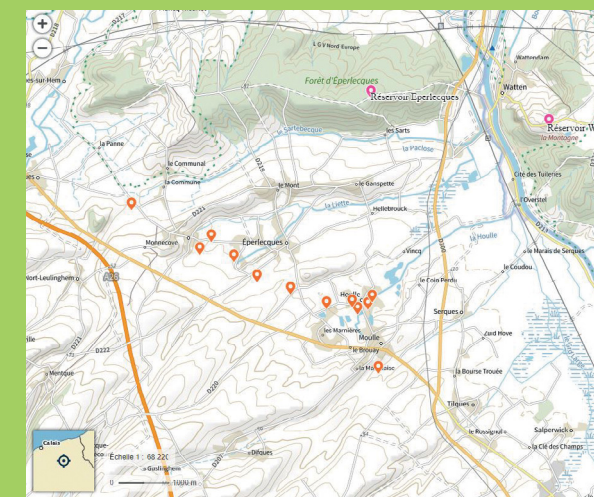
La production d'eau est assurée par les 16 forages (13 fonctionnels et 3 de secours) implantés sur les communes de Moule, Houle, Eperlecques et Bayenghem-lès-Eperlecques.

Les forages du champ-captant sont implantés :

- En nappe libre, tel le forage 15 : l'aquifère de la craie est surmonté d'un recouvrement perméable,
- En nappe captive, tel le forage 3 : l'aquifère de la craie est surmonté d'une épaisse couche d'argile quasi imperméable et l'eau se trouve sous pression sous les argiles. Elle est par ailleurs protégée des pollutions de surface au droit du forage,
- En nappe semi captive, cas le plus fréquemment rencontré sur le champ-captant : les forages sont situés en limite de recouvrement argileux et l'eau peut s'écouler librement (cas de nappe basse) ou être en pression (cas de nappe haute).

Pratiquement tous les forages ont une profondeur de 100 m.

Leur productivité, rarement rencontrée en région Hauts de France, fait du champ-captant de Houle-Moule un site exceptionnel sur le plan de l'aquifère.



Localisation des forages (orange) qui alimentent les réservoirs (rose) avant l'écoulement gravitaire vers le Dunkerquois

2. ● L'UNITÉ D'ADOUCCISSEMENT COLLECTIF DE MOULLE

La nappe de la craie de l'Audomarois, principale ressource en eau du territoire, présente une dureté naturellement élevée, due à une forte teneur en calcaire. Si ces minéraux sont bénéfiques pour la santé, ils peuvent aussi générer des désagréments quotidiens (peau irritée, électroménager entartré) et entraîner des coûts supplémentaires pour les ménages comme pour les professionnels.

Face à ce constat, et à la forte attente des usagers – 65% se déclaraient insatisfaits de la dureté de l'eau, selon une enquête de l'institut Qualimétrie – Les acteurs du territoire dont la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED) ont engagé une action ambitieuse : la construction d'une unité d'adoucissement collectif à Moule. Ce projet s'inscrit pleinement dans le dispositif Eco-Gagnant porté par la CUD. Ce dispositif vise à améliorer le quotidien des habitants tout en réduisant l'empreinte environnementale du territoire.

La réalisation de l'unité, confiée au délégataire SUEZ, a débuté en juin 2022 après l'obtention des autorisations environnementales, pour s'achever en décembre 2023. Elle représente un investissement stratégique pour le confort des usagers et la perception de l'eau du robinet.

Depuis sa mise en service, l'unité permet de réduire la dureté de l'eau distribuée de 33°F à 22°F, soit une

diminution d'un tiers de la teneur en calcaire. Elle bénéficie aux plus de 220 000 habitants et 4 000 professionnels du territoire du SED.

Le procédé mis en œuvre repose sur un réacteur de décarbonatation. L'eau brute est d'abord mélangée à un coagulant et des réactifs qui favorisent la précipitation du calcaire. Les particules ainsi formées (micro-flocs) se déposent au fond du réacteur sous forme de terre calcique, ensuite valorisée en agriculture. L'eau clarifiée est ensuite filtrée sur charbon actif pour affiner le traitement.

Cette démarche innovante poursuit trois objectifs :

- Améliorer le confort d'usage au quotidien pour tous les foyers (entretien, linge, peau, électroménager) ;
- Préserver les qualités minérales de l'eau potable, source naturelle de calcium et de magnésium ;
- Protéger les installations intérieures des logements et bâtiments contre la corrosion, grâce à un équilibre minéral soigneusement maîtrisé.
- L'unité d'adoucissement de Moule incarne pleinement la volonté du territoire de proposer un service public de l'eau performant, durable et à l'écoute des besoins des usagers.

Le taux de dureté de l'eau qui permet ainsi de satisfaire la demande des usagers domestiques mais également professionnels qui pourront optimiser leur usage de l'eau.

Bénéfices de l'adoucissement collectif

			
Social	Economie	Confort	Environnement
● Permettre à tous d'accéder à une eau au TH adapté ● Améliorer la perception du service public par les consommateurs	● Réduire les consommations de détergents, de produits anticalcaire, d'énergie ● Éviter le vieillissement prématuré des équipements et l'entartrage des canalisations ● Optimiser la consommation de l'eau distribuée en eau de boisson	● Meilleure sensation des usages sanitaires de l'eau	● Moins de rejets de détergents/lessives ou autres produits chimiques ● Moins de consommation d'énergie et de bouteilles plastiques



C ● Le suivi de la ressource en eau, un suivi permettant de garantir un équilibre quantitatif

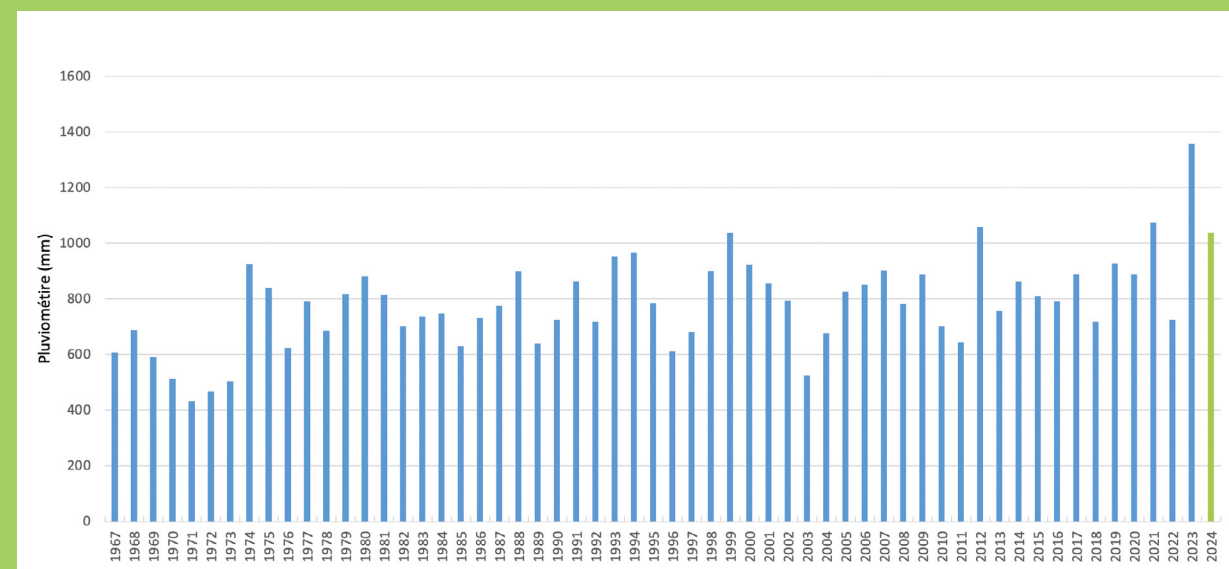
Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois prête une attention toute particulière au suivi quantitatif de la nappe qu'il exploite. Afin de s'assurer que les prélèvements ne déséquilibrent pas l'hydrosystème local, les niveaux de la nappe sont suivis en continu toute l'année. Un suivi météorologique permet de mettre en relation ces observations avec les variations climatiques locales.

1. SUIVI DE LA PLUVIOMÉTRIE

Située dans l'enceinte de l'usine de Moulle, la station météorologique permet d'avoir une bonne connaissance des niveaux de précipitations du secteur. En effet, le suivi des précipitations sur le secteur représente un bon indicateur de l'évolution de la recharge potentielle de la nappe.

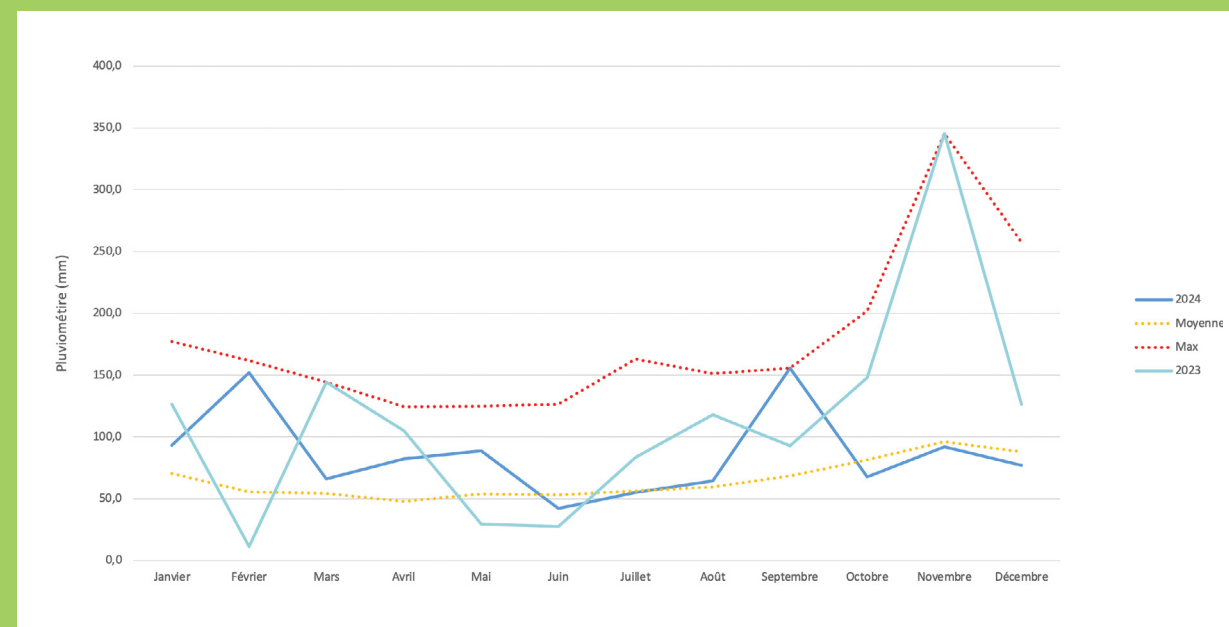
L'année 2023 a enregistré 1 359 mm de précipitations, établissant un record historique depuis le début des mesures à la station de Moulle en 1967. Ce volume exceptionnel dépasse largement la moyenne annuelle de 786 mm, calculée sur les 58 dernières années. En 2024, les précipitations ont atteint 1 037 mm, confirmant une nouvelle année très pluvieuse.

Ces chiffres s'inscrivent dans une tendance observée depuis une dizaine d'années, marquée par une augmentation progressive des volumes annuels de pluie (cf. figure ci-dessous).



Précipitations (en mm) enregistrées à la station de l'usine de Moule de 1967 à 2024.

Cependant la répartition de ces précipitations sur une période annuelle est plus inégale et intègre des épisodes pluvieux de plus forte intensité, comme ceux connus en novembre 2023.



Précipitations (en mm) enregistrées à la station de l'usine de Moule en 2023 à 2024

2. SUIVI DE LA PIÉZOMÉTRIE

Le piézomètre dit « Picot », situé sur la commune de Tilques, est suivi depuis 1977. Ce forage de faible diamètre, implanté dans une zone non influencée par les pompages d'eau potable, constitue une station de référence pour observer les variations naturelles du niveau de la nappe de la craie sur le bassin Nord-Audomarois.

À l'instar des précipitations, les niveaux piézométriques enregistrés présentent des fluctuations marquées selon les périodes (cf. figure ci-dessous). Les précipitations exceptionnelles de l'automne 2023, notamment en novembre, ont saturé les sols et entraîné une recharge très rapide de la nappe, atteignant alors 24,5 m NGF, un niveau déjà remarquable à l'échelle de l'historique du site.

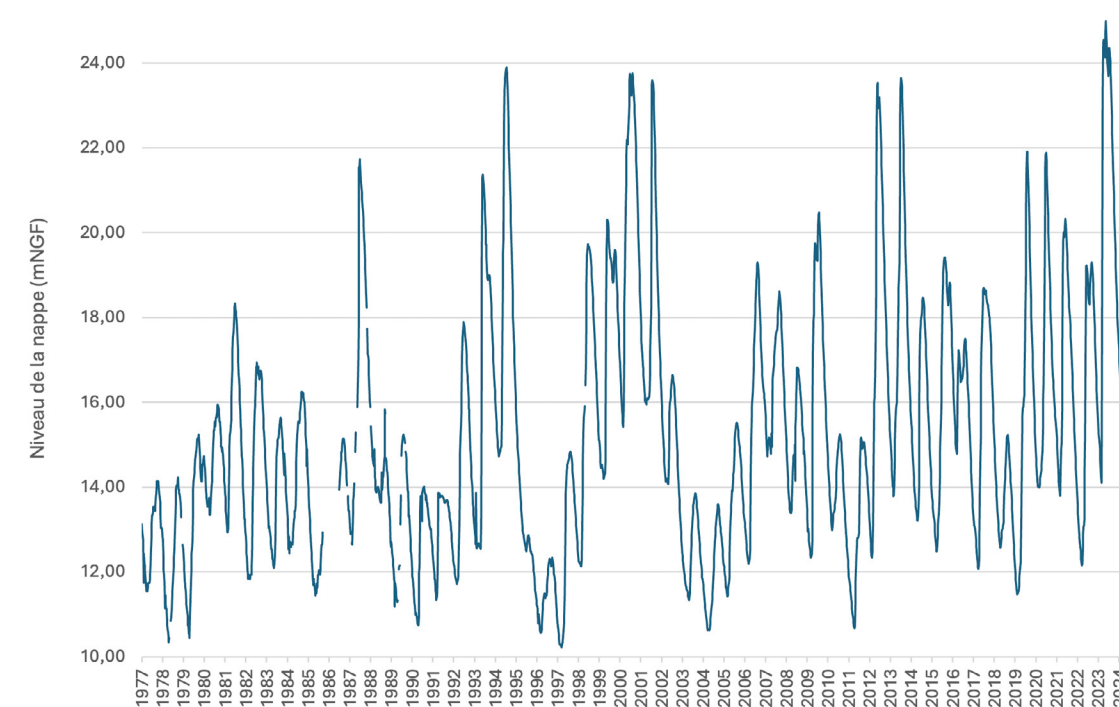
Cette dynamique s'est poursuivie au début de l'année 2024, avec des pluies encore abondantes. Le 10 janvier

2024, un nouveau record absolu a été enregistré, avec un niveau de 24,98 m NGF, le plus haut jamais mesuré depuis le début du suivi en 1977.

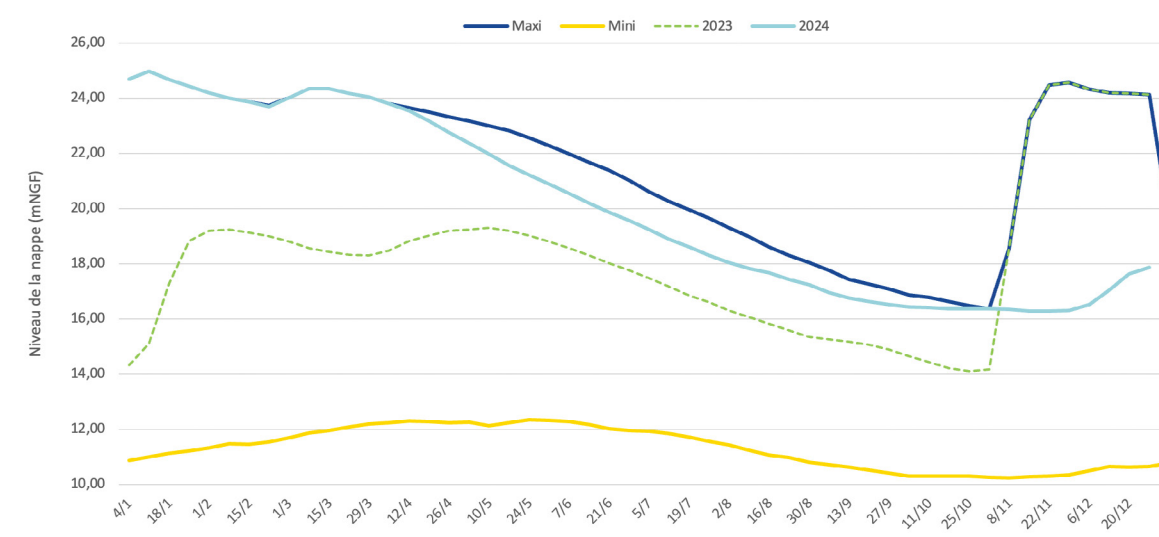
Cette situation exceptionnelle a conduit à de nombreuses résurgences et a contribué à aggraver les phénomènes d'inondations majeures survenus à la fin de l'année 2023 et au début 2024.

Après avoir atteint un niveau record, la décharge naturelle de la nappe a débuté à la mi-mars, marquant le début de la baisse progressive des niveaux.

Cependant, en raison d'un contexte hydrologique encore très humide, les niveaux sont restés durablement élevés tout au long de l'année. La recharge suivante a débuté dès la fin de l'automne, courant décembre 2024.



Niveau piézométrique (m NGF) au droit du piézomètre Picot (00075x0144) de 1978 à 2024



Niveau piézométrique (m NGF) au droit du piézomètre Picot (00075x0144) de 1993 à 2024. Minimum et maximum de chaque mois pour la période 1993 à 2024.

3. LES PRÉLÈVEMENTS DANS LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

En 2024, le volume total prélevé en nappe est de 13,9 Mm³.

L'arrêté préfectoral de déclaration d'Utilité Publique du 16 février 2001, autorisant sur 16 forages un volume annuel prélevé de 19 Mm³, est largement respecté avec un volume moyenné de 14 Mm³/an ces cinq dernières années. Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes prélevés via les forages ces deux dernières années.

Désignation	2023	2024
F1	2 650 790	3 801 170
F2	1 601 228	2 478 429
F3	1 074 986	549 341
F4	571 421	3 842 228
F5	752 371	0
F6	1 260 788	102 069
F8	921 597	1 007 404
F9	740 678	720 232
F10B	18 481	533
F11	1 008 304	219 302
F13	883 588	451 916
F14	149 986	204 767
F15	1 993 042	539 024
Total	13 627 260	13 916 415

Ces prélèvements respectent pleinement l'équilibre de l'hydrosystème. En effet, une étude de définition des volumes prélevables a confirmé que les prélèvements jusqu'à 22 Mm³/an n'affectaient pas la pérennité de la ressource sur le bassin versant Nord Audomarois.

Sur cette base, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Audomarois a révisé la nouvelle règle n°1 du SAGE qui fixe désormais :

« Le volume maximum prélevable dans les eaux souterraines dans le sous bassin versant Nord Audomarois est fixé à 21 Mm³ par an à la date d'approbation du SAGE ».

Ces volumes sont répartis selon les usages de la manière suivante :

Volumes maximum prélevables en m³	Usages	Volumes en m³	(%)	Volumes indicatifs m³
21 000 000	Alimentation eau potable	18 500 000	99 %	18 315 000
	Industrie		0,5 %	92 500
	Irrigation		0,5 %	92 500
	Marge mobilisable	2 500 000		

L'eau potable, le produit alimentaire le plus contrôlé en France

1. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL

L'eau destinée à la consommation humaine est soumise à des normes de qualité très strictes, dont la liste des paramètres à analyser est fixée par les arrêtés du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010.

Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- La qualité microbiologique,
- La qualité physico-chimique dont les pesticides et les métabolites
- La qualité organoleptique

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- Les limites de qualité, correspondent à la conformité réglementaire pour différents paramètres bactériologiques ou physico-chimiques dont le Code de

la Santé Publique fixe une valeur maximale. Un dépassement peut impliquer des restrictions de consommation et doit conduire à des solutions de mise en conformité de l'eau distribuée.

- Les références de qualité, correspondent à des indicateurs établis à des fins de suivi des installations de production, de distribution et d'évaluation des risques pour la santé des personnes.

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle : un contrôle réglementaire exercé par l'ARS et un autocontrôle du délégataire dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Les analyses sont réalisées sur des échantillons d'eau prélevés en sortie de forage et sur des échantillons prélevés sur le réseau de distribution.

2. FOCUS SUR LA GESTION DE LA PRÉSENCE DE PESTICIDES ET MÉTABOLITES DANS L'EAU POTABLE

L'instruction de la DGS (Direction Générale de la Santé) du 18 décembre 2020 « relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine » a fait évoluer la méthodologie appliquée au contrôle sanitaire de l'eau.

Pour mettre en application cette instruction, des programmes sanitaires spécifiques visant à rechercher d'éventuelles nouvelles molécules ont été mis en place dès le début de l'année 2021 par les Agences Régionales de Santé sur les installations de production d'eau potable.

Les nouvelles molécules concernées et recherchées sont les molécules de pesticides ainsi que les métabolites issus de leur dégradation.

Après des études et une phase de recherche poussée, ces métabolites font l'objet d'un classement par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) en 2 catégories :

- Les métabolites pertinents qui sont soumis à la même réglementation que les pesticides
- Les métabolites non pertinents qui sont soumis à une réglementation moins stricte.

Pour chaque concentration mesurée, il existe deux types de valeurs :

- La valeur de limite de qualité pour les pesticides (0,1 µg/l), correspond aux seuils de détection des méthodes d'analyses disponibles au début des années 1970 pour les pesticides recherchés à cette époque. Contrairement aux limites de qualité des autres paramètres, elle n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Elle constitue un indicateur de la dégradation de la qualité de la ressource en eau et a pour objectif de réduire la présence de ces composés au plus bas niveau de concentration possible.
- La valeur sanitaire, appelée Vmax, est la valeur en dessous de laquelle l'eau ne présente en sa qualité d'eau à boire aucun risque pour la santé et dont la consommation est autorisée. Passé cette valeur des restrictions d'usage de l'eau peuvent s'appliquer.

3. ◆ SYNTHÈSE DES CONTRÔLES DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Concernant le contrôle réglementaire exercé par l'ARS en 2024, le tableau suivant détaille les taux de conformité obtenus pour chaque type d'installation :

Type d'installation	Nombre de paramètres bactériologiques mesurés	Conformité bactériologique	Nombre de paramètres chimiques mesurés	Conformité chimique
Ressource	22	100 %	6 034	100 %
Production	215	100 %	3 128	99,5 %
Distribution	1 475	99,9 %	3 814	99,9 %
Total	1 712	-	12 976	-

4. ◆ SYNTHÈSE DE L'AUTOCONTRÔLE RÉALISÉ PAR LE DÉLÉGATAIRE

Concernant le contrôle de surveillance exercé par le délégataire en 2024, le tableau suivant détaille les taux de conformité obtenus pour chaque type d'installation :

Type d'installation	Nombre de paramètres bactériologiques mesurés	Conformité bactériologique	Nombre de paramètres chimiques mesurés	Conformité chimique
Ressource	245	100 %	1 096	100 %
Production	670	100 %	2 805	99 %
Distribution	1 195	100 %	2 668	99,9 %
Total	2 110	-	6 569	-

Comme précisé au paragraphe « Focus sur la gestion de la présence de pesticides et métabolites dans l'eau potable », l'instruction du 18 décembre 2020 a fait évoluer la liste des paramètres analysés par les ARS notamment concernant la recherche des métabolites chloridazone desphényl et chloridazone méthyl desphényl. Ces sous-produits sont issus de la dégradation d'un herbicide, la chloridazone, dont l'usage n'est plus autorisé depuis 2020. Contrairement à ses voisins Européens, l'ANSES a souhaité, classer ces métabolites comme pertinents, par principe de précaution.

La majorité de la moitié Nord de la France est concernée par l'usage par le passé de la chloridazone.

En juillet 2024, l'ANSES a établi une valeur sanitaire maximale (Vmax, c'est-à-dire le taux de métabolite au-delà duquel l'eau ne doit plus être consommée) pour chacun des deux métabolites : **11 µg/L pour la chloridazone desphényl et 110 µg/L pour la chloridazone méthyl desphényl.**

Plus de 150 analyses ont été réalisées dans les eaux captées et distribuées pour l'alimentation en eau potable du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois :

- Dans 100% des cas, les valeurs mesurées sont très inférieures aux Valeurs Sanitaires
- La concentration maximale détectée sur l'Eau du Dunkerquois était de 1,2 µg/l en 2024.

Aussi, les chlorothalonil R471811 et 417888, des métabolites du chlorothalonil, ont été intégrés au contrôle sanitaire de l'ARS HDF dès lors que l'Anses a publié un avis sur leur pertinence :

- en juillet 2023 pour le métabolite R471811 ;
 - en juillet 2024 pour le métabolite R417888.
- Le chlorothalonil est une molécule fongicide très utilisée, en France, jusque mai 2020 (date de son interdiction) principalement dans le cadre de la culture des céréales (maladies du blé et de l'orge), mais aussi sur les protéagineux (pois, féverole), pommes de terre et légumes.
- Le chlorothalonil R471811 a été déclassé comme non pertinent par les autorités sanitaires en 2024, aussi la valeur de vigilance pour cette molécule est désormais de 0,9 µg/L. Le chlorothalonil R417888 en revanche demeure pertinent, avec une valeur sanitaire transitoire de 3 µg/L, en attendant la définition de sa valeur sanitaire maximale par les autorités sanitaires.
- Dans 100 % des cas, les valeurs mesurées sont inférieures aux Valeurs Sanitaires
 - La concentration maximale détectée sur l'Eau du Dunkerquois était de 0,2 µg/l en 2024 pour le chlorothalonil R417888
 - La concentration maximale détectée sur l'Eau du Dunkerquois pour le chlorothalonil R471811 était très inférieure à la valeur de vigilance de 0,9 µg/l.
- Néanmoins, la surveillance est renforcée. Les services du Syndicat ont engagé la mise en œuvre d'un Contrat d'Action pour la Ressource en Eau (CARE) afin d'expertiser et engager les actions de maintien de la qualité de la ressource ceci en étroite avec le monde agricole.

5. ◆ FOCUS SUR LA PRÉSENCE DES NITRATES

Les nitrates ne sont naturellement présents qu'en concentrations minimales dans les eaux souterraines. L'évolution des nitrates (principalement d'origine agricole) dans les eaux des différents forages est fonction de plusieurs paramètres :

- L'évolution du stock de nitrates dans les sols et le sous-sol, dépendant des pratiques agricoles et des conditions climatiques de l'année (lixiviation des sols)
- Le battement de la nappe, remettant en solution les stocks de nitrates contenus dans la zone non-saturée
- L'influence de la réalimentation sur la qualité de l'eau des forages proches de l'usine. En effet, la concentration en nitrates de la rivière Houlle étant très inférieure à la teneur moyenne en nitrates de la nappe de la craie, un phénomène de dilution est observé en période de fonctionnement de l'usine de réalimentation.

La tendance interannuelle est légèrement à la hausse, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois entreprend des actions préventives afin de favoriser la protection de la ressource. Ainsi, le SED a sollicité les collectivités des territoires du champ captant afin de poursuivre la démarche volontariste de protection de la ressource. Ces aspects sont détaillés au chapitre « La protection volontariste ».

6. ◆ UNE EAU DE BONNE QUALITÉ

Au total, ce sont **23 367 paramètres qui ont été analysés**, l'eau potable étant l'élément alimentaire le plus suivi en termes de conformité de qualité. Malgré, la très faible présence de métabolites de pesticides, l'eau captée sur le champ-captant de Houlle-Moulle, et mise en distribution par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, reste de très bonne qualité et sa consommation ne subit donc pas de restriction.

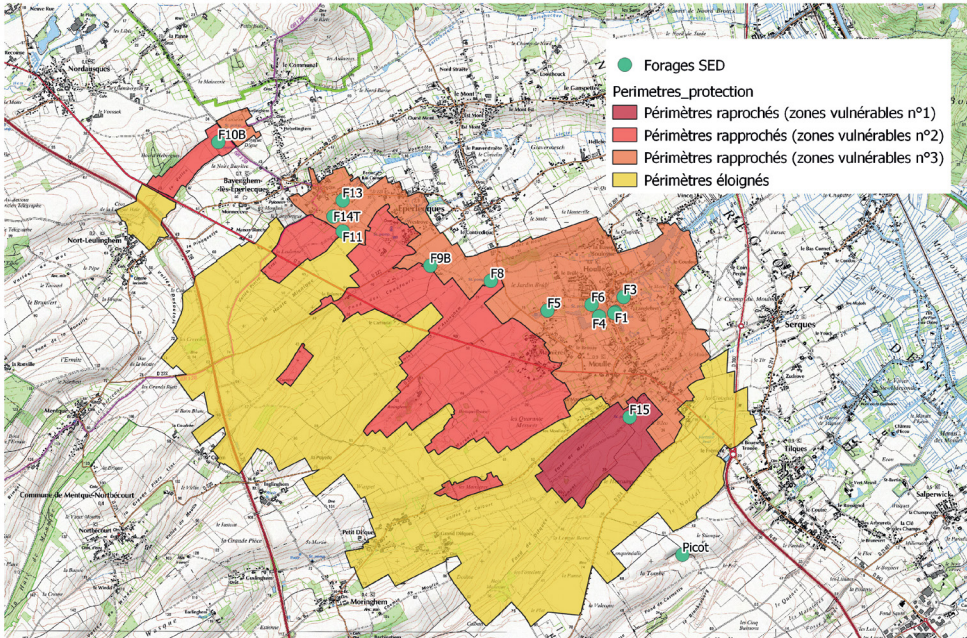
La concentration moyenne de l'eau distribuée en 2024 est de 38 mg/l contre 36,2 mg/l en 2023.

E ◆ La protection de la ressource, un enjeu pour l'avenir

1. ◆ LA PROTECTION RÉGLEMENTAIRE

L'Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages du champ-captant de Houlle- Moulle, du 16 février 2001, a instauré des Périmètres de Protection Immédiats (PPI), Rapprochés (PPR) et Eloignés (PPE). Ils permettent la mise en place de prescriptions permettant la maîtrise des risques de pollutions susceptibles d'affecter rapidement les ouvrages de production d'eau destinée à la consommation humaine.

La carte ci-dessous représente les différents périmètres de protection du champ-captant.



Périmètres de protection rapprochés et éloignés des forages du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau, est un indicateur utilisé par les services de l'État pour traduire l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. **L'indice de protection de la ressource du SED pour l'année 2024 est de 100 %.**

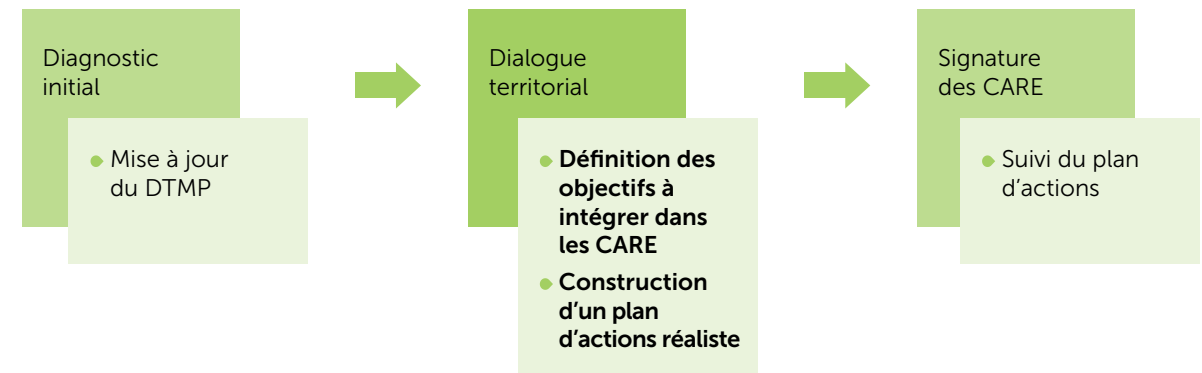
Échelle de l'indice d'avancement de la protection de la ressource					
0 %	20 %	40 %	60 %	80 %	100 %
Aucune action de protection de la ressource	Études hydrologiques et environnementales en cours	Avis de l'hydrogéologue définissant les périmètres de protection et travaux nécessaires	Arrêté préfectoral avec déclaration d'utilité publique et validation des périmètres de protection et travaux nécessaires	Arrêté préfectoral avec déclaration d'utilité publique et validation des périmètres de protection et travaux nécessaires	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi

2. LA PROTECTION VOLONTARISTE

Soucieux de la protection de la ressource en eau, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED) va au-delà des obligations réglementaires. Il s'engage, avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), dans des actions d'envergure en partenariat avec les acteurs locaux.

À la suite du Diagnostic Territorial Multi Pressions (DTMP) réalisé entre 2006 et 2010, une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) a été mise en place sur le bassin versant Nord-Audomarois. En fonction des risques identifiés (pollutions diffuses ou accidentelles), plusieurs plans d'actions ont été déployés depuis 2011 sur différents volets : hydrosystèmes, agriculture, industrie/artisanat, phytosanitaires non agricoles et assainissement urbain. Ces actions concrètes (charte d'entretien des espaces verts, suivi agronomique, amélioration de l'assainissement...) ont été mises en œuvre avec le soutien de nombreux partenaires locaux (collectivités, Parc naturel régional, chambre d'agriculture, etc.).

En 2023, toujours portés par la volonté de préserver une ressource partagée et de mutualiser les efforts, la CAPSO et le SED ont lancé une actualisation du diagnostic, dans la perspective d'élaborer un nouveau contrat d'action. Cette nouvelle démarche intègre un dialogue territorial, processus de concertation environnementale visant à co-construire un plan d'actions réaliste, accepté par tous. Ce futur plan d'actions s'inscrira dans le cadre des Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE), soutenus par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

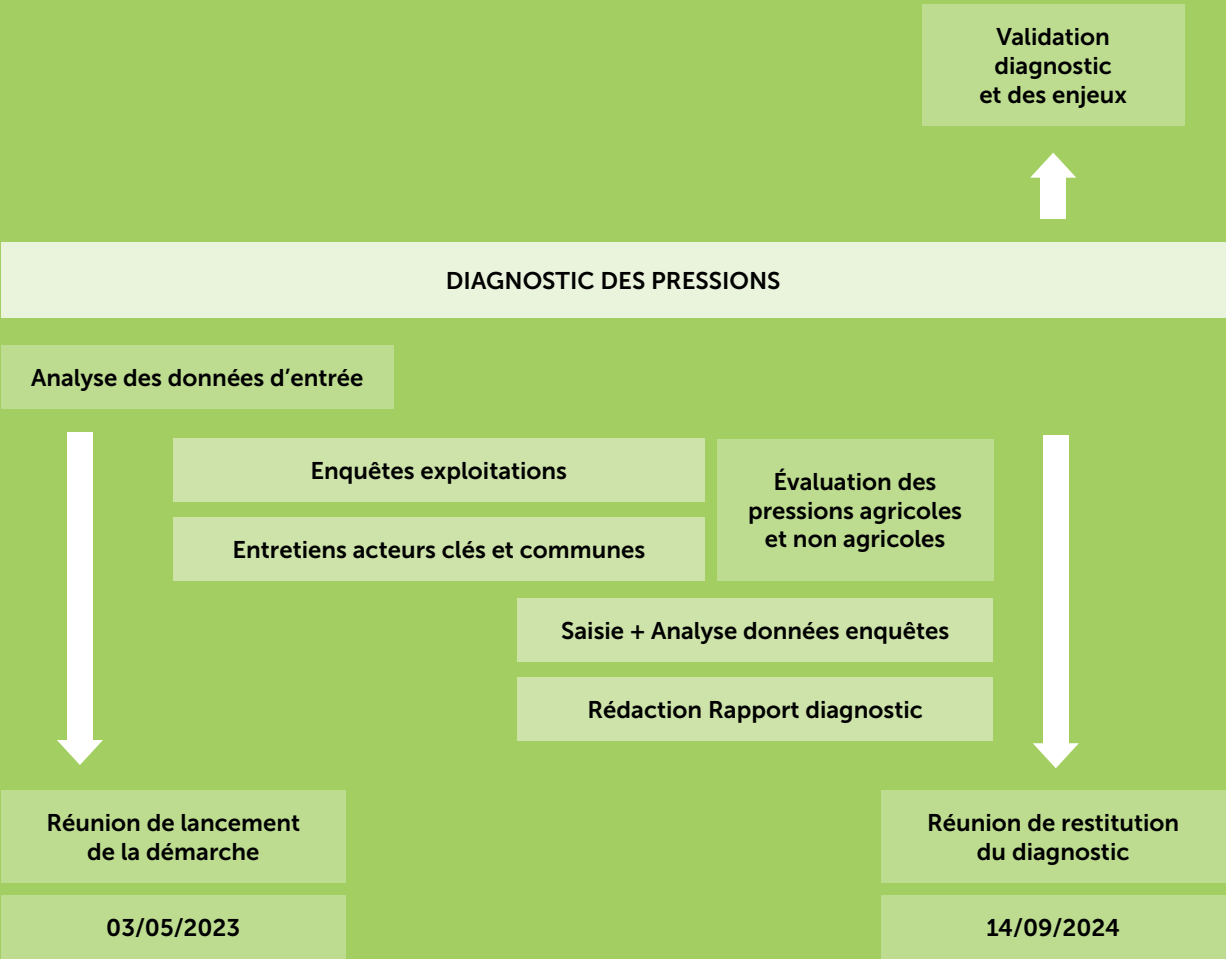


Après validation de la démarche par l'Agence de l'Eau, le DTMP commun CAPSO/SED a été relancé en mai 2023. Le bureau d'études SCE (Paris) a été missionné pour sa réalisation. Ce diagnostic vise à actualiser les données sur les émissions de polluants agricoles et non agricoles (assainissement, industrie, autoroutes, etc.) pouvant impacter la qualité de l'eau sur l'aire d'alimentation des captages (AAC) du Nord-Audomarois.

Les objectifs principaux sont :

- Identifier et caractériser les sources de pollution (nitrates, pesticides) ;
- Hiérarchiser les pressions en fonction de leur impact ;
- Proposer des objectifs de qualité à atteindre pour le prochain programme d'action.

Après une phase d'analyse des données existantes, des entretiens avec les acteurs du territoire, les communes, et des enquêtes agricoles ont été menés. Malgré un contexte difficile, marqué par les inondations de novembre 2023 et janvier 2024, 33 exploitations agricoles ont été enquêtées, couvrant plus de 2 035 hectares (soit un tiers de la SAU de l'AAC). La diversité des exploitations interrogées permet une représentation fidèle des pratiques agricoles du territoire.



Les résultats ont été présentés au comité de pilotage final en septembre 2024. Parmi les principaux enjeux identifiés :

Pressions non agricoles :

- Mise en conformité des assainissements non collectifs ;
- Développement de l'assainissement collectif dans les zones pertinentes ;
- Gestion des pollutions autoroutières (efficacité des bassins de rétention) ;
- Intégration des entreprises et des élus locaux dans la démarche de protection de la ressource.

Enjeux agricoles :

- Diversifier les rotations culturales ;
- Optimiser l'usage des produits phytosanitaires ;
- Réduire les écarts de pratiques entre exploitations ;
- Développer les techniques alternatives ;
- Améliorer la gestion de la fertilisation et la couverture des sols.

Pour accompagner la transition vers un plan d'action partagé, le SED et la CAPSO ont engagé en fin d'année 2024 un contrat de structuration du dialogue territorial. Le cabinet Voix Active, spécialisé en concertation, a été retenu pour accompagner le SED dans cette démarche. La stratégie de dialogue a été construite dès décembre 2024. Sa mise en œuvre s'étalera tout au long de l'année 2025.

L'ambition de cette démarche est de co-construire un contrat d'actions largement partagé, réaliste et opérationnel, avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, afin de garantir la préservation durable de la ressource en eau.

F • La réalimentation artificielle, un outil permettant d'affronter les épisodes de sécheresse

La nappe souterraine de Houlle-Moulle située à 40 km de Dunkerque est la seule ressource en eau potable pour plus de 220 000 habitants de l'agglomération dunkerquoise. En effet, le territoire dunkerquois ne dispose pas de ressource en eau potable exploitable. Au début des années 70, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a initié, de manière visionnaire, une véritable stratégie de gestion intégrée de la ressource en eau.

Dès 1973, une unité de réalimentation de la nappe a été créée à Moulle afin de sécuriser l'alimentation en eau en réinfiltrant de l'eau de surface pour anticiper

un déficit de recharge de la nappe. La réalimentation artificielle du site de Moulle est un procédé de recharge indirecte, qui sécurise la ressource en réinfiltrant de l'eau de surface, en cas de déficit de recharge naturelle de la nappe.

L'eau de surface est prélevée dans la rivière « la Houlle » et fait l'objet d'un traitement physico-chimique poussé (Tamisage, ozonation, décantation ou flottation, filtration sur charbon actif). Cette eau traitée est infiltrée via un bassin de réalimentation aménagé dans la zone de captage sur la craie fissurée. L'unité peut fonctionner jusqu'à un débit de 900 m³/h.

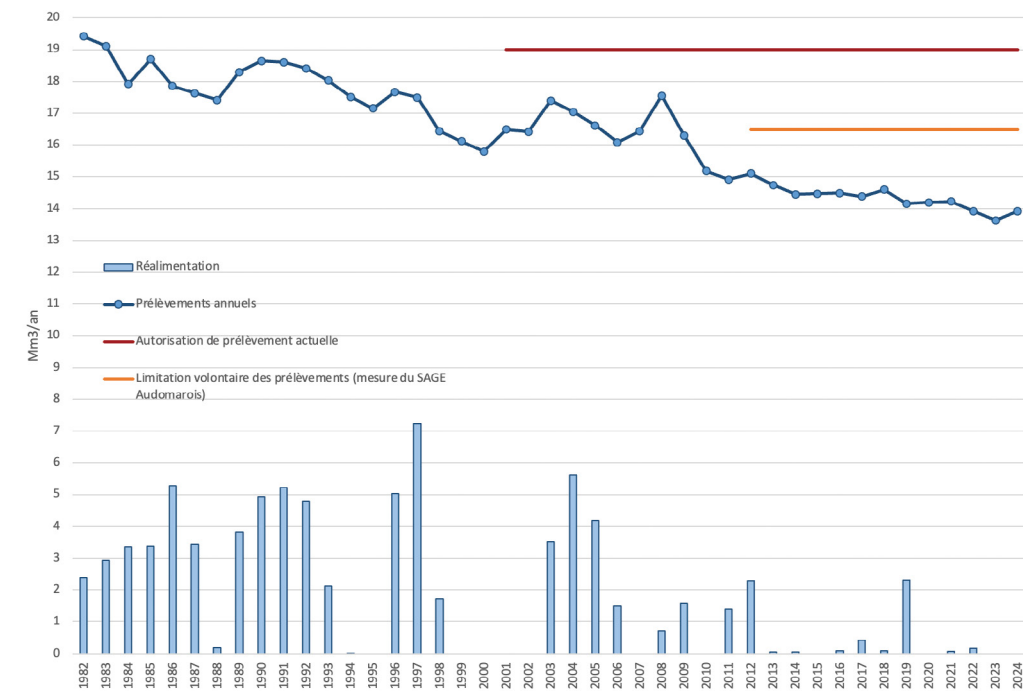


Bassin de réalimentation du Brouay

La réalimentation est mise en service sur la base de différents indicateurs (niveaux de la nappe à la fin de la période de recharge, niveaux d'eau dynamiques dans les forages...).

Les volumes réalimentés ont largement diminué ces dernières années. Il n'y a pas eu de réalimentation, hors démarrage pour entretien et maintenance de l'unité entre 2013 et 2016.

En 2019, année relativement sèche, l'unité a fonctionné en soutien de la nappe durant 10 mois avec un volume global réalimenté de 2 314 000 m³. En 2022, du fait des bas niveaux de nappe observés en fin d'année et afin d'optimiser les pompages dans les forages, l'usine de réalimentation a été remise en service mi-novembre, pour une durée de 3 semaines. Ces opérations ont abouti à la réalimentation d'un volume modéré (162 296 m³) dans la nappe. **En 2023 et 2024, la recharge naturelle de la nappe a été exceptionnelle. En conséquence, l'unité de réalimentation artificielle n'a pas fonctionné.**



Évolution des prélèvements d'eau potable et des volumes réinfiltrés

Plusieurs facteurs expliquent cette moindre sollicitation du système de réalimentation de la nappe étroitement en lien avec la diminution des prélèvements d'eau souterraine. En effet, une gestion patrimoniale optimisée du réseau de distribution a permis de limiter les pertes en eau. Le rendement de réseau du SED atteint aujourd'hui 91 %. Les industriels dont le process est fortement consommateur d'eau ont accentué leurs consommations d'eau industrielle en substitution de volumes jusqu'alors prélevés sur la ressource en eau potable. Par ailleurs, fort des actions de sensibilisation auprès des usagers et de la mise en œuvre en 2012 de la tarification « écosolidaire », le niveau de consommation des habitants desservis par le SED a diminué significativement pour atteindre une moyenne de 70 m³/an/foyer.

Enfin, l'amélioration des connaissances de l'hydrosystème permet de solliciter de manière plus précise l'unité de réalimentation.

Cette installation témoigne de la volonté du service de l'eau de préserver l'équilibre de la ressource qu'il sollicite. Dans le contexte du changement climatique, la recharge artificielle constitue un des outils mobilisables pour une gestion intégrée de la ressource en eau souterraine.

Pour plus de détails sur le dispositif, un article rédigé par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, est paru dans la revue scientifique « TSM : Technique Sciences et Méthodes », N°12 2022.

G ●

L'implication du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois dans les instances et les projets des territoires

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois est un acteur engagé dans la vie des territoires dunkerquois et audomarois. Il participe activement à de nombreuses instances de concertation, de planification et de suivi des politiques locales de l'eau. Par son implication dans divers projets partenariaux, le SED contribue à une gestion concertée, durable et solidaire de la ressource, en lien étroit avec les collectivités, les acteurs institutionnels, les associations et les usagers.

1. ● LE SAGE DE L'AUDOMAROIS

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois est pleinement engagé dans les travaux de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Audomarois, dont il est membre actif et présent lors des réunions plénières. Ce Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, approuvé en 2005 puis révisé en 2013 pour s'adapter aux évolutions réglementaires européennes, fait depuis 2022 l'objet d'une nouvelle révision partielle, notamment pour actualiser la règle I, sur la base des résultats du modèle de la nappe du SED, permettant une gestion plus dynamique des volumes d'eau prélevables. À la suite de l'adoption du SDAGE 2022-2027, avec lequel le SAGE doit être mis en compatibilité, une nouvelle phase de révision a été lancée par la CLE.

Les services du SED ont activement participé aux groupes de travail dédiés à cette révision, en apportant leurs contributions techniques et leurs remarques sur les orientations à venir. Ces échanges alimenteront les documents qui seront présentés et validés au cours de l'année 2025.

Par ailleurs, le Syndicat participe régulièrement à des actions de sensibilisation et de pédagogie, en partenariat avec le SMAGE de l'Aa. À titre d'exemple, une visite de terrain au bassin de Langlebert a été organisée afin de présenter les enjeux liés à la ressource en eau potable sur ce secteur stratégique du territoire.



2. ● LE SAGE DU DELTA DE L'AA

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois est également impliqué dans les travaux du SAGE du Delta de l'Aa. À ce titre, il participe activement à la révision en cours du document, en apportant son expertise sur les thématiques liées à l'eau potable et à l'eau industrielle, deux compétences majeures du SED.

Le SED prend part aux réunions de concertation organisées par la Commission Locale de l'Eau et aux groupes de travail thématiques, afin de contribuer à la définition des orientations futures du SAGE et à leur mise en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027. Son implication permet d'assurer une bonne prise en compte des enjeux liés à la sécurisation de l'alimentation en eau, à la protection de la ressource et à la conciliation des usages, dans un contexte de changement climatique et d'évolution des besoins du territoire.

3. ● ACCLIMO

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois est partie prenante du projet **ACCLIMO (Adaptation au Changement Climatique de l'Oostover)**, porté par l'association de préservation de l'eau du Canal des Moères, créée spécifiquement pour cette démarche ambitieuse. Ce projet fédère 16 structures locales — dont la Communauté Urbaine de Dunkerque qui pilote le sujet, la Préfecture du Nord, l'Agence de l'eau et Coca-Cola Europacific Partners France — autour d'un objectif commun : préserver durablement la ressource en eau de surface, essentielle au maintien des usages agricoles et à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité sur ce territoire particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique.

Le SED contribue au projet en apportant son expertise technique sur la ressource en eau, notamment en ce qui concerne les impacts potentiels sur la prise d'eau industrielle. La mise en œuvre du projet nécessitera une étude d'impact globale, préalable à l'adaptation des ouvrages et à la révision des modes de gestion de l'eau.

4. ● DIAGNOSTIC ECOD'EAU

Dans le cadre d'une démarche territoriale pour préserver la ressource, la Communauté urbaine de Dunkerque en partenariat avec le Syndicat de l'Eau du

Dunkerquois accompagnent les communes vers une meilleure gestion de leur consommation d'eau.

Chaque mairie peut bénéficier de 3 diagnostics sur ses bâtiments municipaux. L'objectif : repérer les points d'amélioration, proposer des solutions concrètes et viser 10 % de réduction de la consommation d'eau d'ici 2026.

Différentes réunions d'informations sont organisées, associant la Communauté Urbaine de Dunkerque, le SED et les responsables des communes, afin de présenter les outils et les actions de sobriété qui peuvent être mises en œuvre au sein de chaque structure. Des éléments de communication sont aussi partagés afin de permettre une prise en compte de l'ensemble des agents œuvrant dans les communes.

5. ● COMITÉ DES ACTEURS DE L'EAU

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois est membre du **Comité des Acteurs de l'Eau**, instance de concertation initiée par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Ce comité réunit les partenaires du territoire agissant sur le sujet de l'eau, tels que le Grand Port Maritime de Dunkerque, l'Institution Intercommunale des Wateringues, VNF, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le SAGE Delta de l'Aa, les services de l'État ainsi que la CUD. Face à la diversité des enjeux liés à l'eau — ressource, assainissement, milieux, aménagement, risques — et à la multiplicité des acteurs concernés, cette instance vise à structurer un dialogue territorial durable. Elle permet une gouvernance élargie et de partager les stratégies, de coordonner les actions entre maîtres d'ouvrage, de valider collectivement des étapes de décision. Celle-ci donne aussi une meilleure lisibilité aux engagements pris. Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois contribue aux différentes commissions thématiques qui se réunissent plusieurs fois par an, affirmant ainsi son rôle de partenaire impliqué dans la gouvernance locale de l'eau.



H • Soutien à l'accès à la ressource en eau – Fonds Eau du Dunkerquois (FED)

1. ♦ L'OBJECTIF DU FED

Dans le cadre de la Loi « Oudin-Santini » les structures responsables des services publics de l'eau et de l'assainissement peuvent engager jusqu'à 1 % de leur budget pour financer des actions de solidarité internationale pour l'accès à la ressource en eau. Le SED fait partie des collectivités qui abondent les projets de coopération au profit des plus démunis. Cela se concrétise sous 2 formes, un soutien à des actions directes portées par le monde associatif et bénéficiant d'une aide de l'Agence de l'Eau Artois Picardie par abondement au projet ou un soutien dans le cadre de l'action mutualisée possible depuis la mise en place du Fonds « Eau » du Dunkerquois.

En effet, afin de mutualiser les moyens affectés à la politique de coopération décentralisée et tirer un meilleur parti des financements existants à l'échelle du bassin, l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et la Communauté Urbaine de Dunkerque ont souhaité mettre en place un Fonds Eau commun. Le comité syndical du SED a approuvé la création de ce fonds fin 2021.

L'objectif du fonds vise notamment à :

- Mutualiser les ressources disponibles sur le territoire dans un fonds géré en commun ;
- Faciliter l'identification et l'examen des projets des acteurs locaux entrant dans les champs de la loi Oudin Santini du territoire ;
- Améliorer et faciliter le circuit de demande de subvention des acteurs locaux ;
- Renforcer les liens entre chacun des trois intervenants dans le domaine de l'eau et de la coopération internationale ;
- Impliquer davantage les citoyens et les jeunes notamment dans la mise en œuvre des accords de Paris relatif à la lutte contre le réchauffement climatique et les Objectifs du Millénaire pour le Développement OMD ;
- Renforcer les soutiens grâce aux savoir-faire locaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.



Photographie du captage de la source Ankofa (à gauche) et du captage de la source Ostie (à droite)

Le territoire peut ainsi solliciter les partenaires des différents projets de coopérations internationales et les structures tels que l'Agence Française de Développement (FICOL), l'État (Appels à projets du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères), l'Union Européenne (EuropAid, Echo...) ou les structures membres du Programme Solidarité Eau (PSeau) pour compléter les besoins de financement en fonction des projets éligibles.

Le Fonds Eau permet également de financer des appels à projets, permettant aux associations locales du territoire dunkerquois de mener des actions ou des projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau, avec leurs partenaires habituels.

2. ♦ LES PROJETS SOUTENUS DE L'ANNÉE 2024

En 2024, trois nouveaux projets ont été soutenus financièrement, en partenariat avec des associations humanitaires et des collectivités locales, principalement à Madagascar et aux Comores.

- **Amélioration du réseau d'eau potable à Ambohimahasoa (Madagascar)**

Porté par l'association Fraternité Tout Horizon (Dunkerque)

Ce projet vise à améliorer durablement l'accès à l'eau pour 2 000 élèves et enseignants d'un complexe scolaire ainsi que 260 foyers du Fokontany d'Ambohimahasoa. Il comprend la modernisation du réseau existant, la construction d'un nouveau captage, l'adduction, la distribution d'eau potable et le renforcement des compétences locales.

Le SED a soutenu ce projet à hauteur de 8 000 € en 2024.

L'association Fraternité Tout Horizon, créée en 2001 et présidée par M. Philippe Pot, œuvre depuis Dunkerque pour la solidarité internationale, avec un engagement fort dans les actions d'accès à l'eau.



Photographie du décanteur de la source Ostie Sainte Monique



- **Programme «Rano Madio» – Amélioration des conditions d'accès à l'eau dans le nord de Madagascar**

Porté par l'ONG HAMAP Humanitaire, en partenariat avec l'ONG AZIMUT

Ce programme se déploie dans la commune rurale d'Andranovondronina, district d'Antsiranana, au nord de Madagascar. Il s'adresse à environ 5 000 habitants vivants dans un territoire fragile, riche en biodiversité (mangroves, forêts), mais très vulnérable aux effets du changement climatique.

Le projet, d'un coût global de 450 000 € sur trois ans, s'articule autour de trois volets :

- Travaux d'eau potable et d'assainissement avec formation et gouvernance locale,
- Intégration d'un axe adaptation au changement climatique,
- Prise en compte de la biodiversité dans la gestion des ressources.

Le SED soutient ce programme à hauteur de 24 000 €, répartis sur trois ans :

12 000 € en 2024, 6 000 € en 2025, 6 000 € en 2026.

- **Projet « De l'eau pour Mohoro » – Phase 2 (Union des Comores)**

Porté par HAMAP Humanitaire, en partenariat avec l'association « Les 2 Mains Comores »

Suite à une première phase engagée en 2019 et mise en œuvre dès 2022, la phase 2 de ce programme vise à améliorer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène dans plusieurs villages de la région de Mbadjini-Est, sur l'île de Ngazidja (Grande Comores). Elle bénéficiera à plus de 15 000 habitants et à 680 élèves et 21 enseignants de 8 établissements scolaires.

Les objectifs sont multiples :

- Extension du réseau d'eau potable à 5 villages, dont Mohoro, Ndzouani, Dzahadjou, Nioumadzaha et Foubouni,
- Réhabilitation ou construction des ouvrages d'assainissement et d'hygiène dans les écoles,
- Sensibilisation des habitants aux enjeux de l'eau,
- Mise en place d'un modèle de gestion pérenne des services de l'eau.

Le coût global s'élève à 1 985 000 € sur deux ans (2025-2026).

Le SED apportera un soutien financier de 20 000 €, réparti sur 2025 (10 000 €) et 2026 (10 000 €).



Cérémonie de la pose de la 1^{re} pierre, passation du projet entre les Gouverneurs



Ces trois projets illustrent la volonté du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois de contribuer activement à la solidarité internationale, en agissant pour un accès équitable et durable à l'eau et à l'assainissement, tout en renforçant les compétences locales et les modèles de gouvernance adaptés.



Sommaire

A ● La distribution de l'eau	46
1 Le bilan hydraulique 2024.....	46
2 Les équipements de stockage	46
3 Les stations de pompage / relevage.....	48
4 La présentation du réseau	49
B ● Une gestion patrimoniale optimisée	50
1 Les investissements réalisés sur les équipements de production et distribution	50
2 Un programme de renouvellement de réseau ambitieux pour maintenir un excellent rendement de réseau	51
3 Les interventions d'entretien.....	55
4 Le diagnostic des réseaux et l'innovation	56
C ● La Défense Extérieure Contre l'Incendie	59
D ● Le déploiement de la télérelève	60
1 De la télérelève pour tous les abonnés.....	60
2 L'état d'avancement du déploiement	61
3 La remontée des données de télérelève et l'utilisation de la télérelève.....	61

3

Les données techniques et l'exploitation du service de l'eau

A • La distribution de l'eau

1. • LE BILAN HYDRAULIQUE 2024

PRODUCTION DU CHAMP CAPTANT : 13 766 712 M³

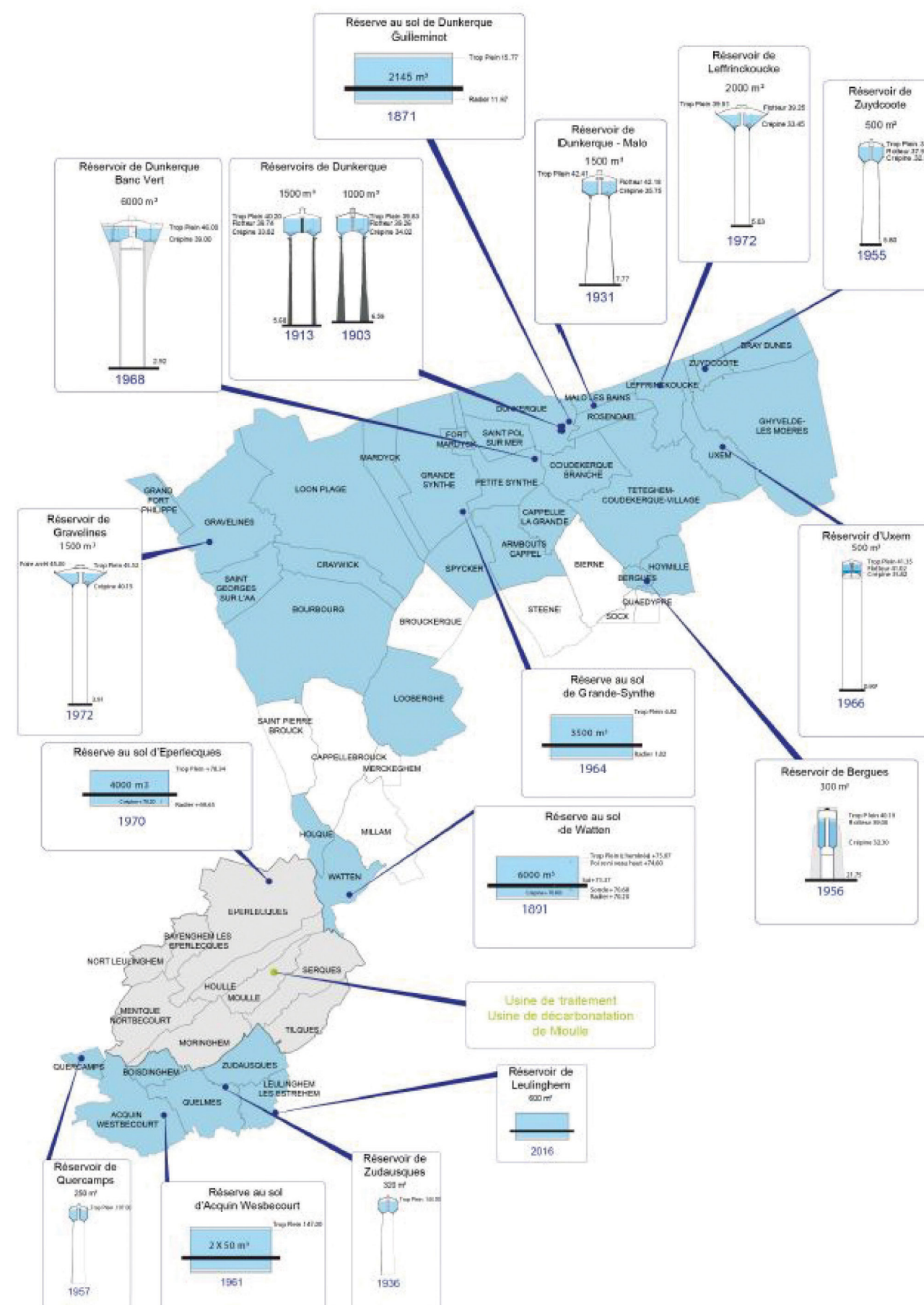
- Volume mis en distribution : **13 204 800 m³**
- Exportation vers la CAPSO et l'Audomarois : **447 679 m³**
- Bilan des ventes à Noréade : **318 339 m³**
- Volumes consommés : **11 404 822 m³**
- Longueur de réseau : **1 601 km**
- Indice linéaire de pertes d'eau : **2,53 m³ / km / jour**
- Rendement du réseau de distribution d'eau : **90,16 %**

2. • ÉQUIPEMENTS DE STOCKAGE

17 réservoirs d'équilibre assurent le stockage de l'eau sur le circuit de distribution. La capacité totale de stockage est de 31 723 m³, ce qui correspond environ aux ³/₄ de la consommation journalière moyenne. Leur rôle principal consiste à amortir les écarts entre les consommations instantanées et le potentiel de production et de transport. Un pompage principal de nuit, en jouant sur les volumes de stockage disponibles, permet de bénéficier de tarifs électriques plus favorables.

Outils de sécurité, les réserves de Grande-Synthe et Guillemot à Dunkerque peuvent être mobilisées par pompage en cas de nécessité.

Les réservoirs sont nettoyés et désinfectés annuellement par le délégataire, selon la réglementation. À ces occasions, l'état intérieur des cuves est vérifié et certaines opérations de maintenance réalisées. L'ensemble est planifié de façon à ne pas perturber le service aux usagers.



Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile (m³)
Acquin-Westbécourt	Réservoir d'Acquin	1961	100
Bergues	Réservoir de Bergues	1956	300
Dunkerque	Réservoir de Guillemिनot	1871	2 145
Dunkerque	Réservoir de Malo Les Bains	1931	1 500
Dunkerque	Réservoir du Banc Vert	1968	6 000
Dunkerque	Réservoir Dunkerque 1000	1903	1 000
Dunkerque	Réservoir Dunkerque 1500	1913	1 500
Éperlecques	Réservoir d'Éperlecques	1970	4 000
Éperlecques	Cheminée d'équilibre d'Éperlecques	1970	•
Grande-Synthe	Réserve au sol	1964	3 500
Gravelines	Réservoir de Gravelines	1972	1 500
Leffrinckoucke	Réservoir de Leffrinckoucke	1972	2 000
Leulinghem	Réservoir de Leulinghem	2012	600
Quelmes	Réserve Surpresseur de Quelmes	2007	8
Quercamps	Réservoir de Quercamps	1957	250
Uxem	Réservoir d'Uxem	1966	500
Watten	Réservoir de Watten	1891	6 000
Zudausques	Réservoir de Zudausques	1936	320
Zuydcoote	Réservoir de Zuydcoote	1955	500

3. ● LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE

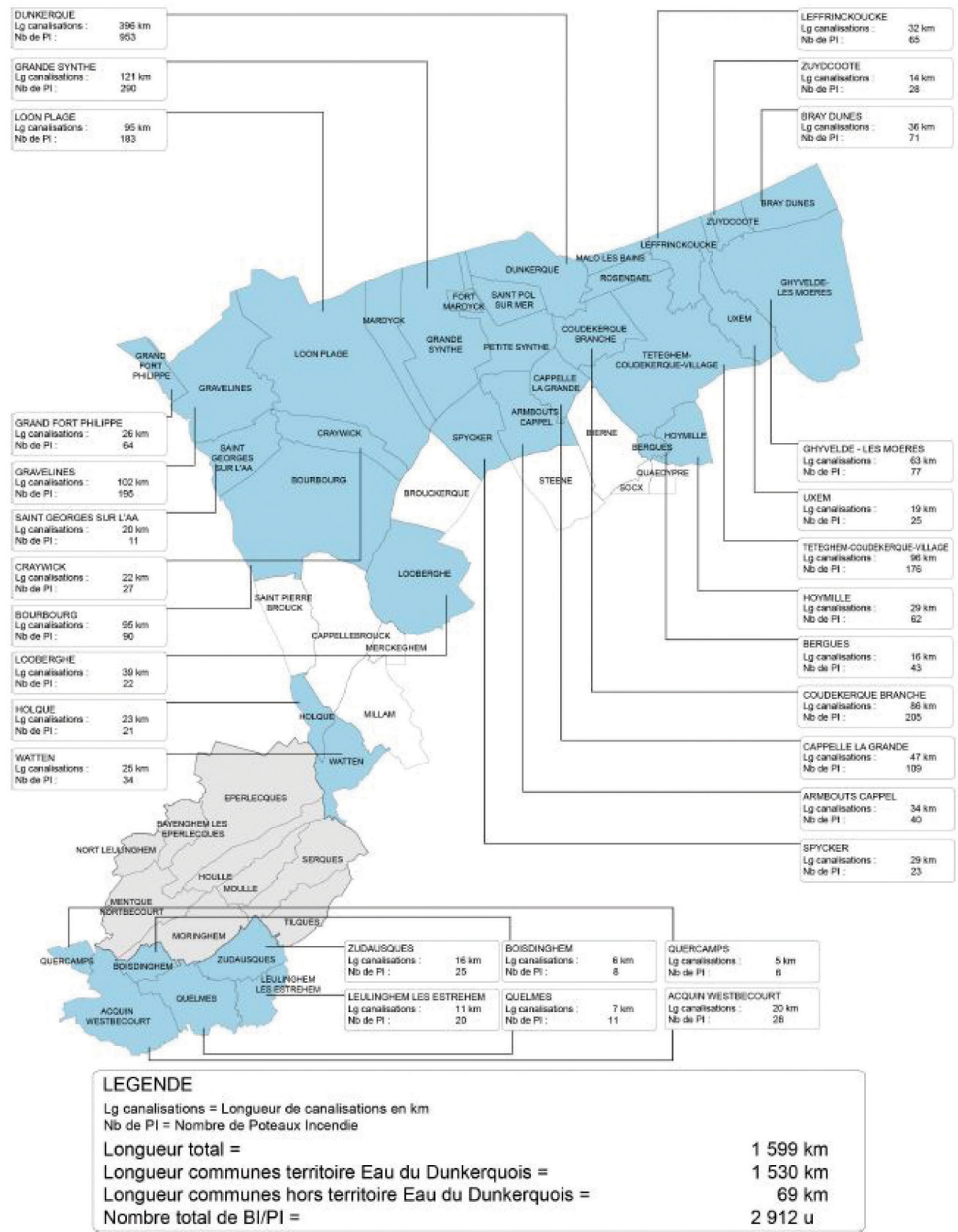
Les stations de pompage / relevage disponibles au cours de l'année d'exercice pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du réseau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile (m³/h)
Dunkerque	Réservoir de Guillemिनot	1871	400
Éperlecques	Surpresseur d'Éperlecques	2006	2
Watten	Surpresseur de Watten	2006	2
Dunkerque	Surpresseur de Guillemिनot	1964	290
Grande-Synthe	Relais de Grande-Synthe	1964	1 500
Leulinghem	Réservoir de Leulinghem	2012	120
Quelmes	Bâche de Quelmes	2007	17
Nort-Leulinghem	Surpresseur de Nort-Leulinghem	1972	20
Moulle	Surpresseur du forage n°15	1971	40
Moulle	Usine de Moulle	1921	1 500

4. ● PRÉSENTATION DU RÉSEAU

Le Syndicat assure la desserte de tous ses usagers par un réseau complexe et maillé de 1 600 km de canalisations, non compris les branchements pour la desserte directe des abonnés, avec des diamètres compris entre 40 mm et 900 mm, les plus anciennes pouvant dater de 1920.

LONGUEUR DU RESEAU ET NOMBRE DE POTEAUX D'INCENDIE



B • Une gestion patrimoniale optimisée

1. ♦ LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION

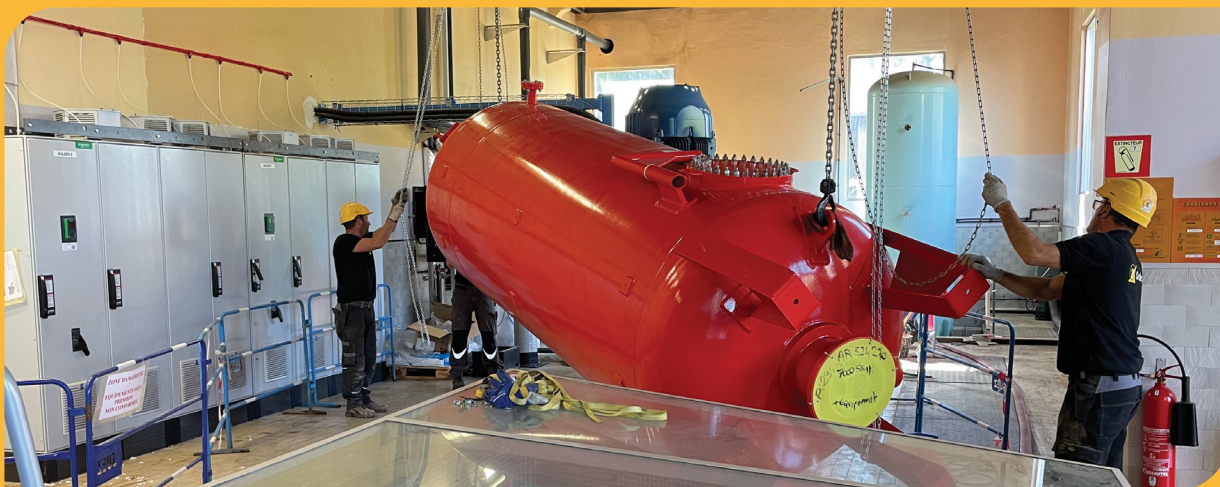
Le maintien en bon état du patrimoine et la pérennité des équipements font partie des objectifs majeurs du SED. Les investissements sont ainsi ciblés sur le renouvellement et la sécurisation des équipements de production et de distribution assurant la desserte en eau.

Les investissements réalisés conjointement par le SED et son délégataire permettent ainsi d'assurer la distribution qualitative et quantitative de l'eau potable à l'ensemble des usagers.

En 2024, au total plus de 683 569 € ont été investis pour les équipements de production et de distribution.

Concernant les équipements de production

En 2024, plusieurs opérations de renouvellement ont été engagées pour garantir la fiabilité et la performance des installations de production d'eau potable. Parmi les interventions majeures figurent le remplacement du Tableau Général Basse Tension du forage 5, des compteurs de forages et de la pompe du surpresseur du forage 15. Des actions ont également été menées sur les équipements de pilotage et de sécurité, avec notamment le renouvellement des télégestions des réservoirs, de l'automate de filtration et de l'échappement du groupe électrogène. Sur le plan hydraulique, la pompe Sulzer n°1 et le moteur de la pompe Worthington ont été rénovés, tout comme les ballons anti-bélier de l'usine de Moulle. Enfin, des appareils de mesure du laboratoire ont été remplacés afin de maintenir un haut niveau de surveillance de la qualité de l'eau.



Sur les réservoirs de distribution

Le réservoir de Quercamps a fait l'objet d'une réhabilitation complète initiée en 2023 et finalisée en 2024, visant à préserver la durabilité de l'ouvrage, à

renforcer sa sécurité et à garantir la qualité de l'eau stockée. Les travaux ont concerné à la fois la structure extérieure, les équipements intérieurs et les dispositifs de sécurité.

À l'extérieur, les aciers corrodés en partie haute de la tour ont été traités, les éclats et points de corrosion sur la cuve et le dôme ont été repris, et la résine d'étanchéité du dôme a été remplacée. L'ensemble de l'ouvrage a également bénéficié d'une nouvelle peinture extérieure, redonnant au site un aspect soigné tout en assurant sa protection dans le temps.

À l'intérieur, les revêtements d'étanchéité ont été renouvelés, les équipements hydrauliques corrodés remplacés, et divers éléments sécurisés : garde-corps aux normes, échelles renouvées avec traitement anticorrosion, trémies modernisées.

Cette opération globale garantit désormais un fonctionnement optimal du réservoir dans le respect des exigences réglementaires et des enjeux de sécurité et de performance du service de l'eau.

2. ♦ UN PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DE RÉSEAU AMBITIEUX POUR MAINTENIR UN EXCELLENT RENDEMENT DE RÉSEAU

♦ Un excellent rendement de réseau

Le rendement de réseau est le premier indicateur de la « santé » du réseau de distribution. Un rendement élevé démontre un bon état des réseaux avec peu de pertes d'eau constatées sur le territoire de desserte.

Pour cette année 2024, le rendement de réseau du SED s'élève à 90,16 %. Un **excellent rendement** qui traduit les résultats de la politique volontariste menée depuis plusieurs années par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois en matière de gestion patrimoniale et la volonté du Syndicat de préserver la ressource en eau prélevée sur le territoire voisin des monts de l'Audomarois.

Les actions de renouvellement engagées sur les réseaux d'eau potable permettent de maintenir ce niveau de rendement. Ainsi, le syndicat se classe parmi les services les plus performants au niveau national. Chaque année, ce sont près de 5 millions d'euros qui sont investis pour entretenir et améliorer le réseau d'eau potable.

L'indice linéaire de perte (ILP), autre indicateur permettant d'apprécier « la santé » du réseau, atteint pour 2024 un niveau très satisfaisant de 2,29 m³/km/jour.

Ces résultats confortent le SED dans sa programmation annuelle de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre d'une gestion patrimoniale efficiente.

♦ Les principales opérations de renouvellement de réseau

Le taux de renouvellement annuel des canalisations atteint cette année 0,6 %. Cela intègre les actions mises en œuvre par le délégataire et celles portées par le Syndicat en fléchant une enveloppe confortée pour les travaux sur les réseaux structurants.

Ces derniers correspondent aux canalisations de gros diamètre qui permettent d'acheminer les volumes d'eau important depuis le site de prélèvement de

Moule jusqu'au territoire Dunkerquois. Une attention particulière est engagée sur la pérennité de ces tronçons. Pour cela une expertise régulière menée sur site permet de hiérarchiser les tronçons pour lesquels les travaux de renouvellement s'imposent et ainsi définir le programme de travaux.

Les engagements contractuels fixés dans le contrat sont établis en moyenne glissante sur les 3 années :

- Rendement supérieur à 90 % LP
- Indice linéaire de pertes inférieur à 2,5 m³/km/jour

Les niveaux de 2024 sont conformes aux objectifs contractuels du Syndicat de L'Eau du Dunkerquois.

L'enjeu dans les années à venir est de maintenir ce rendement de réseau au-delà des 90 %. L'objectif ambitieux de maintenir ce très bon niveau de rendement passe par une gestion patrimoniale optimisée pour préserver un patrimoine dans un bon état de fonctionnement et garantir le meilleur service rendu aux usagers.

Pour y contribuer, le SED a confié au délégataire, un objectif annuel de renouvellement de 8 kilomètres de canalisations « équivalents diamètre 125 mm ». Ces 8 kilomètres « équivalents » de réseaux renouvelés, combinés aux travaux de renouvellement effectués sous maîtrise d'ouvrage propre du Syndicat permettent d'éliminer progressivement les réseaux sensibles vieillissant et/ou présentant un risque de casse important.

En 2024, le service de l'Eau a ainsi procédé au remplacement d'environ 9,5 km de réseaux d'eau potable.

Pour l'année 2024, ce sont **6 357** mètres réels de canalisations qui ont été renouvelés par le délégataire, ce qui correspond à 6 946 mètres équivalents. De son côté le SED a procédé au renouvellement de près de **3 075 mètres de réseaux de distribution dont 1 000 mètres de réseau structurant**.

Les renouvellements de réseaux concernent essentiellement des réseaux fuyards, fortement dégradé ou jugés « à risque ». Le SED intègre un certain nombre de critères permettant de prioriser les tronçons à renouveler. Ces derniers sont pris en compte lors de l'élaboration et la révision du Plan Pluriannuel d'Investissement, validé par les élus en Comité Syndical. Les choix de renouvellement sont également issus des concertations menées avec les partenaires gestionnaires de voirie (CUD, CCHF, conseil départemental) permettant de définir les tronçons dont le renouvellement est rendu nécessaire dans le cadre de leurs travaux de réfection.

En 2024, une dizaine de projets de voirie d'ampleur (réfection totale de la chaussée, réaménagement de voiries...) a été ainsi accompagnée par le service de l'eau, pour remplacer les réseaux qui devaient l'être.

Bilan des opérations réalisées en 2024

Réseaux de distribution — RENOUELEMENT			
Commune	Voie	Type / Dim.	Linéaire
Bourbourg	Rue de Verdun	Ø 125 PEHD	400 m
Dunkerque	Rue Godefroye d'Estrades	Ø 100 FTE	470 m
Dunkerque	Rue des sœurs blanches	Ø 125 PEHD	220 m
Dunkerque	Rue des fusiliers marins	Ø 150 FONTE	380 m
Dunkerque	Rue Faidherbe	Ø 100 FONTE	420 m
Dunkerque	Rue de l'école maternelle	Ø 100 FONTE	185 m
Dunkerque	Rue Aristide Briand	Ø 160 PEHD	600 m
Grande-Synthe	Avenue de l'ancien village	Ø 125 Ø 63	995 m

RENOUELEMENT RÉALISÉ PAR LA DÉLÉGATION					
Commune	Voie	Linéaire	Commune	Voie	Linéaire
Armbouts -Cappel	Rue des Cygnes	387 m	Bergues	Rue Saint Georges	131 m
	Route de Bourbourg	3,5 m	Fort Mardyck	Rue Sadi Carnot	322 m
Bourbourg	Chemin de Saint Georges	1280 m		Rue de la Fontaine	27 m
Loobergue	Chemin de Vieille Colme	1106 m	Gravelines	Rue Leroy	105 m
Gravelines	Boulevard de l'Europe	200 m	Teteghem	Rue de la branche	325 m
		50 m	Leffrinckoucke	Route de Furnes	141 m
		11 m	Armbouts -Cappel	Rue Libbrecht	81 m
	Rue Victor Hugo	305 m	Gravelines	Rue de Calais	200 m
	Rue Louis Joonnexindt	43 m	Coudekerque-Branche	Rue EmbleWalker	120 m
Fort Mardyck	Rue de L'amiraute	694 m	Cappel la Grande	Rue de l'église	271 m
	Rue Jules Ferry	164 m			390 m

Réseaux de structurants — RENOUELEMENT			
Commune	Voie	Type / Dim.	Linéaire
Dunkerque	Rue Saint Mathieu	Ø 400 FONTE	400 m
Coudekerque Branche	Route de Bourbourg	Ø 400 FONTE	470 m

Voici la présentation de quelques opérations réalisées en 2024 :

Renouvellement d'un réseau structurant de diamètre 400 route de Bourbourg à Coudekerque-Branche

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a engagé en 2024 un chantier majeur sur la route de Bourbourg à Coudekerque-Branche, avec le remplacement d'une conduite structurante en fonte grise datant de 1924. Ce tronçon, d'un diamètre de 400 mm et long de 900 mètres, présentait des signes de vétusté avancée, justifiant une intervention prioritaire.

En parallèle, la pose d'une canalisation neuve en diamètre 160 mm a été réalisée pour assurer la reprise des branchements existants, sans impacter le réseau principal de transport.

Ce chantier, soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, s'est déroulé du 15 avril au 26 juillet 2024, permettant de sécuriser durablement l'alimentation en eau du secteur.



diamètre 400 route de Bourbourg à Coudekerque-Branche



Renouvellements de conduites de diamètre 125 - 63 avenue de l'ancien Village à Grande-Synthe

Un chantier de renouvellement de conduites d'eau potable a été conduit avenue de l'Ancien Village à Grande-Synthe, sur près de 995 mètres. Réalisé dans le cadre de l'aménagement global de l'avenue et en raison de la vétusté des conduites en fonte ductile posées en 1976, ce chantier a permis le remplacement des conduites en diamètre 125 et 63 mm.

Une attention particulière a été portée à la proximité d'une conduite de transport d'eau potable de diamètre 500 mm, ainsi qu'au maintien de l'accessibilité des commerces pendant toute la durée des travaux. Le chantier s'est déroulé du 29 avril au 6 septembre 2024.



Nouveau réseau à proximité de la conduite en diamètre 500



● **Extension de réseau eau potable**

L'année 2024 a été fortement marquée par des travaux d'extension de réseau d'eau potable menés en appui au développement économique du territoire. En effet, durant l'année 2024 ce sont plus de 6400m de canalisation d'extension du réseau d'eau potable qui ont été mis en oeuvre notamment dans le cadre de l'accompagnement du projet CAP2020 porté par le Grand Port Maritime de Dunkerque, un projet structurant d'extension des capacités d'accueil au bénéfice du transport maritime.

Les intervention du SED en matière d'extension de réseaux ont aussi été réalisées dans le cadre du développement économique du territoire et de l'accompagnement de différents projets d'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire du GPMD.

Le Syndicat a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux, s'ajoutant aux chantiers de renouvellement de canalisations. L'année 2024 a ainsi représenté un niveau d'activité très élevé en matière de chantiers mis en oeuvre. Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a accompagné plusieurs projets d'aménagement et

d'implantation industrielle majeurs, notamment sur les communes de Saint-Georges-sur-l'Aa et de Loon-Plage. Ces extensions ont permis de répondre aux besoins d'alimentation en eau des nouvelles zones d'activités et d'assurer la sécurisation des réseaux dans des secteurs stratégiques.



Développement économique — extension réseau d'eau potable					
Commune	Voie	Type / Dim.	Linéaire	Emprise	Projet
St Georges sur l'Aa	CAP 2020 — phase 1	Ø 355 PEHD	3 600 m	Emprise CAP2020	Accompagnement projet CAP 2020
Loon Plage	Zone DLI	Ø 160 PEHD	880 m	Zone DLI Sud	Desserte de la zone DLI
Loon Plage	Rue du port fluvial	Ø 225 PEHD	729 m	Rue du port fluvial	Extension de réseau secteur Port Fluvial
St Georges sur l'Aa	RD11	Ø 500 ACIER	555 m	RD11 — impasse du grand chemin	Interconnexion sécuritaire
St Georges sur l'Aa	Impasse du grand chemin	Ø 355 PEHD	665 m	RD11	Alimentation poste Flandre RTE

● **La communication sur les chantiers**

Dans un souci de sécurité, et afin de garantir une meilleure lisibilité des chantiers menés, le SED a développé une communication chantier dédiée.

Un panneau d'information reprenant les éléments principaux (rue, dates du chantier, entreprise qui réalise les travaux, arrêté de travaux) est présent sur chaque chantier, à l'entrée comme à la sortie de la zone en travaux.

Une communication plus spécifique est mise en place si la configuration invite à le faire, notamment sur les grands axes, les chantiers plus impactant ou en secteurs avec présence de commerces.

Dans le cadre de chantier relativement impactant pour les habitants, une plaquette informative est fournie à chaque riverain, quelques jours avant le début du chantier, permettant à tout un chacun d'avoir les informations essentielles sur l'impact réel du chantier sur leur vie courante. Le document distribué indique également



les modalités de prise de contact avec les services du SED pour toute question spécifique.

Cette communication permet au SED de mener ses chantiers de façon sereine dans le respect des riverains concernés.

3. ● LES INTERVENTIONS D'ENTRETIEN

Le patrimoine du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois est particulièrement dense et complexe. Il fait l'objet de la part du SED et de son délégataire d'une attention particulière pour garantir à tout moment une desserte en eau qualitative et quantitative à l'ensemble des usagers.

Pour la partie réseau de distribution, en 2024 ce sont 1 129 interventions d'entretien et maintenance des canalisations et branchements qui ont été réalisées par le délégataire dont 224 interventions qui ont concerné des réparations de fuite et de casses sur les canalisations, les branchements et les accessoires de réseaux. À chaque fois, consigne est donnée au délégataire d'organiser ces réparations de façon sécuritaire, et de veiller à impacter le moins possible la distribution de l'eau.

Concernant la recherche de fuites en 2024, ce sont près de 292 km de canalisations qui ont été inspectés par la technique de détection acoustique. Ces actions de recherche ont permis de détecter et de localiser 63 fuites sur les canalisations, les branchements ou encore les hydrants.

Afin de garantir la continuité du service, les équipes du délégataire sont susceptibles d'intervenir toute l'année 24 h/24 sur le réseau de distribution et les équipements de production. En 2024, ce sont ainsi 284 interventions d'astreinte qui ont dû être menées sur le réseau (en hausse de 5,6 % par rapport à 2023) et 57 interventions sur les équipements de production (baisse de 3,4 %).

Toutes les interventions sont intégrées dans un logiciel de GMAO (Gestion et Maintenance Assistées par Ordinateur), permettant la programmation, le suivi, et la traçabilité de chaque intervention. Cette GMAO est partagée avec le SED, afin de répondre au mieux aux besoins des usagers de l'eau.

● **Retour sur une intervention d'urgence**
Casse d'une canalisation d'eau potable le 14/10/24 – Avenue de l'université à Dunkerque

Une casse sur une canalisation de diamètre 200 mm est survenue avenue de l'Université à Dunkerque, sur un axe particulièrement fréquenté. Grâce à la réactivité des équipes de l'Eau du Dunkerquois, le chantier a pu être rapidement sécurisé.

En raison de la profondeur de l'ouvrage, des dispositifs de blindage ont été nécessaires, ainsi qu'une déviation temporaire de la circulation.

L'intervention s'est déroulée efficacement, avec un impact très limité sur la continuité de service. L'alimentation en eau a pu être entièrement rétablie avant 17 h le jour même.





L'Eau du Dunkerquois
Publié par Eau Du Dunkerquois · 15 octobre 2024 ·

Intervention en urgence ce matin

Une fuite d'eau s'est déclarée ce mardi matin suite à une casse de canalisation avenue de l'Université à Dunkerque.

Nos équipes sont rapidement intervenues pour couper l'eau et sécuriser la zone. La police a mis en place une déviation, et la route a été temporairement barrée pour garantir la sécurité de tous.

🚧 L'intervention de réparation est en cours et se terminera cette fin d'après-midi.



 19 1 8

4. LE DIAGNOSTIC DES RÉSEAUX ET L'INNOVATION

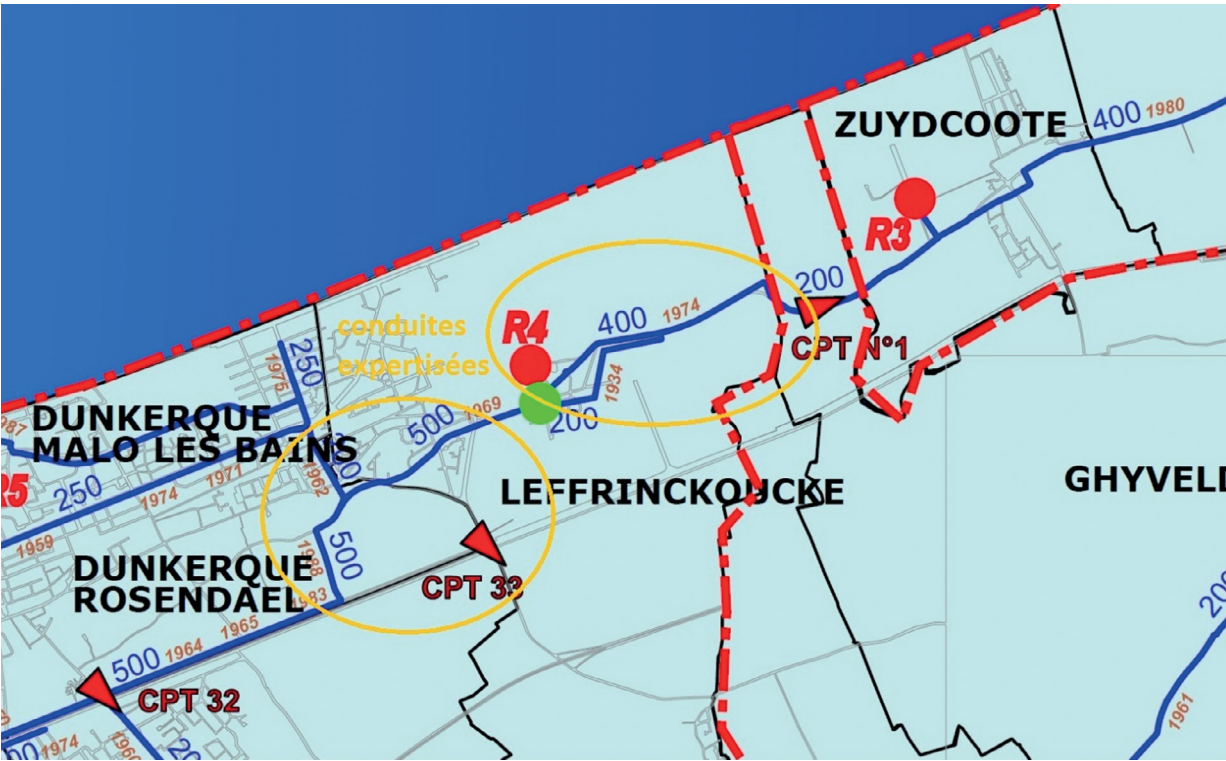
Afin d'exploiter au mieux, et d'anticiper les investissements, le SED met en œuvre une gestion patrimoniale ambitieuse et cohérente. Cette gestion se décline en plusieurs axes qui sont complémentaires. Anticipant la réglementation « anti-endommagement des réseaux » qui oblige les exploitants de réseaux à posséder une cartographie de tous leurs réseaux en classe A (précision du positionnement avec maximum 50 cm d'incertitude), à échéance 2026 pour les réseaux en zone urbaine (la majorité des réseaux du SED), le SED a entrepris, depuis plusieurs années, le repérage et le référencement en classe A de tous ses réseaux structurants (ø > 400 mm), qui sont les plus sensibles à un endommagement par une entreprise tierce.

Fin 2024, le géoréférencement des affleurants visibles a été réalisé ainsi que plus de 85,03 % des linéaires de canalisations de diamètres supérieurs à 400 ; les linéaires non géoréférencés sont dus aux limites des techniques de détection actuelle.

Le SED utilise également plusieurs techniques afin de diagnostiquer l'état de son patrimoine.

Ainsi deux nouvelles techniques innovantes seront testées.

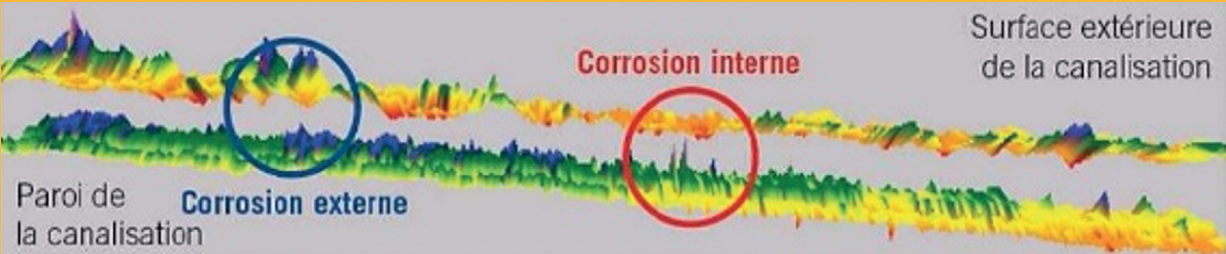
- l'expérimentation d'un robot avec la société ACWA Robotics, solution innovante présentée en début de rapport
 - le couplage du géo-radar et de capteurs acoustiques réalisé par notre prestataire Géopale
- Sur ce volet, le SED poursuit ses engagements en intégrant un important volet innovation. Outre la solution innovante proposée par Acwa Robotics, le SED, accompagné de son délégataire, poursuivent les actions initiées en 2022 concernant l'utilisation des expertises combinées « SCANNER » et « ePulse » pour le diagnostic des réseaux de distribution. Ces deux expertises, décrites ci-après, permettent un diagnostic plus précis et plus fiable lorsqu'elles sont combinées et utilisées de façon complémentaire sur un même tronçon de conduite.
- Les études menées, qui seront suivies d'expertise in-situ, concernent la conduite diamètre 500 mm située à Dunkerque-Rosendaël desservant le secteur de Leffrinckoucke, ainsi que la conduite diamètre 400 mm alimentant Zuydcoote.



Expertise SCANNER

La méthode « Scanner » permet de qualifier l'état structural des conduites métalliques. Il s'agit d'une technique réalisée in situ, non destructive et sans arrêt d'eau. Cette technologie utilise la méthode des courants de Foucault, qui consiste à créer un flux magnétique dans la canalisation par l'intermédiaire d'un courant électrique. L'évolution de ce flux magnétique

est ensuite analysée sachant qu'une fissure ou un point de graphite crée une « réponse » différente détectée par l'appareil. La définition de l'état structural s'appuie sur des mesures précises de la corrosion interne et externe des conduites. L'épaisseur résiduelle des parois permet de définir un niveau de dégradation et une projection de durée de vie.

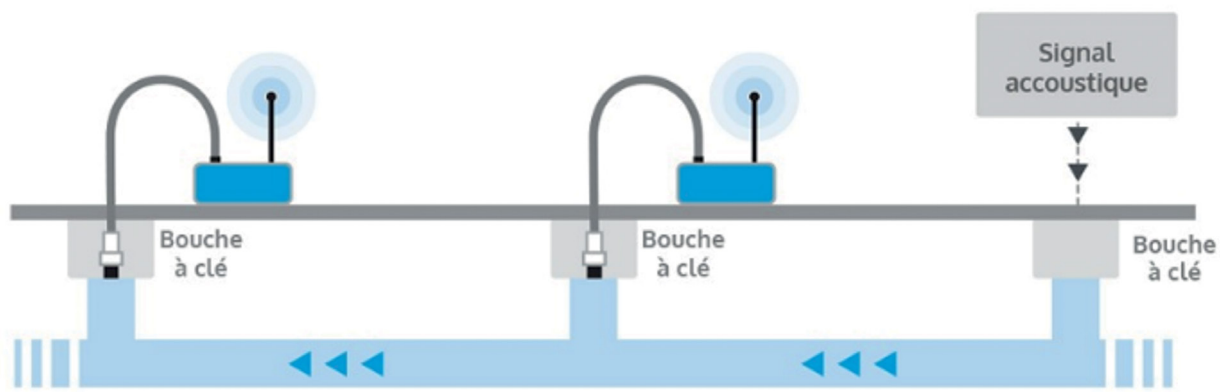


Expertise ePulse

Il s'agit d'une technique acoustique. Des capteurs sont installés à différents points de contact de la canalisation. Une onde sonore est ensuite générée et induite dans la conduite. Les capteurs acoustiques enregistrent le temps nécessaire à l'onde sonore pour se déplacer entre deux stations de détection. La vitesse à laquelle l'onde sonore se déplace est dictée par l'état de la paroi du tuyau. Lorsque l'onde sonore se déplace, elle pousse les molécules d'eau vers l'extérieur sur la paroi du tuyau. Cela génère un fléchissement microscopique sur la paroi du tuyau -

plus ce fléchissement est grand, plus le tuyau est faible. Grâce à cette méthode, ePulse® mesure la résistance réelle de la paroi de la conduite, ce qui constitue une mesure idéale de l'état réel des conduites.

La mesure qui sert de base à cette méthodologie repose sur des enregistrements acoustiques obtenus grâce à l'utilisation de corrélateurs haute résolution. La distance étant également un élément clé de la fiabilité des mesures, des odomètres ainsi que des GPS sont utilisés pour positionner et mesurer.



Perte d'épaisseur	Description	Code couleur	Description	
			Canalisation en béton	Canalisation en métal
Moins de 10%	Bon état	Vert	Niveaux mineurs de dégradation correspondant à des diminutions de rigidité.	Niveaux mineurs de corrosion uniforme ou certaines zones localisées avec corrosion
10% to 30%	Etat moyen	Jaune	Niveaux intermédiaires de dégradation correspondant à des diminutions de rigidité.	Niveaux intermédiaires de corrosion superficielle ou interne uniforme et / ou zones localisées de corrosion
Plus de 30%	Mauvais état	Rouge	Niveaux considérables de dégradation correspondant à des diminutions de rigidité.	Corrosion uniforme significative et / ou de nombreuses zones localisées de corrosion.

La Défense Extérieure Contre l'Incendie

Depuis juin 2018, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois assure la compétence DECI au bénéfice de 5 communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre : Bergues, Holque, Hoymille, Looberghe, Uxem.

Cette compétence a été élargie par l'intégration des communes de la CCPL : Boisdingham, Leulinghem, Zudausques, Quercamps, Quelmes et Acquin-Westbécourt à partir du 1^{er} janvier 2025.

Plus récemment, la Ville de Watten nous a notifié la délibération de son conseil Municipal du 12 décembre 2022 aux termes de laquelle elle a décidé d'adhérer à la compétence à la carte que nous proposons et donc de transférer la compétence « DECI » au Syndicat, à compter du 1^{er} avril 2023.

Témoignant ainsi de la confiance accordée par la commune de Watten au SED, celui-ci assure donc depuis le 1^{er} avril 2023, la compétence DECI pour le compte de la commune de Watten. Un arrêté préfectoral correspondant a été notifié au SED en ce sens.



Le Syndicat est compétent pour assurer, en qualité de maître d'ouvrage, la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services incendie et de secours. Il est également chargé d'intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement.

Dans ce cadre, le Syndicat assure l'identification, l'accessibilité, la signalisation et la numérotation des points d'eau incendie, ainsi qu'en amont de ceux-ci, la réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité ou le volume de leur approvisionnement.

Il réalise ou fait réaliser les opérations matérielles de contrôles techniques des points d'eau incendie ainsi que les opérations de maintenance et de renouvellement de l'ensemble des ouvrages contribuant à la mise en œuvre du service public « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Lors de la programmation des travaux sur réseaux, en étroite collaboration avec les communes membres, le Syndicat tient compte des besoins exprimés en matière d'amélioration ou d'extension de la couverture incendie en procédant éventuellement au renforcement de certaines canalisations et/ou à leur maillage lorsque l'intérêt est manifeste.

En 2024, le SED a réalisé les contrôles techniques des points d'eau incendie (PEI) des communes de Hoymille, Holque, Watten. Au total, 115 hydrants ont ainsi été contrôlés afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

L'état général, l'étanchéité des dispositifs et les performances hydrauliques de chaque PEI sont contrôlés. Ces contrôles sont réalisés conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI).

Par ailleurs, en 2024 le SED a également réalisé des opérations de maintenance curative en procédant à :

- Renouvellement d'un poteau d'incendie - rue de la mairie à Acquin-Westbécourt

- Remplacement d'un clapet de bouche incendie - rue de l'Arsenal à Bergues
- Réparation du tube de manœuvre et d'un clapet - rue l'Alsace à Hoymille
- Remplacement d'un coffre de poteau d'incendie - rue des Bleuets à Watten
- Pose d'une bouche incendie - rue de Cassel à Looberghe
- Remplacement d'une bouche incendie - rue d'Alsace
- Remise à niveau d'une bouche incendie - rue de la petite poste à Bergues
- Rénovation des peintures et signalétiques de certains poteaux et bouches incendie à Uxem, Bergues, Looberghe, Hoymille, Holque, Watten

D Le déploiement de la télérelève

1. DE LA TÉLÉRELÈVE POUR TOUS LES ABONNÉS

Dès 2014, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a initié la mise en œuvre des technologies novatrices en termes de relève des compteurs. Ainsi, le service a déployé un système de télérelève des compteurs destiné aux usagers professionnels et aux bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (anciennement CMUC) dans le cadre du suivi des consommations de ces catégories d'usagers.

Lors du comité syndical du 14 octobre 2021, les élus ont souhaité étendre le bénéfice apporté par les équipements de télérelève et **faire bénéficier à la totalité des usagers cet outil novateur**, poursuivant ainsi l'inscription du territoire dans le développement de la ville intelligente. La ville intelligente utilise les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité des services urbains ou réduire leurs coûts. Cette disposition s'inscrit dans le dispositif « Ecogagnant » mis en place par la Communauté Urbain de Dunkerque permettant d'apporter des services supplémentaires ou optimisés et du pouvoir d'achat aux usagers tout en favorisant l'adoption de comportements vertueux pour l'environnement et notamment la ressource en eau.

Ainsi, le déploiement des compteurs connectés à l'ensemble du territoire a été décidé et engagé

Les modalités du déploiement des compteurs communicants auprès de l'ensemble des foyers sont définies dans le cadre d'un nouvel avenant au contrat de délégation de service public.

Une technologie novatrice qui va apporter de nombreux services nouveaux aux habitants de 29 communes du Syndicat :

- Plus besoin d'être présent pour la relève, le compteur intelligent envoie les données de consommation à un serveur informatique.
- Fin également des estimations : seul ce qui est consommé est facturé.
- Mais cette nouvelle technologie permet aussi d'offrir des services gratuits supplémentaires. L'alerte surconsommation va permettre à chacun de définir un seuil de consommation qu'il considérera adapté à son foyer. Si ce seuil est dépassé, l'usager recevra un sms, un mail, un courrier... selon son choix afin d'être alerté et ainsi gérer au mieux sa consommation. Fin également des mauvaises surprises en cas de fuite : le système détecte les consommations anormales et avertit immédiatement l'usager qui peut ainsi y remédier et éviter de subir une dérive de sa facturation.



Pour déployer ce nouveau service, il est nécessaire d'équiper chaque compteur d'eau, d'un émetteur (en cas de compteur trop ancien un ensemble émetteur/nouveau compteur est posé). Aucun danger pour la santé, cette technologie utilise des ondes radio de fréquence très faible et ne transmet que quatre informations par jour dans un délai d'une fraction de seconde.

Après chaque installation, dans un délai d'un mois maxi, l'usager a accès aux nouveaux services offerts par la télérelève, lui permettant notamment de consulter et surveiller sa consommation, à son rythme et éviter les mauvaises surprises en cas de fuite.

Ce dispositif, pleinement intégré dans la démarche « éco-gagnant » portée par la Communauté Urbaine de Dunkerque, permet à chacun de disposer des informations indispensables à la gestion de ses consommations d'eau. Un outil de suivi qui encourage les comportements écoresponsables et ainsi contribue à la préservation de la ressource en eau sur le territoire.

2. L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU DÉPLOIEMENT

À fin 2024, **94 196 compteurs sont équipés de la télérelève soit plus de 95 % du parc de compteurs actifs**. Afin de couvrir le territoire, 86 récepteurs radio ont été installés.

Les foyers qui n'ont pas encore été connectés sont principalement des clients dont les compteurs sont inaccessibles et qui n'ont pas répondu aux sollicitations pour la prise de rendez-vous.

Aussi, en 2025, le déploiement se finira sur les 6 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

3. LA REMONTÉE DES DONNÉES DE TÉLÉRELÈVE ET L'UTILISATION DE LA TÉLÉRELÈVE

Concernant les compteurs déjà installés, le taux moyen de remontée des données, sur 30 jours, atteint 89,72 % sur le périmètre CCPL et 96,5 % sur le périmètre des 23 communes restantes, ce qui permet à une grande majorité des usagers équipés de bénéficier au mieux des services associés à savoir les alarmes fuites et les informations de surconsommation.

Un plan d'actions ciblé par commune est en cours pour améliorer la performance du service.

En 2024, suite aux informations remontées par la télérelève 11 270 messages d'information de surconsommation ont été envoyés (avec plusieurs messages par usagers car les contacts sont multiples pour chaque abonné au service public de l'eau potable) et 4 008 alertes de suspicion de fuites ont été transmises (plusieurs messages d'alerte par usager concerné).

Performances par commune CCPL

Désignation	Nombre de compteurs télérelèves	Performance Radio sur 30 jours
Acquin-Westbécourt	268	79 %
Boisdingham	102	92 %
Leulinghem	137	95 %
Quelmes	211	82 %
Quercamps	94	94 %
Zudausques	424	97 %
TOTAL	1 236	90 %



● Performances par commune hors CCPL

Désignation	Nombre de compteurs télérelèves	Performance Radio sur 30 jours
Armbouts-Cappel	930	90 %
Bergues	1 837	97 %
Bourbourg	3 076	88 %
Bray-Dunes	3 009	95 %
Cappelle-la-Grande	3 378	97 %
Coudekerque-Branche	8 849	98 %
Craywick	281	90 %
Dunkerque	41 222	98 %
Ghyvelde	1 442	92 %
Grande-Synthe	8 224	96 %
Grand-Fort-Philippe	2 367	99 %
Gravelines	5 029	98 %
Holque	238	91 %
Hoyville	1 238	87 %
Leffrinckoucke	1 700	98 %
Looberghe	458	93 %
Loon-Plage	2 600	97 %
Saint-Georges-sur-l'Aa	101	93 %
Spycker	698	91 %
Téteghem	3 717	91%
Uxem	607	93 %
Watten	1 166	90 %
Zuydcoote	693	99 %
TOTAL	92 960	96,50 %

Notes



Sommaire

A ● L'Eau Industrielle, une ressource alternative.....	66
B ● Une ressource à préserver	67
1 Études : L'actualisation des volumes prélevables dans la Houlle et le canal de Bourbourg et la protection de la ressource en eau industrielle	67
2 Outils : Les toiles de l'eau	67
3 Projets : Développement de l'écologie industrielle	69
C ● Le réseau d'Eau Industrielle accompagne le développement du territoire	69

4 L'Eau Industrielle

A L'Eau Industrielle, une ressource alternative

Afin de préserver la ressource en eau potable, le service de l'eau industrielle a été créé en 1973, pour accompagner l'important développement industriel de la région dunkerquoise.

Le service d'eau industrielle est un réseau dédié à l'alimentation des grandes industries de l'espace portuaire. Il utilise de l'eau brute, prélevée dans le bief du canal de Bourbourg, qui vient se substituer à l'eau potable pour les eaux de procédé industriel.

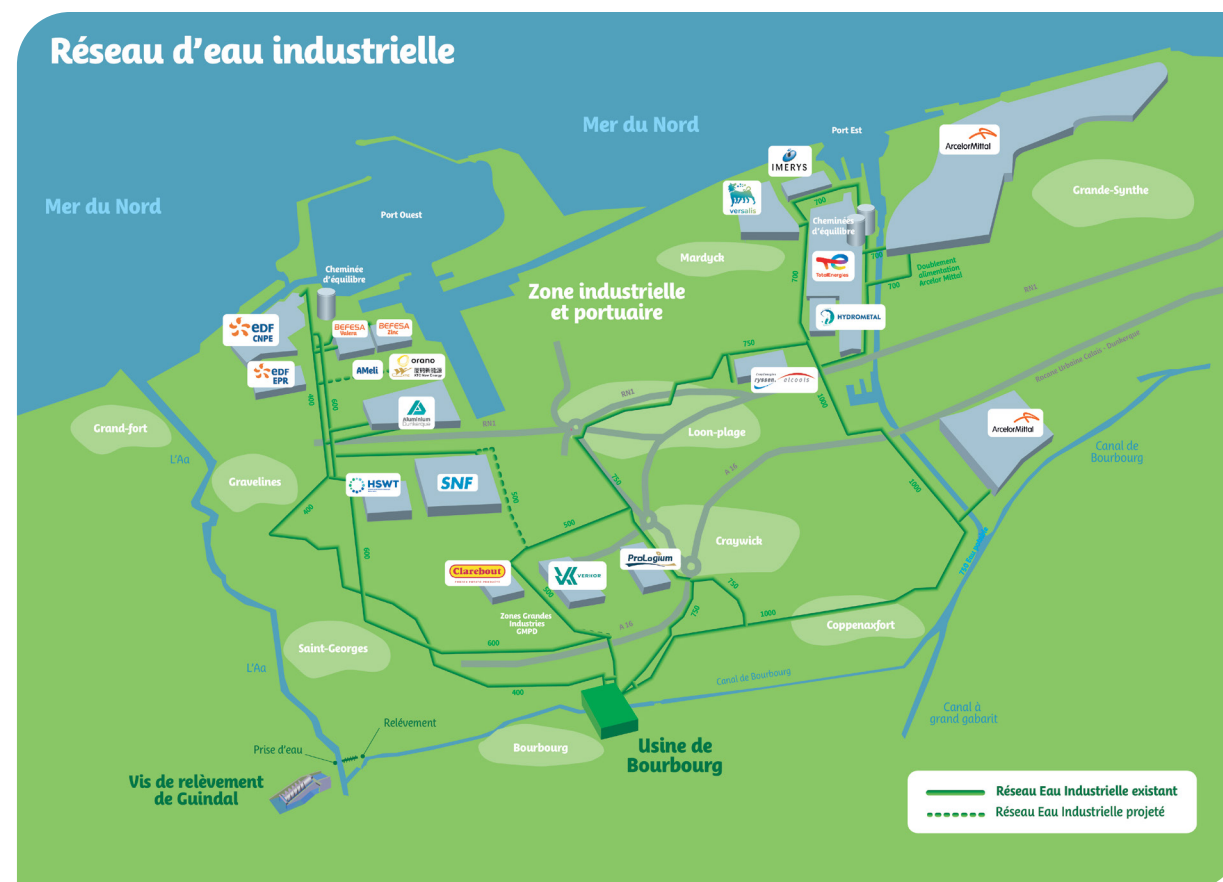
En 2024, 16 industriels sont abonnés à ce service, pour un volume d'eau consommé de 22 millions de m³.



Alimentation du bief du canal de Bourbourg par l'Aa

Le bief de Bourbourg est délimité par l'écluse du Guindal (liaison avec l'Aa) et l'écluse de Bourbourg (liaison avec le canal de Bourbourg). Le bief est alimenté par l'Aa canalisée soit par l'écluse ou la vis du guindal, lorsque l'écluse est fermée. L'eau du bief est traitée uniquement par dégrillage et tamisage à l'usine de production d'Eau Industrielle. Cette eau est ensuite refoulée grâce à des pompes vers la zone industrielle et portuaire via deux branches, « la branche Est » desservant 8 industriels et « la branche Ouest » desservant 8 industriels.

La capacité de production maximum de l'usine de Bourbourg est de 3 500 m³/h. Trois cheminées d'équilibre assurent une fonction de maintien de la pression aux extrémités des branches Est et Ouest.



B • Une ressource à préserver

Dès 2020, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a engagé la mise en œuvre d'une démarche stratégique de préservation de la ressource en eau superficielle (prise d'eau de la Houle pour la réalimentation et prise d'eau dans le canal de Bourbourg pour l'eau industrielle). Cette démarche se décline selon trois axes : la réalisation d'études, la construction d'outils et le développement de projets.

1. ♦ ÉTUDES : L'ACTUALISATION DES VOLUMES PRÉLEVABLES DANS LA HOULE ET LE CANAL DE BOURBOURG ET LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU INDUSTRIELLE

L'autorisation de prélèvements d'eau de surface dont bénéficiait le Syndicat étant devenue obsolète, une mise à jour a été engagée afin de disposer d'une autorisation tenant compte des caractéristiques de l'hydrosystème et de son évolution.

Dans le cadre de la mise à jour des autorisations de prélèvements d'eau superficielle, le syndicat a lancé une vaste étude de définition du niveau de prélèvements adaptés aux capacités des milieux

naturels. L'étude s'est finalisée en 2021 et le dossier de demande d'autorisation a été déposé auprès des services instructeurs en mars 2022.

En juin 2023, le SED a obtenu sa nouvelle autorisation de prélèvement dans le canal de Bourbourg et la rivière la Houle. Il est autorisé à prélever :

- Dans le canal de Bourbourg un maximum 90 000 m³/j et 30 700 000 m³/an
- Dans la Houle un maximum de 38 400 m³/j.

2. ♦ OUTILS : LES TOILES DE L'EAU

La ressource en eau n'est pas illimitée et une attention particulière est portée à la gestion intégrée des volumes d'eau disponibles, le secteur de l'industrie, fort consommateur, apparaît comme un champ d'investigation prioritaire pour répondre aux enjeux de préservation et d'optimisation de la gestion de la ressource.

Sur la base de ces éléments, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a initié avec l'AGUR (Agence d'Urbanisme de la Région de Dunkerque) la réalisation de la toile de l'eau, en vue de disposer d'un outil lui permettant de visualiser le fonctionnement global de la ressource et les principaux flux d'eau sur le territoire du Dunkerquois et le bassin concerné ainsi que leurs interactions avec le milieu.

Au regard des enjeux immédiats, la toile de l'eau industrielle a été initiée dès 2019.

Cette toile a été co-construite en 2020 et 2021, avec l'ensemble des acteurs de l'eau, pour y représenter les principaux flux d'eau industrielle et d'eau potable (pour la part liée aux usagers industriels) consommés et rejetés sur le bassin d'emploi de Dunkerque.

L'outil Toile de L'eau est un outil 3.0, inédit et innovant, permettant de répondre aux enjeux de préservation et d'optimisation de la gestion de la ressource.

La toile de l'eau industrielle est un outil prospectif qui permet d'envisager les synergies possibles afin de développer l'économie circulaire liée à l'eau.

La toile de l'Eau Industrielle a initiée la construction de deux autres toiles en 2021 et 2022, la toile de l'Eau Potable et la toile de l'hydrosystème.

La toile de l'Eau Potable permet de visualiser sur le territoire dunkerquois l'ensemble des consommations par types de consommateurs (usagers sensibles, gros consommateurs) et les différents secteurs hydrauliques. Les systèmes épuratoires y figurent également.

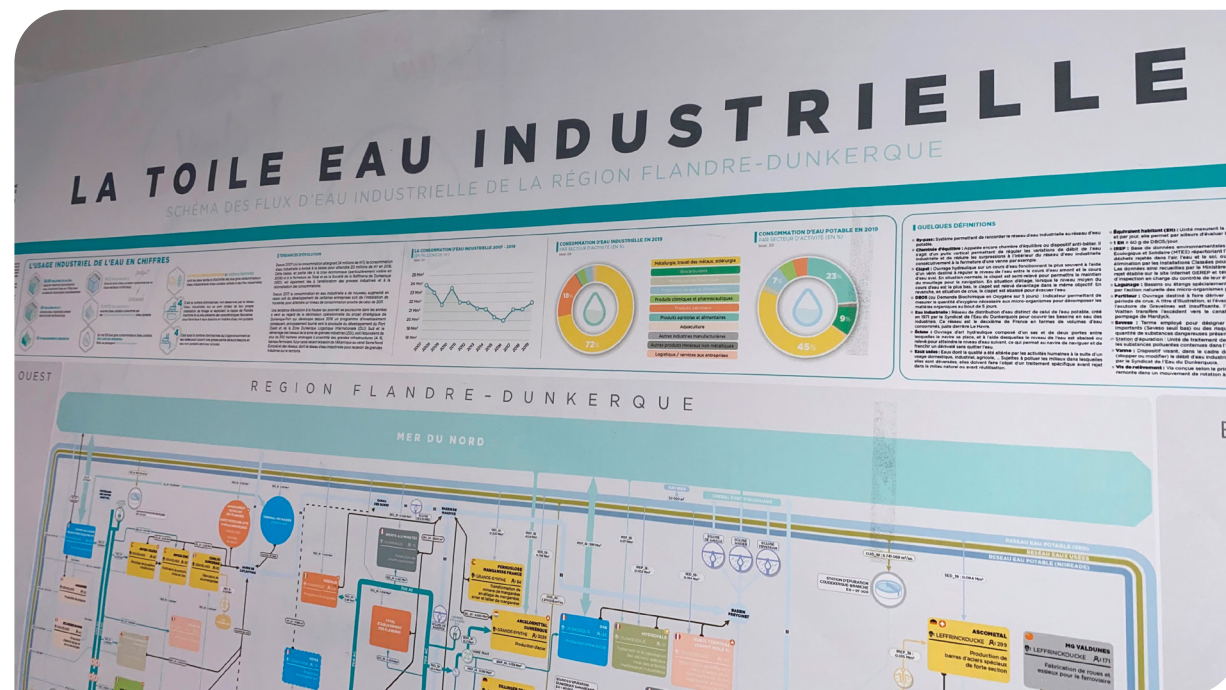
La toile de l'hydrosystème permet de visualiser le fonctionnement de l'hydrosystème complexe de la région Flandre Dunkerque. On y retrouvera l'ensemble des apports (transferts depuis un territoire voisin), les interactions entre les milieux et les prélèvements réalisés (canaux, agriculteurs).

La toile de l'Eau Industrielle (EI) sera aussi déployée au format numérique. Une fois convertie au format numérique, celle-ci dévoilera d'autres fonctionnalités. Il sera notamment possible de visualiser la qualité des différents flux d'eau et de réaliser des simulations d'implantation ou d'évolution des entreprises et de variation des échanges de flux.

Inaugurée en 2022, la toile de l'Ei a été pleinement intégrée dans les démarches d'expertise portées par le Syndicat dans le cadre des projets d'implantation de

nouvelles entreprises sur le territoire Dunkerquois et des études d'économie circulaire de l'eau.

La Toile de l'eau industrielle, outil d'identification des synergies possibles en vue de cette économie circulaire de l'eau, a suscité un intérêt important sur la scène internationale. Elle été présentée en septembre 2021 lors de l'événement « Actell Dunkerque » faisant intervenir de nombreuses personnalités du monde de l'eau, puis en mars 2022 lors du forum mondial de l'Eau à Dakar et enfin en mars 2023 lors de la rencontre organisée dans le cadre officiel de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'eau à New York.



La toile de l'Eau Industrielle

3. PROJETS : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

Sur la base de l'outil toile de l'eau industrielle, le syndicat a initié, en partenariat avec la CUD (Communauté Urbaine de Dunkerque) et le GPMD (Grand Port Maritime de Dunkerque), la mise en œuvre de l'économie circulaire de l'eau industrielle sur le territoire Dunkerquois.

Dans ce cadre, en 2020, le SED a répondu à un appel à projets de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la promotion de l'usage des eaux non conventionnelles. Le projet présenté consiste à étudier plus précisément les opportunités qui pourraient être mises en œuvre sur la zone industrialo portuaire de Dunkerque. L'objectif de l'étude qui sera menée est d'identifier les synergies possibles entre les industriels utilisateurs d'eau, et de préciser quels sont les liens d'échanges qui pourraient être créés sur la thématique de l'eau dans la construction d'une économie circulaire de l'eau.

En effet, les rejets des uns peuvent potentiellement être une ressource pour d'autres, voire une ressource alternative qui pourrait être introduite au sein du système de distribution d'eau industrielle.

En 2021, le projet a été retenu et le SED a confié à un bureau d'études une première mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'étude a consisté à identifier l'ensemble des synergies de substitution inter-industrielles, dans lesquelles les effluents d'un industriel constitueraient la ressource en eau d'un autre industriel, en alternative à une consommation d'eau industrielle prélevée au milieu naturel. Pour compléter cette analyse, et dans la mesure où les effluents d'un industriel ne peuvent pas être réutilisés de manière directe par un autre industriel, les possibilités de réinjection des effluents au sein du système de distribution d'eau industrielle ont été étudiées.

La concordance des indicateurs de qualité des flux entrants et sortants des industriels, l'analyse de la pertinence des volumes en jeu et de la distance entre les industriels « rejeteurs » et « receveurs » (ou entre les industriels « rejeteurs » et le réseau de distribution d'eau industrielle) ont permis d'écarter les synergies non viables à date. Ces critères ont été analysés sur la base des données disponibles et collectées à la suite des entretiens qualitatifs menés avec les industriels. En synthèse, sur la base de l'analyse multicritères (flux, qualité, volume, situation...) ce sont :

- 42 sites industriels étudiés
- 10 synergies inter-industriels priorisées
- 9 possibilités de réinjection envisagées
- Un potentiel de réutilisation de l'eau évalué entre 600 000 et 3 Mm³ / an

Ces résultats démontrent la possibilité qu'une démarche d'économie circulaire d'envergure est possible sur le territoire.

Depuis la rédaction du rapport d'étude, de nouveaux projets d'implantation d'industries ont été annoncés. Ainsi, il est nécessaire de poursuivre et de compléter les études en recherchant de nouvelles opportunités de réutilisation des eaux de rejets.

Concernant les potentiels de réutilisation inter-industriels et de réinjection dans le réseau d'eau industrielle identifiés, il est nécessaire de compléter les études et les expertises menées, afin de confirmer ou non la viabilité des projets.

Ainsi, le SED poursuivra en 2025 les études avec une Mission de Maitrise d'œuvre dédiée permettant d'enclencher une phase de travaux sur les solutions validées.

Le réseau d'Eau Industrielle accompagne le développement du territoire

Le réseau d'eau industrielle constitue un atout majeur pour l'attractivité économique du Dunkerquois. Il permet d'accompagner l'implantation et le développement de nouvelles activités industrielles tout en préservant la ressource en eau potable, grâce à la substitution par de l'eau de surface. En 2024, plusieurs opérations de raccordement ont ainsi été réalisées ou engagées au bénéfice de nouveaux industriels du territoire.

• Branchement des nouveaux industriels

SNF Flocryl

Le branchement en eau industrielle de la société SNF Flocryl a été réalisé et mis en service fin mars 2024.

Comilog

Un poste de comptage en eau industrielle et son raccordement ont été réalisés et mis en service en novembre 2024. Cette installation permet de substituer l'utilisation d'eau industrielle (eau de surface) à celle de l'eau potable (eau souterraine), contribuant ainsi à la préservation de la ressource.

Verkor

Les travaux de réalisation d'un poste de comptage et du branchement en eau industrielle ont démarré fin 2024 pour la société Verkor. La mise en service est prévue courant 2025.



• Accompagnement du projet d'aménagement CAP 2020

Le Grand Port Maritime de Dunkerque porte le projet d'aménagement CAP2020, un chantier stratégique pour le développement économique local dont l'objectif est la mise en service d'un deuxième terminal à conteneurs d'ici 2029. Un chantier qui devrait durer trois ans à compter de l'année 2025 pour un investissement total de 303 millions d'euros.

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois accompagne cette transformation en assurant, de manière anticipée au chantier du GPMD, la pose de deux réseaux nécessaires à la continuité et aux nouveaux besoins de distribution d'eau potable et d'eau industrielle.

Cette opération majeure de liaison des réseaux des secteurs Est et Ouest et d'accompagnement des nouvelles implantations industrielle représente 3,6 km de canalisations, garantissant une distribution

sécurisée aux industriels et répondant aux besoins de développement du territoire.

Une première phase s'est achevée en 2024 consistant en la pose d'un nouveau réseau d'eau potable entre les communes de Loon-Plage et Gravelines pour maintenir la liaison hydraulique, l'ancienne conduite située le long de la voirie RD601 existante devant être abandonnée. Cette phase s'est prolongée avec la pose d'une nouvelle conduite d'eau industrielle permettant le maillage du réseau et sécurisant ainsi la desserte de la Zone Grande Industrie développée par le GPMD.

Ce chantier d'envergure se poursuit en 2025 avec une opération similaire afin d'assurer le raccordement de la partie nord du réseau et garantir l'alimentation en eau industrielle des nouvelles entreprises qui s'implantent sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque.



• Implantation de Bornes de prise d'Eau

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois s'est depuis toujours inscrit dans la recherche de dispositifs visant à organiser la sobriété des usages de l'eau et ainsi optimiser au mieux la disponibilité de la ressource.

Aussi, un projet porté par le SED et réalisé avec la contribution des services de la Communauté Urbaine de Dunkerque vise à maîtriser et réduire les prélèvements réalisés sur les hydrants de l'agglomération.

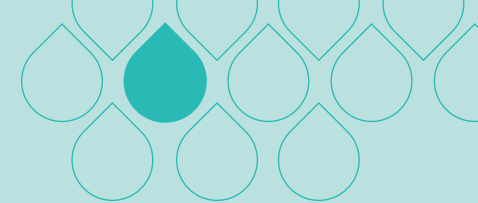
Pour ce faire, le SED va mettre en place sur l'ensemble du territoire des bornes de puisages spécifiques qui permettront d'une part d'encadrer les prises d'eau et d'autre part de comptabiliser les volumes prélevés.

Bénéficiant de la présence du réseau d'eau industrielle sur la partie ouest du territoire, il est prévu d'équiper ce réseau d'un ensemble de bornes de puisages spécifiques qui utiliseront cette ressource alternative en lieu et place de l'eau potable.

Une première borne de puisage a été mise en service fin d'année 2024 sur le secteur de Mardyck et les essais sont concluants.

Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le SED souhaite installer une vingtaine de bornes de puisage sur l'ensemble de son territoire. Les volumes d'eau économisés sur la ressource en eau potable sont évalués à 28 000 m³ par an.





Sommaire

A ● La tarification éco-solaire du service de l'eau potable	74
1 Les ambitions du dispositif tarifaire.....	74
2 Présentation du dispositif	74
3 L'observatoire éco-solaire et les outils de suivi de la tarification éco solidaire.....	75
4 L'accompagnement des abonnés.....	76
B ● Les tarifs pratiqués de l'eau potable	76
1 Un prix de l'eau potable maîtrisé.....	76
2 Décomposition de la facture 85 m ³ par an.....	76

5 La tarification du service de l'eau potable

A • La tarification éco-solidaire du service de l'eau potable

1. • LES AMBITIONS DU DISPOSITIF TARIFAIRE

Depuis le 1^{er} octobre 2012, le Syndicat a mis en place la tarification éco-solidaire du service de l'eau potable. Cette tarification poursuit une double vocation et s'inscrit dans un cahier des charges précis.

La première vocation de la tarification mise en place est d'ordre écologique. En cela, elle concerne l'ensemble des abonnés du service public de l'eau. En effet, l'enjeu premier de la tarification éco-solidaire est d'inciter les usagers à mieux consommer l'eau potable et à avoir une consommation raisonnable de l'eau.

La deuxième vocation de la tarification éco-solidaire de l'eau est d'appliquer le principe législatif d'accès à l'eau pour tous. Pour cela, la tarification éco-solidaire a établi un cadre à l'accès à l'eau essentielle en prenant en compte, de manière automatique et sans démarche pour l'utilisateur, le critère de la complémentaire santé solidaire (ex-couverture maladie universelle complémentaire). L'automatisation de ce dispositif utilisant un critère social a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Pour assurer la protection des données individuelles des personnes, le service de l'eau reçoit de la part de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et des caisses dépendant de régimes spéciaux, la liste des personnes éligibles à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) contenant comme unique information les nom, prénom et adresse des personnes concernées.

Une convention de confidentialité a été signée. Pour la mise à jour du fichier, tous les 6 mois, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie renvoie uniquement les mouvements d'entrée et sortie.

L'article 28 de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes (dite « loi Brottes ») a introduit, pour les collectivités qui le souhaitent, la possibilité d'une expérimentation en vue « de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau », dans les conditions prévues par l'article 72 de la Constitution portant sur la libre administration des collectivités.

Le syndicat a donc été précurseur en la matière par la mise en œuvre de la TES en 2012. Cette démarche innovante s'est ensuite intégrée dans ce dispositif gouvernemental d'expérimentation.

Suite à la loi de finances pour l'année 2019, le processus d'expérimentation a été prolongé jusqu'au 15 avril 2021

afin de garantir un meilleur accès au service de l'eau potable pour les plus démunis.

Faisant suite à cette expérimentation, la mesure 17 de la première séquence des Assises de l'eau a posé le principe d'une tarification sociale de l'eau pour toutes les collectivités volontaires.

Pour répondre à cet engagement, la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 a ouvert à toutes les collectivités de France la possibilité de mettre en place une tarification sociale ou toute autre mesure en faveur de l'accès à l'eau à travers son article 15.

Le SED est en voie de conclure en 2025 une convention avec la Caisse d'Allocation Familiale afin d'obtenir les données relatives à la composition des foyers et ainsi pouvoir intégrer une modulation tarifaire qui permettra d'ajouter le volet « équité » au tarif de l'eau potable.

2. • PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le dispositif de tarification éco-solidaire de l'Eau du Dunkerquois va au-delà de la tarification progressive afin de répondre aux enjeux écologiques et solidaires.



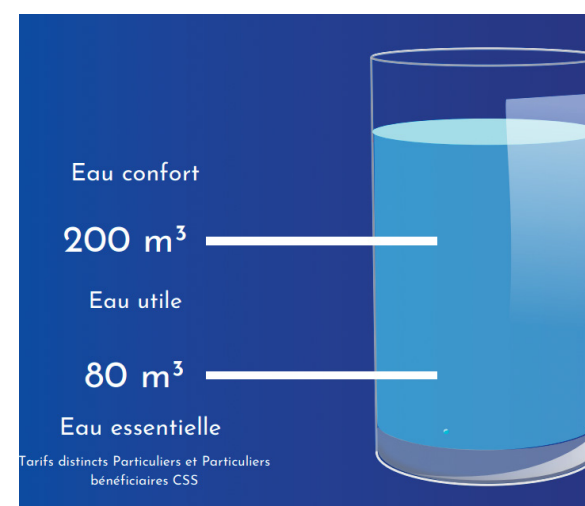
Pour la tarification des usages personnels et domestiques de l'eau potable, deux critères ont été croisés :

- Le critère de la progressivité du prix de l'eau par un dispositif de tranches pour répondre au pan écologique du dispositif ;
- Le critère Complémentaire Santé Solidaire (CSS) pour le pan solidaire de la tarification.

L'abonnement à l'eau potable (= partie fixe), représente 8,84 % de la facture d'eau pour une consommation de 120 m³. Les modes de facturation sont semestriels ou mensualisés sur choix exprès de l'utilisateur.

La première tranche tarifaire, dite de l'eau essentielle, concerne les consommations de 1 à 80 m³/an correspondant aux besoins vitaux en eau (besoins alimentaires et d'hygiène), avec un tarif préférentiel de 1,3356 € HT / m³ (1,116 € pour les usagers des 6 communes de la CCPL qui ne bénéficient pas du service d'adoucissement de l'eau potable) au 1^{er} janvier 2024 (hors tarif CSS).

Pour cette première tranche uniquement, un effort supplémentaire est donc apporté aux foyers éligibles à la CSS afin de garantir aux foyers les plus fragiles un prix abordable pour l'accès à l'eau. Le tarif alors appliqué est de 0,5122 € HT / m³ au 1^{er} janvier 2024 (0,4284 € pour les usagers des 6 communes de la CCPL).



Puis, une seconde tranche tarifaire dite de l'eau utile pour les consommations comprise entre le 81^e m³ et le 200^e m³ consommé et qui correspondent aux besoins de la vie courante des foyers (le tarif de cette tranche est de 2,4803 € HT / m³ et de 2,0656 € pour les usagers des 6 communes de la CCPL)

Enfin, une dernière tranche tarifaire dite l'eau de confort, pour les consommations dépassant 200 m³/an. (Le tarif de cette tranche est de 3,2941 € HT/m³ et de 2,7393 € pour les usagers des 6 communes de la CCPL).

En 2024, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois compte 100 096 abonnés de l'eau potable dont 7 734 usagers non domestiques et environ 7 800 foyers qui bénéficient du pan social de la tarification pour l'eau essentielle parce qu'éligible à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

Pour ne pas aboutir à des situations déviantes de la vocation du dispositif tarifaire, c'est l'abonné lui-même (titulaire du contrat) qui doit être éligible à la CSS pour obtenir le tarif préférentiel de l'eau essentielle.

Pour accompagner les personnes en situation de précarité lorsqu'elles ne sont plus bénéficiaires de la CSS et donc ne sont plus éligibles au tarif préférentiel de l'eau essentielle, le dispositif prévoit que le tarif préférentiel lui reste appliqué jusqu'à la fin de la période de facturation suivant la période en cours.

3. • L'OBSERVATOIRE ÉCO-SOLIDAIRE ET LES OUTILS DE SUIVI DE LA TARIFICATION ÉCO SOLIDAIRE

Le dispositif de la tarification éco-solidaire (TES) s'appuie sur une culture de l'évaluation et, pour répondre à l'obligation de création d'un comité de pilotage tel que le sollicite la réglementation, un observatoire éco solidaire a été créé lors de la mise en place du dispositif TES.

Il associe les acteurs de l'eau et les représentants des associations et institutions : bailleurs, associations à caractère social et environnemental, Conseil Départemental, CPAM, CAF, Agence de l'eau, Comité National de l'eau, représentants du Syndicat, CCAS, délégué du service de l'eau, ANSA.

Il a pour vocation d'évaluer l'impact du dispositif sur les consommations et propose en conséquence des pistes d'amélioration.

Pour ce faire, il s'appuie sur trois outils :

- Un sondage mené chaque année auprès des usagers ;
- Des groupes de travail réunissant des habitants pour l'évaluation qualitative du dispositif et le déploiement des éco-gestes ;
- Les analyses des factures de tous les abonnés.

Il ressort du suivi réalisé que la TES tient globalement l'objectif « écologique » de baisse de la consommation.

En 2024, 76,9 % des foyers se situent dans la 1^{re} tranche tarifaire, 21,7 % en tranche n° 2, 4 % en tranche n°3.

La consommation annuelle moyenne est de 117,12 m³/an/abonné (tout type), mais de 65,21 m³/an/abonné domestique.

Il a pu être constaté une augmentation d'un peu plus de 1 % des volumes prélevés au milieu.

Des pistes d'améliorations sont identifiées dans le cadre du suivi de la TES.

Lors de la mise en place du dispositif de tarification Éco Solidaire, il n'a pas été possible de retenir le nombre de personnes composant le foyer en tant que critère de définition tarifaire automatique, faute d'accord de la part des organismes maîtrisant cette donnée.

Ainsi, pour les familles nombreuses, qui échappent au système automatique, une solution palliative a été mise en place. Un chèque « Eau » permettait de compenser la proportionnalité de la facturation par tranches pour les foyers à compter de la 6^e personne. Ce système de soutien s'est avéré inefficace avec une très faible proportion de familles sollicitant cette réduction de la facture d'eau en fonction de la taille du foyer.

En effet, pour les familles nombreuses composées de plus de 5 personnes, le service de l'Eau du Dunkerquois attendait 1 800 demandes de chèques Eau. Après la mise en œuvre de la tarification, seules 40 demandes complémentaires par an en moyenne ont été comptabilisées, soit un peu plus de 2 % des attentes.

Le système déclaratif n'étant pas approprié, le Syndicat a réengagé la démarche de recherche de partenariat avec les organismes maîtrisant la donnée de la composition familiale, à la suite des évolutions obtenues dans le cadre de la loi Brottes et du groupe de travail de la DGALN (Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature) auquel il a largement contribué. Cette prise en compte de la composition familiale pourrait dès lors s'inscrire dans le cadre d'une modulation de la tarification de l'eau souhaité par les élus du territoire grâce à la mise en place d'un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

4. L'ACCOMPAGNEMENT DES ABONNÉS

Il est essentiel d'accompagner les usagers dans la maîtrise des consommations, pour susciter leur adhésion vers plus de sobriété.

Le site internet de l'Eau du Dunkerquois (leaududunkerquois.fr) dispose d'un simulateur de facture selon les niveaux de consommation des usagers.

De même, diverses actions de sensibilisation des usagers relatives aux éco gestes sont menés tout au long de l'année pour favoriser les messages de consommation raisonnée de l'eau potable.

Par ailleurs, les élus du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois ont décidé d'équiper l'ensemble des abonnés d'un système de télérelève.

La télérelève des compteurs permet au client :

- D'être alerté par e-mail, SMS ou courrier en cas de fuite ou de surconsommation,
- De suivre les consommations d'eau en direct sur internet pour faire des économies,
- D'être facturé en fonction des consommations réelles et non estimées, pour plus de transparence.

B Les tarifs pratiqués de l'eau potable

1. UN PRIX DE L'EAU POTABLE MAITRISÉ

La mise en place de la tarification éco solidaire a bien produit les effets escomptés aboutissant, au fil des ans, à une diminution régulière de la consommation des usagers de l'eau.

L'analyse de la facture est basée sur une moyenne de consommation en eau potable normée au niveau du bassin Artois Picardie, celle-ci est définie à 85 m3/an.

2. DÉCOMPOSITION DE LA FACTURE 85 M³ PAR AN

Les règles spécifiques de l'arrondi établies par le ministère des Finances autorisent, pour les valeurs intermédiaires, des valeurs à 4 chiffres après la virgule. Les tarifs apparaissent donc avec 4 chiffres après la virgule sur les factures. Dans les études comparatives, on se contentera de 2 décimales après la virgule ce qui correspond à l'usage courant.

Les tarifs des organismes publics (Agence de l'Eau et Voies Navigables de France) varient chaque année suivant des critères qui leur sont propres.

Pour l'Agence de l'eau, les 2 redevances prises en compte sont les suivantes :

- Redevance préservation de la ressource : elle concerne la répercussion auprès des abonnés du service d'eau potable de la redevance pour prélèvement sur la

ressource en eau acquittée par les exploitants de stations de pompage auprès des agences de l'eau. Elle est assise sur le volume d'eau vendu.

- Redevance lutte contre la pollution : elle correspond à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique (selon les termes de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques dite loi LEMA). Elle est perçue auprès de tous les abonnés au service d'eau potable ou disposant d'un forage pour leur alimentation en eau dont les activités impliquent des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations à des fins domestiques. Elle est assise sur le volume d'eau vendu.

La Taxe hydraulique VNF est perçue au profit de l'établissement public Voies Navigables de France. La valeur de cette redevance, décidée au niveau national, est impactée par le rendement du réseau. Il s'agit de la répercussion, sur la facture d'eau, de la taxe hydraulique due à VNF par les collectivités qui prélèvent et/ou rejettent de l'eau dans les cours d'eau gérés par VNF. Elle sert à financer l'entretien du réseau navigable français de VNF.

NB. La redevance modernisation des réseaux qui figure sur les factures d'eau adressées aux abonnés, n'est pas prise en compte dans cette simulation, relative uniquement à la partie EAU POTABLE car elle concerne la redevance d'assainissement. Dont le taux de TVA est d'ailleurs de 7 % au lieu de 5,5 %.

Détail d'une facture 85m³/an aux 1er janvier 2024 et 2023
Hors usagers des 6 communes de la CCPL

	2024	2023
Délégataire - Part Fixe (€ HT)	26,02	24,98
Délégataire - Part variable (€ HT)	100,97	97,00
Syndicat - Part variable (€ HT)	18,28	18,28
Taxe hydraulique VNF (€ HT)	0,77	0,98
Agence de l'eau Préservation Ressource (€ HT)	5,53	6,12
Agence de l'eau Lutte contre la pollution (€ HT)	29,75	27,20
TVA	9,97	9,61
TOTAL TTC	191,28	184,17
TOTAL TTC ramené au m³	2,25	2,16
Part HT eau potable ramenée au m³	1,25	1,65
Part Taxes et redevances affectés à l'eau potable (TVA, AEAP, VNF) ramenées au m³	0,54	0,51

Pour information, le prix moyen TTC du m³ pour une facture de 120 m³ est de 298,52 € en 2024.

La répartition de la redevance eau potable entre le Syndicat et le délégataire SUEZ Eau France est la suivante :

Part variable revenant au Syndicat

Celle-ci permet le financement de la politique de l'eau notamment les travaux d'adduction (renouvellement, renforcement les réseaux d'eau, travaux d'entretien du patrimoine bâti...), les travaux neufs de l'année, la politique de ressource en eau, les charges générales du Syndicat et les études. La valeur de cette redevance est fixée par l'assemblée délibérante du Syndicat.

Les montants par tranche sont les suivants au 1er janvier 2024 :

Tarifs	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tarif professionnel	0,9291	0,9465	0,9517	1,004	1,3596 (1,0905 usagers CCPL)	1,4152 (1,135 usagers CCPL)
Tarif Tranche 1 (CSS)	0,2857	0,2910	0,2926	0,3087	0,4158 (0,3353 usagers CCPL)	0,4328 (0,3490 usagers CCPL)
Tarif Tranche 1 (hors CSS)	0,7426	0,7566	0,7607	0,8025	1,0868 (0,8716 usagers CCPL)	1,1312 (0,9072 usagers CCPL)
Tarif Tranche 2 (81-200 m³)	1,3753	1,4011	1,4087	1,4862	2,0126 (1,6141 usagers CCPL)	2,0948 (1,6801 usagers CCPL)
Tarif Tranche 3 (+200 m³)	1,8393	1,8739	1,8840	1,9877	2,6919 (2,1588 usagers CCPL)	2,8018 (2,2470 usagers CCPL)

Tarif professionnel : 0,2789 € HT/m³
Tarif Tranche 1 (1-80 m³, bénéficiaires de la CSS) : 0,0794 € HT/m³
Tarif Tranche 1 (1-80 m³) : 0,2044 € HT/m³
Tarif Tranche 2 (81-200 m³) : 0,3855 € HT/m³
Tarif Tranche 3 (+200 m³) : 0,4923 € HT/m³

Part variable revenant au délégataire

Elle revient au délégataire proportionnellement aux volumes consommés, rémunérant les coûts d'exploitation (prélèvements, traitement et acheminement de l'eau potable au robinet). La valeur de cette part est fixée contractuellement dans le contrat de délégation du service public. Parties fixes et proportionnelles évoluent par application d'une formule de révision automatique de la rémunération fixée au contrat

Abonnement (ou partie forfaitaire)

Indépendant du volume consommé, correspondant à la location des compteurs auprès du délégataire. La valeur de cet abonnement, fixée contractuellement, évolue en application de la formule de révision des prix identique à celle établie pour la part proportionnelle. L'abonnement est en 2024 d'un montant de 26,02 € (contre 24,98 € en 2023).

Taxe sur la valeur ajoutée.

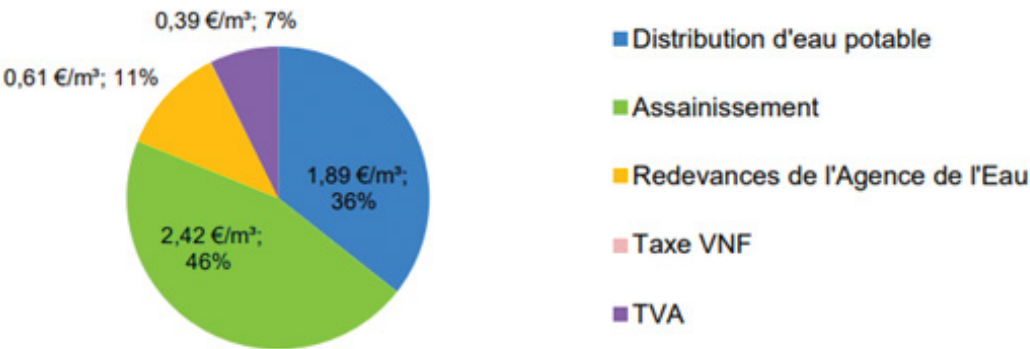
Une T.V.A. au taux de 5,5 % est perçue au profit de l'État sur l'ensemble des composantes Eau de la facture d'eau potable.

Le taux de TVA sur l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, la redevance pour la modernisation des réseaux est quant à lui fixé à 10%.

Données relatives au Bassin Artois-Picardie

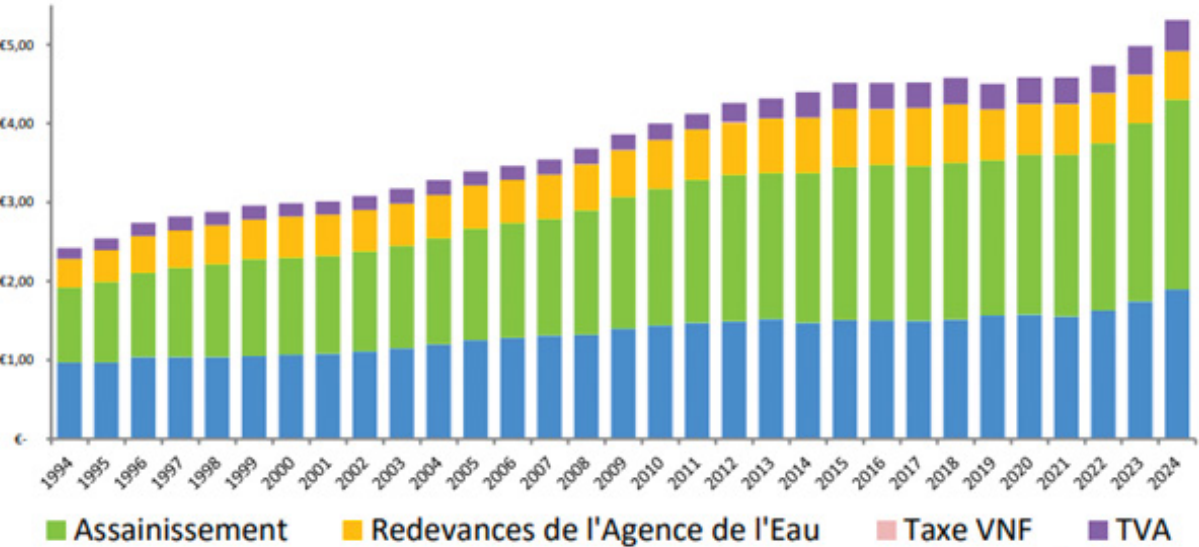
Le bassin Artois-Picardie, d'une superficie de 20 000 km², regroupe 5 départements pour une population de 4,8 millions d'habitants. La densité est de 240 habitants par km² (plus de 2 fois la moyenne nationale). Ce bassin compte 8 000 Km de cours d'eau dont 1 000 Km de voies navigables et 270 Km de côtes. Elle est composée à 25 % de population rurale et 75 % population urbaine.

Composition du prix moyen (5,31€ TTC par m³) des services de l'eau en 2024



Sources : INSEE/AEAP/AFB 2025

Évolution du prix du service complet de l'eau du bassin en euros courant depuis 1994



Sources : INSEE/AEAP/AFB 2025

Notes



Sommaire

A ● Le budget du syndicat.....	82
1 Budget de l'année 2024	82
2 Évolution budgétaire de 2023 à 2024 (comptes administratifs)	83
B ● Les investissements du syndicat	85
C ● L'état de la dette	85
D ● Qualité comptable	86
E ● Les comptes de la délégation : le compte annuel de résultat de l'exploitation.....	86

6 Les indicateurs financiers

A • Le budget du syndicat

1. • BUDGET DE L'ANNÉE 2024

Le budget annexe Eau Potable et Eau Industrielle du syndicat décrit en section d'exploitation :

- les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services généraux et à la marche de l'établissement ;
- les intérêts de la dette contractée ;
- les services et les études confiés à des tiers ;
- les ressources procurées par l'usager et reversées par le délégataire de chacun des services, ces ressources sont affectées principalement au financement des investissements.

Les caractéristiques principales de l'exercice budgétaire 2024 pour le budget eau potable/eau industrielle) sont les suivantes (montants HT) :

Recettes réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent à 6 873 373€.

Le produit de l'activité du service : Les trois postes de redevances (eau potable + eau industrielle et ventes à des tiers) s'établissent à 5 708 016 €, il s'agit essentiellement des recettes perçues auprès des usagers, sur la base de leur consommation en eau.

Le poste « autres produits de gestion courante » comptabilise, outre les produits du domaine, les remboursements imposés au délégataire par les contrats. L'exercice 2024 comptabilise 555 731 €.

Le poste de subventions d'exploitation s'élève à 74 420 €.

Le poste de produits exceptionnels s'élève à 535 207 €.

Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 2 433 005 €.

Le montant des dépenses de gestion courante s'établit à 1 667 459 €.

- dont le poste charges de personnel, pour 779 892 €.
- dont les charges à caractère général pour 887 567 €.

Ce dernier poste regroupe notamment :

- des charges inhérentes au fonctionnement des équipements : frais énergie, honoraires, frais de communication, partenariats : 261 261 €
- la refacturation au Budget Principal des charges de structure (187 796 € pour prestations de services, entretien, locations, assurances, fournitures, etc...)
- les impôts, taxes et redevances : 438 510 €.

Le poste charges financières comprend le remboursement des intérêts des emprunts contractés par le SED, il s'élève à 596 021 €.

Le poste charges exceptionnelles est de 169 114 €.

Recettes d'investissement

Pour assurer la couverture de ses dépenses d'investissement, en plus de la dotation aux amortissements, le Syndicat perçoit des subventions d'investissement et utilise ses fonds propres de l'exercice (autofinancement) prélevé sur ses réserves. Il peut le cas échéant recourir à l'emprunt. Le Syndicat a réalisé deux emprunts en 2024, l'un souscrit auprès de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE d'un montant de 3M € et l'autre auprès de la CAISSE DES DÉPOTS d'un même montant afin de couvrir les dépenses d'investissements.

Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 9 078 268 €.

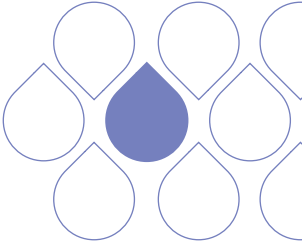
Dans le cadre de ses opérations « habituelles », le compte de travaux (extension, renouvellement et grosses réparations des réseaux et bâtiments d'exploitation) s'établit en 2024 à 6 870 859 € dont :

- Eau potable : 5 119 285 €
- Eau industrielle : 1 751 574 €

2. • ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE DE 2023 À 2024 (COMPTES ADMINISTRATIFS)

Dépenses d'exploitation		
Poste	2024	2023
Charges à caractères général • Dont impôts et taxes	887 567 438 510	935 379 442 130
Charges de personnel	779 892	703 020
Autres charges de gestion courante	410	/
Charges financières	596 021	419 276
Charges exceptionnelles	169 114	51 013
Dotation aux amortissements et aux provisions	2 897 049	2 359 980
TOTAL	5 330 054	4 468 668

Recettes d'exploitation		
Poste	2024	2023
Recettes de gestion courante • Dont Redevance Eau Potable • Dont Redevance Industrielle • Dont Vente d'Eau Potable en gros • Dont remboursement de frais • Dont subventions d'exploitation • Dont autres produits de gestion courante	6 338 168 2 451 802 3 158 882 94 174 3 159 74 420 555 731	5 352 633 2 309 455 2 392 691 101 200 2 857 4 200 542 230
Produits financiers	0,00	0,00
Produits exceptionnels	535 207	2 500
Recettes d'ordre d'exploitation	8 955	8 210
TOTAL	6 882 328	5 363 343



B • Les investissements du syndicat

Les investissements de 2019 à 2024, pour le réseau d’eau potable, s’élèvent à :

Investissement du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois en euros HT	
Période	Investissements réalisés en Millions d'€
2019	5,05
2020	3,75
2021	3,53
2022	3,71
2023	2,04
2024	5,12

C • L'état de la dette

La capacité de désendettement, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Pour le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, la durée d'extinction de la dette est d'environ 5 ans, l'encours au 31 décembre 2024 est de 21 392 735 €. En 2024, le Syndicat a contracté un nouvel emprunt de 6 000 000€, afin de couvrir les dépenses d'investissements.



Dépenses d'investissement		
Poste	2024	2023
Dépenses d'équipement	8 023 433	17 934 318
• Dont Travaux neufs et réparations	7 421 073	5 263 563
• Dont Travaux neufs Eau Potable	5 119 285	2 036 693
• Dont Travaux neufs Eau industrielle	1 751 574	3 226 045
• Dont Autre	0,00	825
• Dont avances versées	550 214	0,00
Dépenses financières	721 108	479 716
• Dont subventions d'investissement	0,00	0,00
• Dont emprunt et dette	721 108	472 896
• Dont autres dépenses financières	0,00	0,00
• Dont créances sur personnes de droit privé	0,00	6 820
Recettes d'ordre d'investissement	342 682	8 210
TOTAL	9 087 223	18 422 245

Recettes d'investissement		
Poste	2024	2023
Recettes d'équipement	6 492 006	10 810 665
• Dont subventions d'investissement	38 503	101 066
• Dont emprunts et dettes	6 000 000	10 700 000
• Dont immobilisations	453 503	9 600
Recettes financières	2 048 375	3 028 530
• Dont réserves	2 048 375	1 622 030
• Dont autres immobilisations financières (Remboursement TVA travaux)	0,00	1 406 500
Recettes d'opérations pour compte de tiers	0,0	44 931
Recettes d'opérations patrimoniales (avances)	33 728	0,0
Recettes d'ordre d'investissements	2 897 049	2 359 980
• Dont TVA (MO)	0,00	0,00
• Dont amortissements	2 897 049	2 359 980
TOTAL	11 771 158	16 244 106

D • Qualité comptable

Le Service de gestion comptable de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), c'est-à-dire le comptable public, a mis en place un contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD) qui repose sur des contrôles ciblés et organisés de notre activité d'ordonnateur.

Pour l'année 2024, la restitution du CHD fait apparaître des résultats qui témoignent de l'efficacité des procédures internes du Syndicat :

- Erreurs représentant 3,10 % des mandatements totaux du budget et un enjeu financier de 2,80 %.
- Délai global de paiement de 31 jours (délai réglementaire 30 jours). En moyenne, les factures sont totalement traitées par le Syndicat en 24,6 jours avant prise en charge par le comptable public.

Ces bons résultats permettent des paiements plus rapides au profit de la trésorerie de nos prestataires, ainsi qu'une bonne exécution budgétaire.

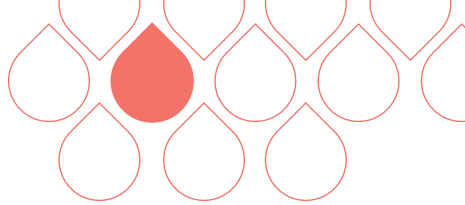


E • Les comptes de la délégation : le compte annuel de résultat de l'exploitation

Les données sont extraites du Compte Rendu Financier 2024 remis par le délégataire au Syndicat. Au titre de la transparence économique, un compte d'exploitation réalisé est édité chaque année. Il permet d'identifier les évolutions entre ce qui a été contractualisé et le réalisé annuel, ce qui tend à assoir la maîtrise financière de l'exploitation du service. L'exercice 2024 constitue la septième année d'exploitation du nouveau contrat d'affermage conclu avec le délégataire retenu, la Société SUEZ Eau France.

Recettes d'investissement			
en euros €	2023	2024	Écart en %
PRODUITS	25 490 654	27 177 368	6,6 %
Exploitation du service	17 349 880	18 059 899	
Collectivités et autres organismes publics	6 218 416	6 188 674	
Travaux attribués à titre exclusif	624 044	851 365	
Produits accessoires	1 298 314	2 077 430	
CHARGES	24 029 453	25 187 233	4,8 %
Personnel	5 121 020	5 405 911	
Énergie électrique	1 100 798	840 848	
Achats d'eau	5 724	8 566	
Produits de traitement	70 764	453 401	
Analyses	46 008	27 190	
Sous-traitance, matières et fournitures	2 149 518	2 386 312	
Impôts locaux et taxes	135 331	122 214	
Autres dépenses d'exploitation dont:	2 861 552	3 025 302	
• télécommunication, postes et télégestion	180 744	214 987	
• engins et véhicules	360 116	410 776	
• informatique	1 271 297	1 398 771	
• assurance	153 619	168 755	
• locaux	306 800	339 348	
Ristournes et redevances contractuelles	0	38 000	
Contribution des services centraux et recherche	635 984	692 627	
Collectivités et autres organismes publics	6 218 416	6 188 674	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	1 292 717	0	
• programme contractuel	1 557 904	1 617 192	
• fonds contractuel	1 049 767	2 190 422	
Charges relatives aux investissements			
• contractuel	1 223 135	1 430 400	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	109 291	119 730	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	443 472	628 477	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	8 053	11 967	
Résultat avant impôt	1 461 201	1 990 134	
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	365 300	497 534	
RÉSULTAT	1 095 091	1 492 601	36,2 %

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006



A ♦ Gestion différenciée et biodiversité sur les sites du service

◆ INVENTAIRE BIODIVERSITÉ ET GESTION DES SITES

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois s'engage pour la préservation et le développement de la biodiversité sur ses sites. Cet intérêt s'est exprimé à travers de multiples exemples, tels que la signature en 2013 d'une charte d'entretien des espaces verts avec l'Agence de l'Eau instaurant des pratiques vertueuses, sans phytosanitaire, ou plus récemment l'obtention d'un soutien financier pour la réhabilitation écologique du bassin de Langlebert. Ainsi, la recherche de techniques de gestion alternatives a conduit à :

- La suppression totale de l'utilisation de produits phytosanitaires,
- L'adaptation des rythmes de fauche des espaces verts, favorisant la reproduction des espèces et la préservation de zones-refuges,
- La mise en place d'éco pâturage en remplacement de la fauche mécanique, à l'aide de moutons de races menacées de disparition à Moulle (hors périmètre de protection immédiat) et sur le réservoir de Guillemintot.



Éco pâturage

Des aménagements écologiques sont par ailleurs réalisés sur les principaux sites en fonction de leurs enjeux environnementaux identifiés :

- Mise en place de zones-refuges pour les insectes et petits animaux : tas de bois, zone de compostage, plaques à reptiles...
- Installation de ruches,
- Remplacement progressif des végétaux de très faible intérêt écologique, par des espèces locales.

Dans le cadre de son partenariat avec le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Flandres-Maritime, des inventaires faunistiques et floristiques sont réalisés chaque année. Pour l'année 2024, les sites suivants ont été inventoriés :

- La parcelle Langlebert,
- Le bassin d'alimentation Brouay,
- La ferme/pâturage Bayard,
- La parcelle Semette,
- Le château d'eau d'Uxem,
- Le château d'eau de Quercamps,
- La parcelle F5 (lagune et forage).

Les sites inventoriés en 2024 sont variés, mais deux grandes typologies peuvent être distinguées :

- Les sites littoraux, sur sols sableux (ou du moins pauvres en matière nutritive) ;
- Les sites de l'intérieur des terres, sur sols argileux.

Au niveau des sites proches du littoral, la biodiversité est caractéristique du territoire. À l'intérieur des terres, les sites sont souvent des oasis au cœur d'un « désert agricole ». La diversité de milieux, la richesse écologique des alentours ou encore des actions de gestion adaptées font des sites de Houlle-Mouille des hauts-lieux de biodiversité.

7 La gestion durable du SED

A ♦ Gestion différenciée et biodiversité sur les sites du service.....	89
B ♦ Les actions du Syndicat en faveur du développement durable	91

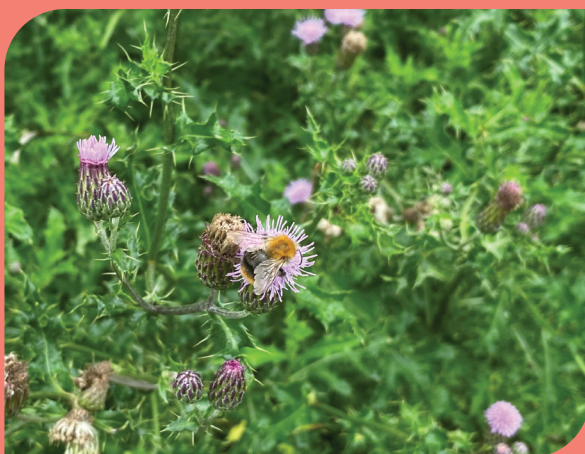
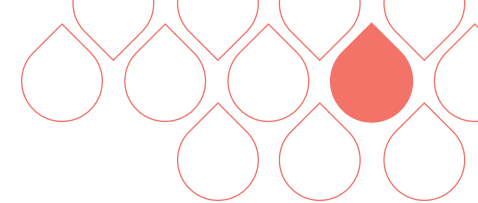
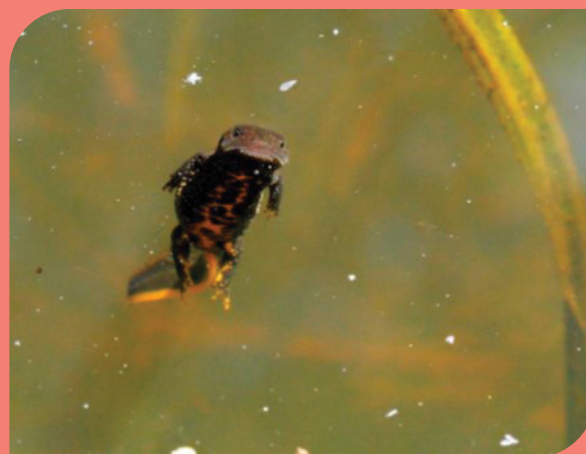


Illustration d'une Ophrys Abeille, espèce régulièrement observée sur les sites du SED



Triton crêté, espèce emblématique du bassin du Brouay à Moulle

◆ AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE GÉNIE ÉCOLOGIQUE DU BASSIN DE LANGLEBERT

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a mené un projet d'envergure de renaturation et de génie écologique sur le site du bassin de Langlebert, situé à Moulle (4 hectares). Ancien bassin d'infiltration laissé à l'état naturel, le site présentait un fort potentiel écologique, mais était impacté par des eaux de ruissellement non traitées pouvant altérer la qualité de l'eau et limiter la biodiversité.



Bassin de Langlebert

L'objectif du projet était triple : protéger la ressource en eau potable, favoriser le développement de la biodiversité et sensibiliser le public aux enjeux environnementaux. Grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (70 % des coûts pris en charge), les travaux, réalisés entre 2022 et 2023, ont permis d'installer :

- Un système de gestion et de traitement des eaux de ruissellement : restauration des exutoires, bassin de décantation, lagunes de phyto-traitement, cascade, chenaux et mare à batraciens ;
- La requalification écologique du bassin plat et la plantation d'espèces hélophytes et locales ;
- Des aménagements paysagers : sentiers, haies champêtres, verger, remplacement des clôtures, et création d'un belvédère accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le site a été inauguré en juillet 2023, marquant la concrétisation d'un projet environnemental structurant pour le territoire, alliant préservation de l'aire de captage et valorisation écologique. En 2024, des panneaux pédagogiques ont été installés tout au long du parcours pédagogique pour permettre une meilleure compréhension des enjeux de l'eau et de la biodiversité par les visiteurs.



Panneaux d'accueil du site



Panneau d'explication des aménagements réalisés pour la gestion des eaux pluviales

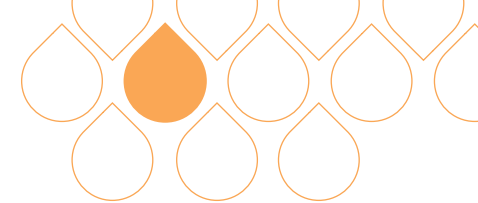
Ce projet illustre l'engagement du SED pour une gestion durable de la ressource et une mise en valeur des espaces naturels au service du territoire.

◆ B Les actions du Syndicat en faveur du développement durable

◆ UNE FLOTTE DE VÉHICULES PLUS VERTE

Les voitures à moteur thermique ont un impact négatif sur l'environnement par leur consommation de carburant et leurs émissions de gaz à effet de serre qui contribuent à la pollution de l'air. Ces émissions sont largement reconnues comme étant déclencheur du réchauffement climatique.

Afin de diminuer l'impact carbone de son activité, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a souhaité s'équiper d'une flotte de véhicules hydrides et électriques. Comparés aux véhicules à moteur thermique, les véhicules hybrides génèrent nettement moins de CO₂, tandis que les voitures électriques n'en produisent aucun. Pour assurer ses missions au quotidien, le SED dispose de deux véhicules hybrides, et trois véhicules électriques.



A • Accompagnement des projets majeurs

◆ ACCOMPAGNEMENT DE L'ARRIVÉE DE L'EAU PLUS DOUCE – UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION D'ENVERGURE EN 2024

Après deux années de préparation – l'une consacrée aux démarches administratives, l'autre aux travaux – l'unité d'adoucissement collectif de l'Eau du Dunkerquois a été mise en service et inaugurée en janvier 2024. Ce nouvel équipement permet de réduire la dureté de l'eau de 33°F à 22°F, soit une diminution d'un tiers de la teneur en calcaire. Ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche Éco-Gagnant portée par la Communauté Urbaine de Dunkerque, qui vise à renforcer le pouvoir d'achat des habitants tout en agissant pour l'environnement. À travers l'eau adoucie, c'est un triple bénéfice qui est proposé :

- une amélioration concrète du confort d'usage quotidien pour chaque foyer,
- la préservation des qualités minérales de l'eau de boisson,
- la protection des installations intérieures contre la corrosion et l'entartrage.

Une stratégie de communication 360° en deux phases

Pour informer l'ensemble des usagers du territoire de cette évolution majeure et de ses bénéfices, une campagne de communication en deux temps a été déployée :

Phase 1 (2023) : « Bye bye le calcaire ! »

Objectif : sensibiliser aux désagréments quotidiens causés par le calcaire et préparer l'arrivée de l'eau plus douce.

Diffusée entre avril et septembre 2023, cette première phase a mobilisé plusieurs canaux :

- Création d'un site web dédié évolutif : plusdouceleaududunkerquois.fr ;
- Campagnes mailing et SMS ;
- Affichage urbain ;
- Presse locale, radio, campagnes digitales ;
- Webinaire à destination des services communication des collectivités.



8 Communication et événementiel

A • Accompagnement des projets majeurs.....	95
B • Accompagnement des compteurs d'eau connectés : campagne de communication	102
C • Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, un acteur identifié, sollicité et reconnu.....	110

Phase 2 (novembre 2023 – janvier 2024) : « Bonjour l'eau plus douce ! ».

Objectif : informer l'ensemble des usagers du territoire de ce changement majeur et de ses bénéfices concrets. La seconde phase de la campagne, déployée de novembre 2023 à janvier 2024, les actions conduites dans ce cadre ont été nombreuses et ciblées :

Une information directe et personnalisée

- Campagne mailing et SMS : la totalité des usagers abonnés du service public de l'eau ont reçu une information individualisée.
- La plaquette « habitants », ce sont 110 000 brochures destinées aux habitants qui ont été adressées par voie postale à l'ensemble des usagers. Celle-ci détaillaient les objectifs de l'unité d'adoucissement collectif de l'eau, les avantages en termes de confort et de bien-être quotidien, les économies réalisées, les instructions pour régler les adoucisseurs individuels existants, ainsi que les modalités pour obtenir des informations supplémentaires.

Des outils adaptés à chaque public

- Plaquette « pro » envoyée à près de 4 000 structures professionnelles avec un contenu adapté à leurs besoins techniques.
- Plaquette « collectivités » distribuée aux communes lors des visites du Syndicat et de son délégataire.
- 300 brochures spécifiques pour les élus, afin de faciliter leur rôle de relais d'information auprès de leurs administrés.

Des campagnes visibles sur tout le territoire

- Deux campagnes d'affichage urbain sur l'ensemble du périmètre du Syndicat.
- Encarts dans la presse locale et campagnes radio avant et après la mise en service.
- Street marketing lors des marchés de Noël à Dunkerque et Gravelines.
- Partenariat avec les clubs sportifs locaux (USLD, USDK, BCM et Corsaires).

Une mobilisation digitale et événementielle

- Posts réguliers sur les réseaux sociaux, relayés par deux influenceurs locaux.
- Webinaires à destination des services communication des communes et collectivités, pour leur permettre de s'approprier les messages clés.
- Mise à jour continue du site internet dédié plusdouceleaududunkerquois.fr pour répondre aux interrogations du grand public.

Une attention portée à la proximité

- Présentations dans les communes, auprès des élus et services municipaux, pour expliquer les évolutions du service public de l'eau potable.
- Moment convivial organisé à l'occasion de la remise des carafes « eau plus douce » (produites en 800 exemplaires et distribuées aux élus ainsi que par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme de Dunkerque) aux gagnants du jeu concours inclus dans la brochure usagers.



INNOVATION

L'eau du Dunkerquois est plus douce !

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois met en service une unité de traitement afin de proposer une eau potable plus douce, qui préserve vos équipements ménagers et les canalisations. Décryptage de cette innovation qui change notre rapport avec l'eau du robinet, la meilleure eau de boisson qui soit !

Pourquoi avons-nous du calcaire dans notre eau ?

Parce que l'eau de nos foyers est puisée dans les collines de l'Audomarois, à Moule, au cœur de la nappe phréatique. En traversant les couches du sol fortement calcaire (une remarquable barrière contre les polluants), cette eau se charge tout naturellement en minéraux et notamment en calcaire.

Pourquoi avoir lancé cette unité de traitement ?

Parce que les habitants l'ont réclamée. Chaque année, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois mesure la satisfaction des habitants sur le service de l'eau au moyen d'une enquête. Si 81 % des personnes interrogées affichaient leur confiance dans l'eau du robinet, une forte majorité des sondés en 2022 (86 %) estimait que réduire le calcaire était une priorité. C'est pourquoi le chantier d'une unité de traitement de l'eau puisée dans la nappe phréatique de Moule a été lancé en 2022. Après dix-huit mois de travaux, cette unité permet aujourd'hui de réduire la teneur en calcaire de l'eau distribuée dans toute l'agglomération.

Cet adoucisseur collectif, comment ça marche ?

Jusqu'à dernièrement, l'eau du Dunkerquois était qualifiée d'« eau dure » (32°F). Pour baisser ce degré de dureté à 22°F (eau « moyennement dure »), l'eau puisée dans le sous-sol passe par des bassins de décantation dans lesquels l'ajout d'un simple additif permet de solidifier le calcaire présent dans l'eau de manière dissoute. Ce calcaire tombe au fond de ces bassins et est ensuite transformé en amendement pour l'agriculture. L'eau distribuée dans l'agglomération est désormais plus douce (notre photo ci-contre) : toujours aussi bonne pour la santé grâce au maintien de ses qualités minérales, elle est débarrassée de l'excès de calcaire !

Retrouvez notre reportage sur « Calcaire », l'ajout



Un temps fort symbolique : l'inauguration

L'inauguration officielle de l'unité s'est tenue le 20 janvier 2024 à Moule, en présence de nombreuses personnalités locales et nationales, dont Patrice Vergriete – Ministre du Logement, Président de la CUD et 1^{er} Adjoint au Maire de Dunkerque ; Pierre Pauliac – Directeur général de la Division Eau SUEZ ; Bertrand Ringot – Maire de Gravelines, Président du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, Conseiller Départemental du Nord -Canton de Grande-Synthe, Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque ; François-Xavier Bieuville – Sous-Préfet de Dunkerque et Sophie Pages - Sous-préfète de Saint-Omer. Ce temps fort a permis de valoriser la portée du projet, tant sur le plan technique que pour ses retombées concrètes pour les habitants.



◆ ACCOMPAGNEMENT DES COMPTEURS D'EAU CONNECTÉS : CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Mieux piloter son budget tout en préservant la ressource en eau : déploiement généralisé des compteurs d'eau connectés, une démarche éco-gagnante

Le Dunkerquois s'est engagé dans la construction d'un territoire plus sobre, plus solidaire et soucieux de son environnement. Porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque, le programme Éco-gagnant constitue une démarche de mobilisation et d'actions collectives pour agir ensemble, afin de bâtir un territoire en transition respectueux de l'environnement. L'ambition du dispositif Éco-gagnant est de s'inscrire dans une stratégie « gagnant-gagnant », qui concilie écologie et économies pour l'habitant, dans des domaines allant de l'habitat à la collecte des déchets ou les déplacements. Dans le domaine de l'eau, la maîtrise des consommations a été identifiée comme une action essentielle de ce programme, contribuant à la préservation de la ressource tout en permettant un gain de pouvoir d'achat important pour les habitants.

Piloté par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et son délégataire SUEZ Eau France, le déploiement de compteurs d'eau connectés auprès de plus de 70 000 foyers du territoire contribue à cet objectif. En effet, cette mesure permet aux habitants de suivre leur consommation en temps réel et être alertés rapidement en cas de surconsommation ou de suspicion de fuites, évitant ainsi les surfacturations. Les retours d'expérience sur d'autres territoires ont montré que 3 % des foyers subissaient une fuite/an, ce qui représente près de 2000 foyers dunkerquois potentiels. Quant au coût que peut représenter cette fuite, il est en moyenne de 90 € mais le délai mis pour le réparer peut rapidement le faire grimper.

« Depuis toujours, notre service de l'Eau a pour ambition de mettre l'habitant au cœur de ses priorités. Demain, grâce aux compteurs connectés, l'Eau du Dunkerquois devient une source d'économie pour tous mais contribue également à faire de notre territoire, un territoire respectueux de l'environnement et attentif à la préservation de cette ressource essentielle », déclare **Bertrand Ringot, Président du Syndicat de L'Eau du Dunkerquois.**

De nombreux avantages pour les habitants

Véritable outil de suivi de la consommation d'eau en temps réel, les compteurs d'eau connectés offrent de nombreux avantages aux habitants des 29 communes du syndicat : plus besoin d'être présent pour la relève, le compteur intelligent envoie les données de consommation à un serveur informatique. Finies également les estimations : seul ce qui est consommé est facturé. Mais cette nouvelle technologie permet aussi d'offrir des services gratuits supplémentaires. L'alerte surconsommation permet à chacun de définir un seuil de consommation « normal » pour son foyer. Si ce seuil est dépassé, l'utilisateur reçoit un sms ou un mail. Finies également les mauvaises surprises en cas de fuite : le système détecte les consommations anormales et avertit immédiatement le foyer par le biais de son choix (appel, sms, mail...).

Pour déployer ce nouveau service, il a été nécessaire d'équiper chaque compteur d'eau, d'un émetteur. Aucun danger pour la santé, cette technologie utilise des ondes radio de fréquence très faible et ne transmet que quatre informations par jour dans un délai d'une fraction de seconde.

Le déploiement a débuté en avril 2022 sur la commune de Rosendaël et s'est poursuivi jusqu'en fin 2023 pour le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Les habitants des communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres ont été équipés en 2023. Une vaste campagne de communication a été mise en œuvre afin d'avertir les habitants des opérations de déploiement. Ils ont été informés par courrier de la période de pose des équipements sur leur compteur ou du remplacement de celui-ci, par les équipes de l'Eau du Dunkerquois. Les nouveaux services proposés sont ensuite accessibles dans le mois suivant l'installation. Ainsi, chacun peut consulter et surveiller sa consommation, à son rythme et éviter les mauvaises surprises en cas de fuite.

Une campagne de communication pour renforcer l'appropriation du service

Si le déploiement technique s'est achevé en 2023, l'année 2024 a marqué une nouvelle étape avec une campagne de communication centrée sur l'appropriation du service par les usagers. Une campagne multicanale, menée en avril 2024, a permis de rappeler les bénéfices du compteur connecté, encourager l'activation des comptes en ligne, et valoriser les usages pratiques du dispositif.

Les temps forts de la campagne d'avril 2024 :

- Affichage urbain
- Campagne digitale sur les réseaux sociaux du Syndicat avec des visuels pédagogiques et des témoignages d'usagers.
- Encarts presse dans les journaux locaux pour assurer une visibilité grand public.
- Campagnes radio sur les antennes locales pour relayer les avantages des compteurs intelligents et orienter les habitants vers le site d'information.
- Un flyer mis à jour.



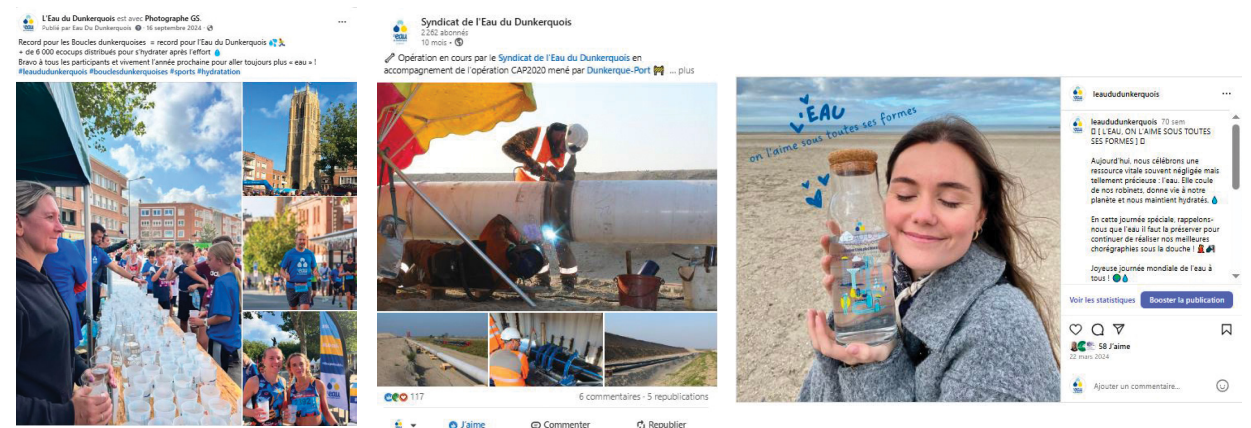
Réseaux sociaux

Espace de communication incontournable pour les usagers et partenaires, les réseaux sociaux ont été particulièrement investis en 2024. La présence de la marque sur les réseaux sociaux a été renforcée par une augmentation de la fréquence des publications sur Facebook et l'introduction d'une nouvelle stratégie de communication sur Instagram mise en place en juin 2023, avec une esthétique et une tonalité différente.

La complémentarité des profils d'utilisateurs de ces deux plateformes permet de toucher un public plus large et de développer la notoriété de la marque. Nous comptabilisons **1 529** abonnés sur Facebook, **432** sur Instagram.

Sur LinkedIn (**2 261** abonnés) les communications du Syndicat ciblent les professionnels et partenaires en partageant nos innovations techniques, les nouveautés et actualités institutionnelles mises en place et les interventions ou actions portées par nos équipes.

Notre présence sur les réseaux sociaux est devenue indispensable pour la visibilité de l'Eau du Dunkerquois, la promotion de nos activités et le développement de nos relations usagers et partenaires.



B Au plus proche des usagers

◆ ACCOMPAGNER LES ÉVÉNEMENTS DU TERRITOIRE

Tout au long de l'année, l'Eau du Dunkerquois est allée à la rencontre des usagers en proposant une grande variété d'actions de sensibilisation. Que cela soit au travers de stands pédagogiques sur des manifestations festives ou ludiques du territoire, de présentation des projets lors de salons, ou la pose de rampes lors d'événements sportifs, les échanges de proximité ont été riches et appréciés par la population.

Grâce à ces initiatives, nous avons pu échanger avec les citoyens et leur fournir des informations essentielles sur l'eau et les gestes éco-responsables à adopter au quotidien. Nous avons également pu promouvoir

l'utilisation de l'eau du robinet comme une alternative durable et écologique aux bouteilles en plastiques. Ces collaborations avec les événements locaux sont des moments clés pour encourager à une consommation responsable de la ressource en eau où chacun peut prendre part à la préservation de notre environnement tout en profitant des atouts du service public de l'eau potable, un service ÉcoGagnant.



Durant l'année 2024 ce sont, pas moins de, 97 événements qui ont été accompagnés par les équipes d'animation de l'Eau du Dunkerquois et plus de 67 événements sportifs ont pu bénéficier de la pose de rampes à eau afin de permettre aux participants de disposer d'un accès à l'eau potable.

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a complété son dispositif événementiel en acquérant deux nouvelles fontaines mobiles, en complément des rampes d'eau déjà disponibles.

Ces équipements permettent d'assurer une distribution gratuite et visible d'eau du robinet lors des manifestations locales, tout en valorisant sa qualité et son accessibilité. Ils contribuent également à réduire l'usage de bouteilles en plastique à usage unique sur les événements partenaires.

La présence de ces fontaines sur le territoire renforce la démarche engagée du Syndicat pour promouvoir une consommation responsable, pratique et durable.



◆ BISTR'EAU QUIZ-TOURNÉE D'ÉTÉ 2024

La tournée estivale du Bistr'Eau – la célèbre estafette vintage de l'Eau du Dunkerquois – est revenue sur les routes du territoire en 2024.

L'objectif : aller à la rencontre des habitants, petits et grands, pour sensibiliser de manière ludique aux enjeux liés à l'eau du robinet, tout en partageant des conseils écoresponsables, des informations concrètes sur les nouveautés du service et des cadeaux utiles à remporter.

Un partenariat local pour une communication originale

En 2024, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a choisi de collaborer avec le collectif artistique local Les Givrés pour la création d'une affiche originale illustrant de façon décalée et colorée la tournée du bistr'eau sur le territoire.

Cette création a été mise à l'honneur dans le cadre :

- d'un jeu-concours sur les réseaux sociaux, qui a généré un fort engagement auprès des habitants,
- et d'une tournée d'animation avec la roue du Bistr'Eau, où l'affiche des Givrés faisait partie des lots à gagner, aux côtés de carafes, gourdes, jeux et objets écoresponsables

◆ Quelques chiffres :
24 événements
9 communes
7 000 personnes rencontrées



Fête de la nature



Championnat de France aviron





Dk bus



Dk en survet



Tous en transition écologique



Fête de la nature



Fête du printemps



Foulées loonoises



Biotopia



La bonne aventure



Gigapuces



Journée du patrimoine



Salon de l'habitat



Tous acteurs pour Dunkerque



Urban trail

L'été 2024, marqué par l'élan des Jeux Olympiques, a été rythmé par plusieurs temps forts sur le territoire dunkerquois.

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois était notamment présent au Club 2024 installé place Jean Bart, afin de sensibiliser le public à la consommation d'eau du robinet, dans une ambiance festive et conviviale.

Le territoire a également eu l'honneur d'accueillir le passage de la flamme olympique, un événement populaire qui a rassemblé un large public. Pour

l'occasion, le Bistr'Eau a été mobilisé, accompagné de « désoiffeurs » – des dispositifs mobiles d'hydratation – ainsi que de rampes à eau mises à disposition tout au long du parcours, afin d'offrir une alternative gratuite, locale et écologique à l'eau en bouteille.

Ces dispositifs ont permis de garantir une hydratation accessible à tous, tout en mettant en valeur la qualité de l'eau du robinet du Dunkerquois, même en plein cœur des événements d'envergure.



CLUB 2024



Passage de la flamme olympique



◆ GOURDES CM2

Une année de plus pour le projet de distribution de gourdes à tous les élèves de CM2. Plus de 2 800 élèves ont reçu à la fin de l'année scolaire une gourde en inox à l'effigie de l'Eau du Dunkerquois pour remplacer les bouteilles en plastique à usage unique, réduisant ainsi la pollution plastique. Ce projet sensibilise les jeunes à l'importance de l'eau, à sa gestion durable et à la nécessité de la protéger. En sensibilisant les élèves sur les enjeux liés à l'eau, nous formons une génération consciente et proactive dans la préservation de cette ressource essentielle.

- ◆ Quelques chiffres
- 2 842 élèves
- 103 écoles
- 29 communes
- 2 853 gourdes distribuées aux élèves et leurs professeurs



La distribution a été effectuée par les équipes du Syndicat de l'eau et les élus. Les 29 communes ont été desservies et un support pédagogique a été transmis aux professeurs afin d'échanger avec les élèves sur les bons gestes à adopter pour préserver la ressource. Des écoles du territoire ont été sélectionnées afin qu'un tournage vidéo soit réalisé dans le but de partager le projet.

Un communiqué de presse a également été diffusé aux journalistes du territoire afin que cette action soit relayée dans la presse locale.



Retour en image
via le QRcode

◆ DES PARTENARIATS POUR UNE SENSIBILISATION PARTAGÉE

Partenariat Fondation du Dunkerquois Solidaire

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a engagé une opération de soutien de la Fondation du Dunkerquois Solidaire en juillet 2019 en mettant en place la vente de carafes fabriquées dans la Région Hauts-de-France par la cristallerie d'Arc avec la participation de l'Office de Tourisme Communautaire Spirit Of Dunkerque - Tourisme & Congrès.

Ces carafes sont vendues au public dans les différents points de vente de l'Office de Tourisme et 10€ par carafe sont reversés à la Fondation du Dunkerquois Solidaire aujourd'hui présidée par Laurent ROGER.

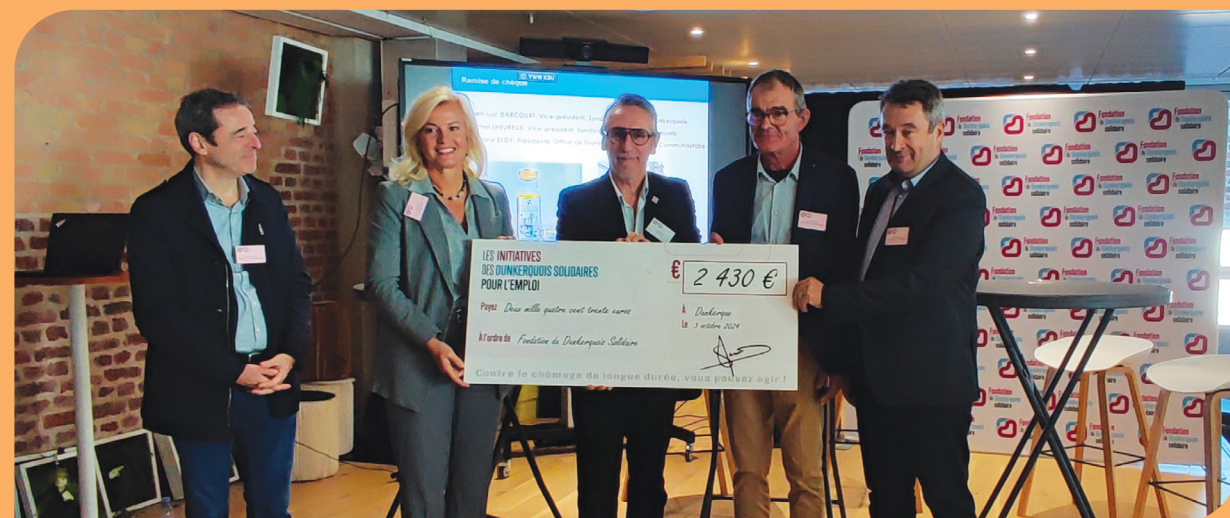
Cette opération permet à la fois d'inciter à la consommation de l'Eau du Dunkerquois comme eau de boisson mais aussi de contribuer aux actions de solidarité menées par la Fondation.

Inciter à boire de l'eau du robinet et créer de l'emploi local, voici deux objectifs poursuivis pour cette même opération.

En effet, la Fondation du Dunkerquois Solidaire aide les personnes sans emploi à sortir d'une situation de chômage de longue durée en soutenant des projets ou en créant des activités associatives d'intérêt local. En participant activement à cette cause, le Syndicat est en accord avec les valeurs de solidarité qui construisent son identité.

Quatre ans après le lancement de l'opération de vente au profit de cet engagement, la carafe de l'Eau du Dunkerquois continue d'attirer le public, puisque pour l'année 2024, ce sont 386 carafes qui ont été vendues dans les boutiques de l'office de tourisme communautaire, soit un total de 4 632€ reversés à la Fondation. Ainsi ce sont 21 552 € qui ont été reversés à la Fondation depuis la mise en place par le SED de ce partenariat en 2019. Avec son design soigné, la carafe « Eau du Dunkerquois » plait toujours autant et devient un objet indispensable pour l'eau de boisson à la maison.

La démarche se poursuit donc et le partenariat SED-Office de Tourisme et Fondation a été renouvelé.



◆ DES PARTENARIATS POUR MULTIPLIER LES RELAIS

En 2024, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a fait de la mise en place de conventions de partenariat, un axe fort de sa stratégie de communication, avec un objectif clair : se rapprocher des usagers en collaborant avec des structures locales de confiance, déjà bien implantées dans la vie quotidienne du territoire.

Ces partenariats ont vocation à valoriser l'eau du robinet auprès de publics variés, en adaptant les messages de sensibilisation aux spécificités des publics concernés.

Former, équiper, relayer

Les structures partenaires deviennent de véritables relais de sensibilisation, grâce à un accompagnement du Syndicat qui s'articule autour de plusieurs leviers :

- la formation des équipes, pour leur permettre de s'approprier les enjeux liés à la gestion de l'eau, à sa qualité et à son bon usage,



- la mise à disposition de supports de communication adaptés, valorisant l'eau potable comme ressource locale, sûre et responsable,
- l'encouragement à la consommation d'eau du robinet, par exemple via l'installation de fontaines ou la diffusion d'astuces simples du quotidien.

Un engagement gagnant-gagnant

Ces collaborations permettent de :

- renforcer la sensibilisation collective à la gestion durable de l'eau,
- promouvoir une consommation responsable et écoresponsable,
- mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un objectif commun : préserver la ressource et faciliter l'accès à une eau de qualité pour tous.

En 2024, nous comptabilisons 8 structures partenaires :



Ces partenariats illustrent la volonté du Syndicat de diversifier ses canaux de communication et de mobiliser des relais influents pour porter ses messages au plus près du quotidien des habitants.



Clubs sportifs

En 2024, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a renforcé sa présence auprès du grand public en s'associant aux clubs sportifs de haut niveau du territoire, avec pour ambition de sensibiliser un public large, notamment les jeunes, à la qualité et aux enjeux de l'eau potable.

Un partenariat actif est notamment mis en œuvre avec le BCM Gravelines-Dunkerque, dans le cadre du programme « BCM Citoyen ». À l'occasion des actions menées par le club auprès des jeunes, les animateurs du Syndicat interviennent pour aborder le lien entre hydratation, activité physique et consommation responsable de l'eau du robinet.

Lors des matches tout au long de la saison :

- une vidéo promotionnelle de l'Eau du Dunkerquois est diffusée dans la salle,
- le logo de l'Eau du Dunkerquois figure sur les T-shirts distribués lors des animations et événements, renforçant la visibilité de la démarche.

Un partenariat étendu aux clubs élités du territoire

En fin d'année 2024, un shooting photo a été réalisé avec les quatre clubs du territoire : BCM (basket), USLD (football), USDK (handball) et les Corsaires (hockey sur glace).

Objectif : préparer une série de publications mensuelles sur les réseaux sociaux pour :

- accroître la visibilité du Syndicat auprès des supporters et abonnés des clubs,
- toucher de nouveaux publics,
- fédérer autour des messages liés à l'eau potable, à l'hydratation et à l'écoresponsabilité.



C • Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, un acteur identifié, sollicité et reconnu

Amorce

La Communauté urbaine de Dunkerque et le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois ont été labellisés « territoire d'eau en transition écologique » le 11 octobre 2024 lors du Congrès national Association AMORCE en partenariat avec la Banque des Territoires.

C'est la reconnaissance de l'engagement de l'ensemble du territoire Dunkerquois pour une politique publique ambitieuse en faveur de la transition écologique intégrant les services publics de l'eau. Les grands axes du label sont : les économies d'eau et l'adaptation au changement climatique, la protection des ressources en eau des pollutions émergentes et l'engagement des services de l'eau dans l'économie circulaire et la transition énergétique.

Nous avons obtenu le label territoire d'eau en transition écologique



Visite de la délégation Sénégal

Au cours de cette rencontre, nous avons eu l'opportunité de présenter les particularités du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et l'approche du territoire en matière de gestion de la ressource en eau.

Nous avons abordé différents enjeux de la gestion intégrée de la ressource, notamment :

- La ressource définition des volumes prélevables,
- La gestion dynamique de la ressource,
- La gestion du Patrimoine en vue d'atteindre un rendement réseau optimisé,
- L'engagement dans la mise en œuvre de l'économie circulaire de l'eau,
- Les nouveaux services pour les habitants,
- Les actions de sensibilisation des usagers et la démarche Éco gagnante,
- La tarification éco-solidaire.



Visite des élus :

Les élus membres du comité syndical du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois ont pu visiter les différents sites et activités du Grand Port Maritime de Dunkerque.

Une occasion particulière d'explorer les installations existantes, les projets pour répondre aux défis du port de demain et le rôle essentiel de l'eau industrielle dans cet écosystème.



Rencontres Régionales d'Intercommunalités de France

La Communauté urbaine de Dunkerque a accueilli les Rencontres Régionales d'Intercommunalités de France !

Sur le thème des enjeux de la gestion de l'Eau sur nos territoires :

« Comment concilier efficacité environnementale, équité sociale et équilibre économique »

Un partage d'expériences des collectivités pour une évolution des modes de consommation de cette ressource à préserver et une adaptation des modèles d'aménagement qui doit allier attractivité et résilience.

Des engagements qui s'inscrivent dans une dynamique collective visant à assurer la pérennité des ressources en eau tout en favorisant un développement territorial respectueux de l'environnement.

LES RENCONTRES DE L'ACTE III EAU

En septembre 2021, la Communauté urbaine de Dunkerque avait accueilli l'Acte II à Dunkerque 14 propositions pour une meilleure résilience Eau via les territoires, dans la continuité de l'Acte I initié en 2017 à Madrid lors de la Cop 25.

Le 7 novembre 2024 l'ONG Green Cross France et Territoires a organisé les rencontres préparatoires de l'Acte III à Marseille Palais du Pharo en partenariat avec le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque Banque des Territoires.

De nombreuses personnalités du monde de l'Eau ont exposé les axes de travail à prolonger dans le cadre de l'Acte III.

Représenté par Gonsse Franck accompagné de Mazouni Fabrice, le territoire Dunkerquois a pu contribuer aux échanges mettant en avant les solutions concrètes pour une gestion pérenne et inclusive de la ressource en eau.

Ces rencontres ont permis d'aborder les thèmes prioritaires suivants :

- Enjeux et risques – sécheresse, crues et inondations,
- Sécurisation des ressources en eau, gestion des eaux brutes et multiples usages de l'eau,
- L'eau potable – enjeux et retours d'expérience (accès, gestion, usages),
- Pistes de solutions pour la résilience EAU en territoire métropolitain.

Destinées à l'ensemble des parties prenantes de l'eau (territoires, professionnels, usagers, associations, scientifiques, institutionnels...), cet Acte III a permis de coconstruire des propositions concrètes pour une résilience EAU accrue via les territoires, en exemplarité avec les territoires : Marseille Métropole qui a hébergé ces rencontres, ses affluents (Durance, Rhône, Crau, Rhône, Camargue...) et le Dunkerquois et en interaction avec les différents bassins versants métropolitains, ultramarins et les territoires accueillis comme le Maroc, l'Espagne et l'Italie.

Les orientations partagées lors de cet événement ont pour objectif :

- D'accélérer le passage à l'action généralisé des collectivités permettant un changement d'échelle significatif pour sauver l'eau, par une approche holistique sur le cycle de l'eau dans sa globalité,
- De réunir participants professionnels issus des collectivités, des agences de l'eau, comités de bassin, des innovateurs de l'eau, des «faiseurs» préservant l'eau au quotidien (opérateurs techniques, agriculteurs...), mais aussi des jeunes et acteurs du 1% eau et de la solidarité eau,
- De faire émerger des propositions préparées en amont sur les savoir-faire et retours d'expérience du territoire d'accueil, et par rapport à ses enjeux prioritaires.

La qualité des travaux était assurée par un secrétariat de séance composé de Pr. Houria Tazi Sadeq (coalition marocaine pour l'eau et gouverneure au conseil mondial de l'eau), M. Pascal Petit (économiste), Mme Jade Soriano (conseil des jeunes métropolitains). Nicolas Imbert directeur exécutif de Green Cross France était le modérateur de l'événement.

Didier Réault vice président de Aix Marseille Métropole a introduit les débats. Le Syndicat des Eaux du Dunkerquois était représenté par Franck Gonsse, premier vice-président de la Commission : transports, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes, conseiller communautaire chargé des affaires maritimes et portuaires et de la coopération internationales, et conseiller municipal délégué de Dunkerque et Fabrice Mazouni, directeur du Syndicat des Eaux du Dunkerquois. Parmi les territoires représentés, outre le Maroc, l'Espagne (plan hydrologique national), le Val d'Aoste, la Bretagne, l'Occitanie, la Vallée du Rhône et le Dunkerquois ont été mis en exergue en termes d'exemplarité des actions menées à l'échelle des territoires. Le Centre Scientifique de Monaco, le Parlement Européen des Jeunes pour l'Eau et la Coalition Marocaine pour l'Eau ont appuyé l'événement et ont pu le faire rayonner dans leurs institutions respectives.

Les intervenants qui ont contribué à l'événement :



- Houria Tazi Sadeq, Gouverneure au Conseil Mondial de l'eau, Présidente de la Coalition Marocaine pour l'Eau
- Alain Meyssonnier, Gouverneur au Conseil Mondial de l'eau, Président de l'Institut Méditerranéen de l'Eau
- Hasmik Barseghyan, Présidente du Parlement Européen des Jeunes pour l'Eau
- Ramiro Martinez, Coordinateur du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin
- Didier Réault, Vice-Président de la Métropole Aix Marseille Provence
- Franck Gonsse, Délégué au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, conseiller régional, communautaire et municipal
- Christian Piel, Urban Water
- Annick Mièvre, Directrice de la délégation PACA Corse de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Isabelle Duhamel-Achin, Directrice régionale en PACA du BRGM
- Jean-Charles Lardic, Président de l'Institut de la Transition Juridique
- Madalena Cepeda, Assistante politique Water Europe,
- Gilles Pennequin, Directeur de la prospective du CEREMA
- Boubakeur Aibout, Directeur territorial Bouche du Rhône, Banque des Territoires
- Charlotte Alcazar, Directrice du SYMCRAU
- Fabrice Mazouni, Directeur général des services du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois
- Margot Coesnon, membre du Parlement Européen des Jeunes pour l'Eau
- Christian Doddoli, Directeur général du SMAVD
- Nicolas Imbert, directeur exécutif de GCFT
- Isabelle La Jeunesse, coordinatrice de la chaire partenariale l'eau dans les territoires de l'Université de Côte d'Azur (Nice)
- Pascal Petit, Économiste
- Nicolas Roche, Professeur en génie des procédés à Aix Marseille Université
- Delphine Salomé, Consultante-spécialiste Marina Horizon Conseil
- Marc-André Sélosse, Professeur au Museum National d'Histoire Naturelle
- Céline Vairon, Directrice EPAGE Menelik
- Olivier Vignouille, Responsable du service GEMAPI Métropole Aix Marseille Provence



Retrouvez la synthèse de l'événement Acte III Eau

Quai des industriels

Dans le cadre des actions d'accompagnement des industries du territoire fortes consommatrices d'eau et avec le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a accueilli les représentants de nombreuses entreprises du site du Grand Port Maritime en vue de partager les enjeux de l'Eau.

- Description des éléments de contexte liés aux enjeux de l'eau,
- Sensibilisation et accompagnement du Syndicat aux actions de sobriété à mettre en œuvre, notamment afin de répondre aux objectifs réglementaires de réductions de 10% des consommations,
- Partage des actions engagées en matière d'économie circulaire de l'eau industrielle et implication des entreprises.

Autant de points qui ont pu être présentés lors de cette matinée à laquelle les partenaires du SED ont contribué Grand Port Maritime de Dunkerque, Ecosystème D et Communauté Urbaine de Dunkerque.



SDIS 59

Une équipe du GRIMP a réalisé un exercice d'entraînement sur le château d'eau du Banc Vert à Petite-Synthe, culminant à 50 mètres de hauteur. L'opération a consisté en une manœuvre d'approche et d'évacuation d'une victime (mannequin) grâce aux techniques spécialisées SMP (Sauvetage en Milieu Périlleux).

Cet exercice témoigne de la collaboration entre les différentes entités du territoire permettant d'anticiper les moyens et actions à mettre en œuvre en cas de nécessité.



LE SED SOLLICITÉ POUR DE NOMBREUSES INTERVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

25^e édition des Assises Européennes de la transition énergétique

Deux interventions du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois intégrant le sujet de l'eau :

Territoire de polder fortement anthropisé : le Dunkerquois face à la transition énergétique.

Le comité de l'eau a présenté des pistes d'optimisation énergétique pour répondre aux besoins croissants du territoire, notamment pour le pompage de l'eau. Nous avons exposé les actions pour réduire les consommations énergétiques, (Plan Bleu, dispositifs de gestion des pompes..) et les solutions intégrant des technologies moins énergivore (mise en œuvre des MTD). Mais aussi les solutions de production d'énergie tel que la récupération d'énergie fatale par hydro turbine sur les réseaux.

L'enjeu de l'eau dans le développement et la décarbonisation industrielle du Dunkerquois.

Mazouni Fabrice, aux côtés de Mathieu Brevière (Écosystème D) et Gauthier Delmarre (H2V) nous avons présenté l'importance de la réduction de la consommation d'eau dans les processus industriels pour atteindre les objectifs de décarbonation du territoire. Outil toile de l'Eau Industrielle développée avec l'AGUR et économie circulaire de l'Eau Industrielle. Un cas concret avec l'acteur économique H2V a été mis en avant, illustrant comment une nouvelle technologie permet de réduire significativement les consommations en eau pour la production d'hydrogène.



Forum Cycl'eau Hauts-de-France 2024 à Douai

Le Syndicat a participé à deux tables rondes organisées dans le cadre du forum Cycl'Eau.

Ce fut une excellente occasion de partager les initiatives du territoire et échanger avec les acteurs clés du secteur de l'eau. Sébastien Vannoye, Directeur technique du Syndicat, a été invité à intervenir dans le cadre de la conférence concernant l'usage des eaux non conventionnelles dans les Hauts-de-France : Opportunités, Bénéfices et Enjeux. Il y a présenté les projets en matière d'économie circulaire de l'eau industrielle sur le territoire Dunkerquois, mettant en lumière les actions pour optimiser la gestion et la réutilisation de la ressource.

Eva Ducrocq, chargée de la protection de la ressource, a participé à la conférence « Adaptation climatique et ressource en eau : Enjeux et solutions pour le bassin Artois-Picardie ». Elle a présenté la gestion intégrée de la ressource, soulignant la stratégie du territoire pour faire face aux défis climatiques et assurer une gestion durable de l'eau.



L'Assemblée Bretonne de l'Eau

Sollicité par l'Assemblée Bretonne de l'Eau, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois est intervenu en visioconférence aux côtés de Simon Porcher, chercheur universitaire et auteur de l'ouvrage « la fin de l'Eau ». Les élus de l'assemblée ont souhaité prendre connaissance de l'expérience du territoire Dunkerquois en matière de gestion intégrée de la ressource en eau. Une contribution largement remerciée par Mr Loïc Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne.



côtés de cette Assemblée Bretonne de l'Eau



Repenser l'alimentation en eau potable de son territoire
au regard des enjeux émergents

Des outils de suivi des consommations
pour une sobriété maîtrisée

Intervenant : Fabrice Mazouni
Syndicat de l'Eau du Dunkerquois



Carrefour des gestions locales de l'eau

En partenariat avec Calia Conseil et Setec Hydratec, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois est intervenu lors de la 25^e édition du carrefour de gestion locale de l'eau à Rennes en janvier 2024 sur la thématique de la transversalité du sujet de l'eau dans les politiques publiques et l'indispensable repolitisation de ce sujet majeur. L'exemple des engagements du territoire Dunkerquois a ainsi été mis en avant, illustrant les avancées notamment relatives aux mesures du Plan Eau National lancé en 2023 par le gouvernement.



CALIA CONSEIL
www.caliaconseil.fr

setec
hydratec

LA TRANSVERSALITE ET LA POLITISATION DES POLITIQUES DE L'EAU
Comme réponses nécessaires aux enjeux de la sobriété hydrique.
Tour d'horizon et éléments de méthode.
Mercredi 31 janvier de 10H30 à 11H30.

Fabrice Mazouni

l'eau
du Dunkerquois
SYNDICAT

Des actions novatrices

Innovation à Dunkerque : un robot autonome pour l'inspection des réseaux d'eau potable !

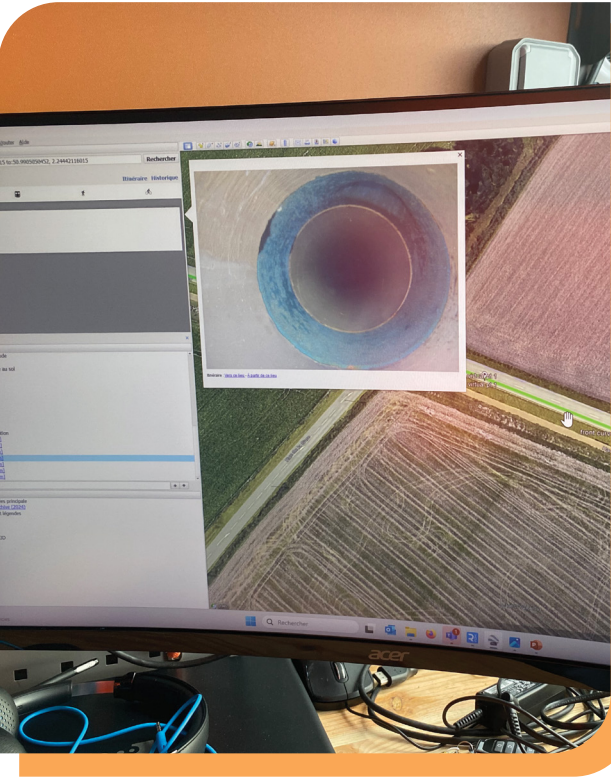
Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, en partenariat avec SUEZ et la start-up ACWA Robotics, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, déploie un robot autonome pour inspecter les canalisations d'eau potable du territoire ! Ce projet pionnier a été testé ce matin sur un tronçon de 550 mètres à Loon-Plage.

Dunkerque, territoire d'innovation : ce robot, équipé de technologies avancées (caméra 4K, sondes de mesure d'épaisseur et de diamètre de canalisation), a requis de l'expertise des équipes pour son déploiement sur une canalisation de 250 mm du territoire Dunkerquois.

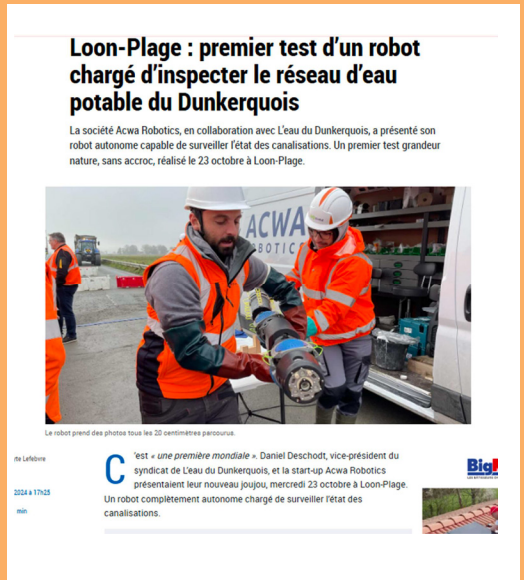
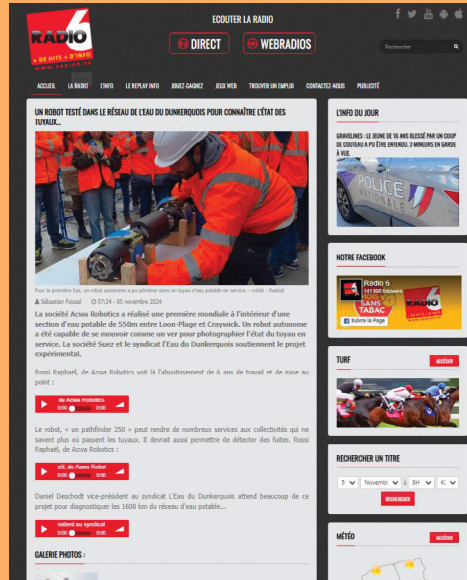
Objectif : Optimiser les coûts de gestion du réseau, développer une gestion patrimoniale optimisée et préserver la ressource en eau, grâce à des inspections précises en temps réel et une gestion proactive des infrastructures. Ce projet, financé à 50 % par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, marque une avancée significative dans la maintenance et la gestion patrimoniale de notre réseau d'eau potable.

Dunkerque poursuit ses engagements en matière de performances réseau avec aujourd'hui un rendement de 90,6 %, bien au-delà de la moyenne nationale qui se situe à environ 81 %.





Cette initiative a suscité un vif intérêt médiatique renforçant encore davantage sa visibilité.



8
Dunkerquois

LA VOIX DU NORD JEUDI 24 OCTOBRE 2024

Mission robot autonome dans les canalisations, une première mondiale

Dans le Dunkerquois, le réseau d'eau potable constitue un enjeu majeur, spécialement en ce moment. Les questions économiques et écologiques ont été mises en avant lors de la présentation d'un robot autonome en charge de l'inspection des canalisations du réseau d'eau potable.

PAR EMY SAVINE
dunkerque@lavoxdunord.fr

LOON-PLAGE. Une première mondiale a eu lieu hier à Loon-Plage. Un robot entièrement autonome, mis au point par la société corse Acwa Robotics, a été lancé dans les canalisations d'eau potable du Dunkerquois. Aux côtés de Suez et du syndicat de l'Eau du Dunkerquois, cette mise à l'eau est un symbole d'innovation.

« Cette technologie va permettre le maintien de nos enjeux en termes d'eau potable. »

« L'eau sert à tous les Dunkerquois. Nous avons une volonté forte de gestion vertueuse de cette ressource. Cette technologie va permettre le maintien de nos enjeux en termes d'eau potable », lance Daniel Deschodt, vice-président du syndicat de l'Eau du Dunkerquois. Par le biais de cette intronisation, ce robot autonome a séduit par son aspect, mais surtout pour ce qu'il va apporter au territoire. « Il va fournir des données pour prendre des décisions de renouvellement, d'investissement et de réparation. Cela, dans le but de minimiser le coût final de l'eau pour les habitants », détaille Jean-François Rossi, président d'Acwa Robotics.

UNE IA EMBARQUÉE
L'engin, qui pèse onze kilogrammes, a été confectionné pour l'instant, pour des canalisations de 250 à 300 millimètres. On y trouve une caméra et plusieurs capteurs (son, géolocalisation). Des photos sont réalisées tous les 20 centimètres. Grâce aux capteurs, il est possible de connaître la taille des canalisations et des parois. Un micro permet aussi de repérer les possibles fuites et ainsi limiter les pertes. « C'est un robot complètement autonome, on surveille juste que tout se passe bien, mais on ne peut pas intervenir », poursuit-il. Doté d'une IA (intelligence artificielle), une fois dans les tuyaux, c'est lui qui mène la danse. Pour se déplacer, il peut se laisser entraîner par le courant, ou se mettre en mode chenille. « L'IA permet d'analyser les images pour adapter sa façon de se déplacer selon les obstacles. »

UNE ENTENTE DE LONGUE DATE
Et si cette première a eu lieu ici, ce n'est pas un hasard. « En 2021, nous étions en discussion avec les équipes de Suez et de l'Eau du Dunkerquois. C'étaient les premiers à avoir cru en nous, à nous faire attendre. La suite logique était que cela se passe ici », lâche un brin ému le Corse. Créée en 2018, l'entreprise a vu sa première phase de tests grandeur nature être concluante. « Nous avons mis en place plusieurs actions sur le court et moyen terme, maintenant nous allons pouvoir voir au-delà, sur le long terme », enchaine Florian Claudel, représentant de Suez. Avec ce nouvel outil à disposition, le réseau d'eau du Dunkerquois pourra « préserver la ressource, limiter le volume de perte et surtout garder en tête l'amélioration écologique du réseau. » De quoi ravir élus et habitants du Dunkerquois, puisque grâce à cette nouveauté, Acwa Robotics a relevé des résultats probants, mais encore provisoires. « Les canalisations sont très propres et en état de fonctionner, excepté deux tronçons (soit 8 m sur les 550 explorés) », termine Jean-François Rossi. La société corse sera de retour à Zuydcoote début 2025 pour continuer à tester, renouveler et optimiser sa technologie. ■

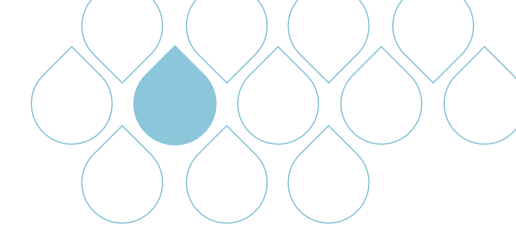
Bientôt disponible pour le réseau d'eau industrielle ?

Le tout premier lancement de robot entièrement autonome dans les canalisations d'eau potable du Dunkerquois a permis de mettre en évidence tout ce que l'innovation peut apporter au territoire. En termes écologiques et économiques, c'est un gain non négligeable. Le Dunkerque et ses environs font partie des bons élèves avec 90,6 % de rendement, l'envie d'aller plus loin est présente. Le réseau d'eau industrielle du Dunkerquois, qui consomme environ 23 millions de m³ par an, veut pouvoir intégrer cette innovation à son réseau privé, indique le syndicat de l'Eau du Dunkerquois. Un souhait manifesté par la présence des représentants d'ArcelorMittal ce mercredi.

OBJECTIF PREMIER TRIMESTRE 2025
« Pour le moment, notre robot a été fait pour l'eau potable, mais c'est un secteur qui nous le réclame, à nous de nous donner les moyens pour répondre à ces nouvelles attentes », explique Jean-François Rossi. Le robot nommé l'éclaircur, encore en phase de test et d'amélioration pour optimiser son action, devra subir quelques modifications pour cette nouvelle clientèle. D'ici 15 jours, les actionnaires décideront si l'entreprise corse se lance dans ce marché industriel. « Ça sera en discussion, mais on ira, j'ai envie d'y aller », affirme presque le président. De retour sur le secteur début 2025 pour analyser le réseau d'eau potable de Zuydcoote, l'arrivée d'Acwa Robotics sur le réseau d'eau industrielle pourrait se faire pour le premier semestre 2025. Histoire à suivre. ■

Le robot autonome nommé « l'éclaircur », a parcouru quelques mètres dans le réseau d'eau potable du Dunkerquois. PHOTO ACWA ROBOTICS

Les représentants d'Acwa Robotics, de Suez et du syndicat de l'Eau du Dunkerquois étaient présents.



ANNEXE •

Les indicateurs des services d'eau potable

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement.

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 15, dont 3 indicateurs descriptifs et 12 indicateurs de performance. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

1 • LES INDICATEURS DESCRIPTIFS

• Estimation du nombre d'habitants desservis (code D101.0)

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

• Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D102.0)

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Il intègre :

- la rémunération du service : part collectivité et part délégataire ;
- les redevances/taxes ;
- le montant facture 120 m³.

Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1^{er} janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités + montant HT de la facture 120m³ au 1^{er} janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif) + montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1^{er} janvier de l'année N+1) / 120.

• Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (code D151.0)

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf ou remettre en service un branchement existant.

Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

2 • LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité (code P101.1 et P102.1).

• Pour ce qui concerne la microbiologie :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants ou produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.

Formule = (1 - nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes / nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques) x 100

• Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.
- Identification des paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité.

Formule = (1 - nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes / nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques) x 100.



Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (code P103.2B)

• Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- L'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points). L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

• plan des réseaux (15 points)

- 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures.
- 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux).

• inventaire des réseaux (30 points)

- 10 points acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.
- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- De 1 à 5 points supplémentaires : les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.

- De 0 à 15 points supplémentaires : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.

• autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.
- 10 points supplémentaires : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.
- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.
- 10 points supplémentaires : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.
- 10 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).
- Points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

Rendement du réseau de distribution (code P104.3)

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Le rendement est exprimé en pourcentage $Formule = (volume\ consommé\ autorisé + volume\ exporté) / (volume\ produit + volume\ importé)$

Indice linéaire des volumes non comptés (code P105.3)

L'indice linéaire évalue les volumes non comptés, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'indice est exprimé en $m^3/km/jour$. $Formule = (volume\ mis\ en\ distribution - volume\ comptabilisé) / 365 / longueur\ de\ réseau\ (hors\ linéaires\ de\ branchements)$

Indice linéaire de pertes en réseau (code P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est exprimé en $m^3/km/jour$. $Formule = (volume\ mis\ en\ distribution - volume\ consommé\ autorisé) / 365 / longueur\ de\ réseau\ de\ distribution\ (hors\ linéaires\ de\ branchements)$.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (code P107.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. $Formule = linéaire\ de\ réseau\ renouvelé\ au\ cours\ des\ cinq\ dernières\ années\ (quel\ que\ soit\ le\ financeur) / linéaire\ de\ réseau\ hors\ branchements \times 100$

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (code P108.3)

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

$Formule = moyenne\ pondérée\ de\ l'indice\ d'avancement\ de\ la\ protection\ de\ chaque\ ressource\ par\ le\ volume\ produit\ par\ la\ ressource$

Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P109.0)

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

$Formule = somme\ des\ abandons\ de\ créances\ et\ versements\ à\ un\ fonds\ de\ solidarité\ (TVA\ exclue) / (volume\ comptabilisé\ domestique + volume\ comptabilisé\ non\ domestique\ (facultatif))$

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (code P151.1)

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants. $Formule = nombre\ d'interruptions\ de\ service\ non\ programmées / nombre\ d'abonnés \times 1000$.

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (code P152.1)

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P154.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Taux de réclamations (code P155.1)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

$Formule = (nombre\ de\ réclamations\ écrites\ reçues\ par\ l'opérateur + nombre\ de\ réclamations\ écrites\ reçues\ par\ la\ collectivité\ (facultatif)) / nombre\ d'abonnés \times 1000$.

LES INDICATEURS DU DÉCRET DU 2 MAI 2007

Ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité - (2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Thème	Indicateur	2024	Unité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	211 835	Nombre
	VP.056 - Nombre d'abonnements	100 096	Nombre
	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	1600,51	Km
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,58507	€ TTC/m³
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	%
	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	84,4	%
	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	90,16	%
	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	Valeur de 0 à 120
	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	100	%
	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	2,53	m³/km/j
Actions de solidarité et de coopération	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	2,29	m³/km/j
	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	172	Nombre
	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0,0024	Euros par m³ facturés

LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES POUR LES RAPPORTS SOUMIS À CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire au rapport annuel sur le prix et la qualité du service soumis à l'examen de la CCSPL.

Thème	Indicateur	2024	Unité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,18	Nombre / 1000 abonnés
	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	2	Jour
	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,28	%
	P155.1 - Taux de réclamations	2,08	Nombre / 1000 abonnés
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui / Non
	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,45	%

LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉS PAR LA FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

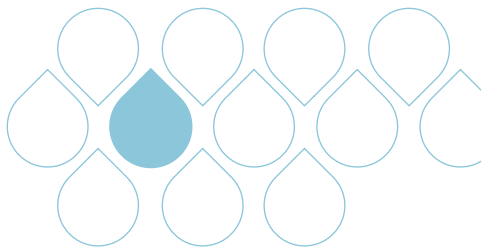
Thème	Indicateur	2024	Unité	Unité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
	Existence d'une CCSPL	Oui		
	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui		
	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui		
	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Oui		
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui		
	Obtention de la certification ISO 50001 version 2018	Oui		

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE SUR LA QUALITÉ D'EAU DU DÉCRET DU 2 MAI 2007

Ces indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie.

Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

Thème	Nombre de bulletin global (Paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Nombre de bulletin non-conforme (Paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% conformité
Microbiologique	338	0	100
Physico-chimique	64	10	84,4





Siège du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Immeuble « Les Trois Ponts »

257 rue de l'école maternelle

59140 DUNKERQUE

contact@leaududunkerquois.fr

Tél : 03.28.66.86.02

Retrouvez-nous sur les réseaux :

-  leaududunkerquois.fr
-  [syndicat-de-l-eau-du-dunkerquois](https://www.linkedin.com/company/syndicat-de-l-eau-du-dunkerquois)
-  [Eaududunkerquois](https://www.facebook.com/Eaududunkerquois)
-  [@leaududunkerquois](https://www.instagram.com/leaududunkerquois)